



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

CAHIERS DU CEHD N° 20

**DÉFENSE ET UNIVERSITÉ
30 ANS D'ENSEIGNEMENTS**

CAHIERS DU CENTRE D'ÉTUDES D'HISTOIRE DE LA DÉFENSE

CAHIERS DU CENTRE D'ÉTUDES D'HISTOIRE DE LA DÉFENSE

N° 20

DÉFENSE ET UNIVERSITÉ
30 ANS D'ENSEIGNEMENTS

ACTES DE LA TABLE RONDE DU CEHD
3 ET 4 AVRIL 2002

Les actes de cette table ronde sont dédiés
à la mémoire de Pierre Dabezies.

SOMMAIRE

Avant-propos par Jean-Christophe Romer, université de Strasbourg-III – CEHD.
Ouverture par le général Michel Berlaud, chef du SHAT.

LES FONDATEURS

Pierre Dabezies, université de Paris-I	0
André Martel, université de Montpellier	0
Général Roger Rhenter	0
Christian Schmidt, université de Paris-IX	0
Bernard Chantebout, université de Paris-V	0
IGA Daniel Coulmy	0
IGA Alain Crémieux	0
Yves-Henri Nouailhat, université de Nantes	0
Amiral Pierre Lacoste	0

LES RÉALISATIONS

Jean-François Bureau, DICOd	0
Yves Boyer, Fondation pour la recherche stratégique	0
Jean-Pierre Bois, université de Nantes	0
Thomas Lindemann, université de Toulouse	0
Colonel Georges Kuttlein, EMA	0
Philippe Bonnichon, université de Paris-IV	0
Philippe-Henri Méchet, délégation interministérielle à la réforme de l'État	0
Jean-François Pernot, collège de France	0

LES PERSPECTIVES

Jacques Aben, université de Montpellier-I	0
Jean Klein, université de Paris-I	0
Pierre Mélandri, université de Paris-III	0
Jean-Jacques Roche, université de Paris-II – Campus de défense	0
Maurice Vaïsse, Institut d'études politiques de Paris	0
Général André Bach	0
Bernard Boëne, DGER – Écoles de Coëtquidan	0
Patrick Hetzel, université de Paris-II – IHEDN	0
Tristan Lecoq, SGDN	0
Pascal Vennesson, université de Paris-II – C2SD	0
Conclusion par Jean-Christophe Romer	0

AVANT-PROPOS

par Jean-Christophe ROMER

Trente ans : un temps clé pour l'historien puisqu'il correspond, en règle générale, au « temps des archives ». Mais trente ans en 2002, c'est aussi faire appel à cette année 1972 qui fut une année cruciale, non seulement pour les études de défense, mais pour la défense dans son ensemble. En 1972, la France dispose désormais de tous les attributs de la puissance nucléaire, tant sur le plan des armements dans ses trois composantes, que sur celui de la doctrine, avec la publication du *Livre Blanc*. C'est également au cours de cette année qu'a été créée la Fondation pour les études de défense nationale, qui a tellement fait pour la recherche et la réflexion sur la défense et plus particulièrement dans le domaine de la stratégie. C'est un peu plus tard que sera créée la Mission pour les enseignements de défense au sein du secrétariat général de la Défense nationale, qui, elle aussi, aura un rôle essentiel dans la promotion des enseignements de défense.

1972 marque ainsi ce moment crucial où la chose militaire rencontre la société dans sa globalité puisque la guerre peut désormais poser la question de l'existence même de cette société. Il était donc normal que l'université se soit préoccupée aussi de cette question et qu'elle ait été soutenue par différentes institutions au sein de l'administration française. Mais 1972 a aussi, et peut-être surtout, permis le début de la réconciliation de deux mondes qui s'ignoraient largement jusqu'alors, celui de la défense et celui de l'université, par un processus de (re)connaissance mutuelle. L'armée sort peu à peu de l'ostracisme dont elle était l'objet de la part de l'université, laquelle va, dès lors, s'en méfier de moins en moins et réciproquement.

Pour retracer ce que l'on peut appeler une aventure – parce que je crois que, à l'époque, il s'agissait bien d'une aventure – j'ai demandé à ses pionniers de venir faire part de leur expérience. La plupart d'entre eux sont présents et je les remercie très sincèrement. Ceux qui n'ont pas pu venir m'ont exprimé leurs encouragements. Je pense par exemple à Jacques Robert qui m'a appelé hier et qui, soumis à d'autres obligations, essaiera néanmoins de nous rejoindre. Je pense au général Poirier, avec lequel je me suis longuement entretenu la semaine dernière, et qui m'a soutenu dans mon initiative. Il ne pourra malheureusement être des nôtres, lui qui fut au carrefour de ces expériences de 1972, qu'il s'agisse du Livre Blanc ou de la FEDN, et qui a enseigné dans différentes instances universitaires, et notamment au DEA de défense de l'université de Paris-I dont on reparlera tout à l'heure.

Pour retracer cette aventure, j'ai également voulu que toutes les disciplines soient représentées, tout au moins dans le domaine des sciences humaines et sociales, car, par essence, les études de défense se situent à la croisée de disciplines telles que l'histoire, la science politique, l'économie, le droit... Aucune, à elle seule, ne peut rendre compte de la complexité de la réflexion sur la défense.

Cette aventure n'aurait sans doute pas non plus existé si elle n'avait été soutenue par des institutions, tant au sein du ministère de la défense, ou proche de lui comme la Fondation pour les études de défense nationale dont j'ai parlé

tout à l'heure, qu'après du Premier ministre, avec le secrétariat général de la Défense nationale qui semble devoir reprendre son rôle essentiel dans le soutien qu'il a apporté aux enseignements touchant à la défense.

Aux côtés des fondateurs de cette aventure, il était naturel de faire appel à d'autres pionniers qui en furent les « utilisateurs » – enseignants ou étudiants. Pourquoi, dans les décennies 70 ou 80, un étudiant se lance-t-il dans de telles études ? Quelle expérience en a-t-il retirée ? Qu'en a-t-il fait dans sa vie professionnelle ? Mais, bien entendu, à côté des étudiants suivant un cursus universitaire « normal », que dire de ces officiers, tout aussi pionniers, qui se sont plongés dans ce monde universitaire a priori inconnu, voire hostile ? L'expérience a pu montrer que, au fil des ans, la confrontation de ces deux mondes si différents s'est non seulement bien passée mais a été particulièrement fructueuse des deux côtés. Je pense notamment à ce que me disait Didier François, journaliste à Libération, qui aurait dû être présent cet après-midi mais qui a téléphoné hier de Ramallah où il est bloqué : la découverte du monde de la défense a été pour lui une véritable révélation et cette expérience de DEA de défense a représenté quelque chose d'extraordinaire, et dans l'évolution de sa réflexion et dans l'exercice de son métier. Ce sont toutes ces expériences auxquelles j'ai voulu faire appel pour que nous puissions au terme de cette table ronde nous poser la question : « Et demain, que peut-on, que va-t-on faire » ?

Car l'objet de cette table ronde est aussi, au moment où le principe de la conscription a été suspendu, de maintenir plus que jamais le lien entre la nation et son armée. Ce lien est aussi essentiel pour comprendre le monde dans lequel nous vivons alors que les notions d'équilibre, de rapport des forces, de violence armée et de guerre sont en pleine mutation. Sur ce point, il convient de ne pas nous limiter au strict cadre national, mais également de confronter nos idées avec celles de nos partenaires et alliés, notamment européens.

OUVERTURE

par le général Michel BERLAUD

Messieurs les professeurs, messieurs les officiers généraux, chers amis. En qualité de chef du Service historique de l'armée de Terre, je suis particulièrement heureux de vous accueillir ici dans ce lieu chargé d'histoire, juste à côté de l'endroit où Louis XIV a fait jouer le premier opéra français dû à l'abbé Perrin. Aujourd'hui et demain, nulle vocalise cependant, mais une partition à plusieurs voix sur un sujet pluridisciplinaire qui tient à cœur de beaucoup d'entre nous et sur lequel il est bon, après trente ans d'existence – on en reparlera – de s'interroger. Aborder un tel sujet en ce lieu paraît naturel à plusieurs titres : la charge symbolique du site, l'apport à l'enseignement de défense de ceux qui ont fréquenté Vincennes et la fonction de celui qui a pris l'initiative de cette rencontre. Je suis bien conscient que l'histoire n'est pas la seule discipline qui entre dans ces enseignements. Elle a pris au départ une importance première, aussi vous me pardonnerez d'aborder ce sujet sous cet angle et sous l'angle du militaire.

La réflexion sur le devenir de l'enseignement supérieur militaire a fait l'objet d'études récentes voulues par le ministre de la défense. Celles-ci, qui devraient conduire à la réalisation d'un campus de défense centré sur l'École militaire, n'ont pas omis de prendre en compte un peu l'histoire à Vincennes. Le château de Vincennes avec ses institutions, ses Services historiques de l'armée de Terre, de la Marine, de l'armée de l'Air, le Centre d'études d'histoire de la défense, le bureau résistance, complété par ses associations, (Commission Française d'Histoire Militaire, l'Institut d'histoire des conflits contemporains), constituent un lieu de rendez-vous connu des chercheurs. Ses 80 kilomètres d'archives, les 900 000 volumes de sa bibliothèque, ses quatre salles de consultation cristallisent autour de ces instruments de recherche indispensables pour comprendre l'histoire, en dépit de la vétusté des lieux, un centre intellectuel attractif aux portes de Paris, où se rencontre une population mêlée de civils et de militaires. Avant la réalisation d'un nouveau centre des archives du Quai d'Orsay, à la Courneuve, et celle, dans la couronne parisienne, d'une désirée cité des archives dépendante des Archives de France, le ministère de la Défense possède déjà un ensemble à taille humaine, géographiquement regroupé, riche des spécificités d'organismes d'études largement complémentaires. Ce centre d'activités intellectuelles militaires n'attend qu'à être amélioré et un schéma directeur des archives et du site de Vincennes, que chacun appelle de ses vœux, ne tardera pas à arriver. Dans ce site, bien des professeurs ont laissé leur marque, qui ont osé aborder la question militaire il y a plusieurs dizaines d'années. Le contexte universitaire au sein duquel les enseignements de défense ont cherché à trouver leur place a depuis lors complètement changé. Parler de sujet militaire dans l'université est un sujet désormais banalisé. Rien à voir avec le combat, l'obstination, le courage intellectuel des pionniers, les professeurs Corvisier, Pedroncini, Martel, Dabezies, Robert ou Schmidt. Que ceux qui ne sont pas cités ici me pardonnent. Les officiers étudiants, dont j'étais au début des années 1970, qui voulaient développer leurs connaissances et obtenir une qualification, étaient des oiseaux rares, souvent mal compris ou mal vus de leur hiérarchie et jalouxés de leurs pairs.

Les choses ont bien changé. Cette banalisation de l'enseignement de défense, du moins vu des armées, oblige, à l'heure de la disparition – temporaire peut-être – du rôle moteur de la mission pilotée par le secrétaire général de la Défense nationale, à l'heure d'une armée désormais professionnalisée et privée de l'irrigation de la jeunesse française, à s'interroger sur ce qui a été, sur ce qui est, sur ce qu'il doit devenir. Quel enseignement de défense, quels enseignements de défense ?

L'idée de ce colloque appartient à Jean-Christophe Romer, nouveau directeur du Centre d'études d'histoire de la défense, qui a souhaité organiser, pour sa première manifestation publique, une réflexion sur un thème qui lui tient à cœur et qui s'inscrit parfaitement dans les missions du CEHD, dont l'une des toutes premières est de servir d'interface entre l'université et la défense. Jean-Christophe Romer a imaginé d'aborder au cours de ces trois demi-journées l'ère des fondateurs, le temps des utilisateurs (qu'ils appartiennent au monde militaire ou au monde civil), avant d'aborder plein d'espoir celui des rénovateurs. Nul doute qu'il ne trouve parmi vous des propositions stimulantes. Preuve d'une évidente imbrication d'hommes, d'activités et de disciplines propres aux enseignements de défense, j'ai découvert avec intérêt le nom de ceux qui dirigeront les débats. Il se trouve que j'ai pu personnellement travailler avec chacun d'eux : Jean-François Bureau, président de la séance de cet après-midi, actuel Délégué à l'information et à la communication de la défense, qui a cherché le plus longtemps possible à conserver son enseignement au profit des Saint-Cyriens ; Dominique David, président de la séance de demain matin, à qui j'ai transmis – premier civil à succéder à des militaires – le cours magistral de géopolitique et de géostratégie à Saint-Cyr ; et Jean-Christophe Romer, chargé à Coëtquidan de démythifier le monde soviétique.

LES FONDATEURS

PIERRE DABEZIES

Un méhariste qui avait perdu une enclume dans le désert, une enclume pour ferrer les chameaux, avait fait un compte-rendu dans lequel il avait écrit : « Elle a été emportée par le vent ». L'intendant, qui ne manquait pas d'humour, avait mis : « Accordé, vu la rareté du fait ». La rareté du fait – et bien que le moi soit haïssable – me conduira si vous le voulez bien à faire précéder le témoignage que l'on me demande par quelques données sur mon itinéraire. Au cours d'une carrière militaire de vingt-trois ans, j'ai poussé des études de droit et de science politique jusqu'au niveau agrégatif de droit. J'étais encore dans l'armée et ce n'était donc pas du tout pour être professeur – je n'en avais aucune intention – et pas davantage pour théoriser sur l'armée à l'époque où l'on avait d'autres choses à penser que de faire de la théorie. On fait de la théorie avant la guerre, après la guerre, mais pendant la guerre, qui est un art simple et tout d'exécution, on n'en fait pas beaucoup. J'ai fait des études pour me cultiver, pour élargir mon horizon. La preuve, c'est que le jour où, en 1955, j'ai passé ma thèse de doctorat de droit, (j'étais alors capitaine) le sujet concernait les partis politiques au Vietnam, et pas du tout l'armée. Et, lorsque, peu après, on a voulu monter le DES de science politique, la réflexion portait sur les partis politiques malgaches, pas sur l'armée. De surcroît, quand j'ai quitté l'armée, en 1966, c'était sans esprit de retour, avec l'intention de faire une autre carrière et réaliser fondamentalement ce qui me passionnait, c'est-à-dire de la science politique et du droit constitutionnel. Vous voyez que les prémisses ne sont pas très positives en ce qui concerne des études de défense. Et, de fait, j'ai enseigné le droit constitutionnel puisque Maurice Duverger m'a rapidement cédé son cours à Paris-I, puis, peu après, la direction du cours de science politique.

J'ai prononcé le nom de Maurice Duverger et je voudrais en profiter pour lui rendre hommage. C'était un très grand professeur, mais j'ai constaté en plusieurs occasions qu'on l'avait un peu oublié et que les constitutionnalistes s'en réclament de moins en moins, alors que c'était lui, qu'on le veuille ou non, qui, au lendemain de la guerre, avait inventé la science politique en France. Celle-ci n'était axée que sur les questions de droit, de droit public, de droit administratif, de droit international, alors qu'on appelait des relations internationales de la science politique, de la science administrative, etc. C'est Maurice Duverger qui est à la base des enseignements de défense, tout au moins de ceux qui me concernent. Je l'avais en effet connu en 1940, quand je suis entré en classe de première à l'âge de 15 ans. Il préparait son agrégation de droit où il a été reçu premier l'année d'après, et il était professeur d'histoire et de géographie chez les jésuites, à Bordeaux. Un brillant professeur. La Révolution – c'était dans le programme de première – nous a unis. La géographie moins, parce qu'il s'agissait de la France et de ses colonies. À l'époque elles étaient divisées en deux, celles de Vichy et celles de la France libre, et il se trouvait que nous n'avions pas le pavillon exactement dans le même camp. Si la guerre nous a séparés (je suis parti en Angleterre), la paix nous a réunis. Quand je me suis retrouvé à Coëtquidan (où je me suis profondément ennuyé : on nous avait appris à faire sauter des trains, on nous apprenait désormais à faire de l'ordre serré, c'était beaucoup moins drôle) lors d'un passage à Bordeaux, j'ai rencontré Maurice Duverger qui m'a dit : « mais

il y a des sessions spéciales pour ceux qui n'ont pas pu faire les études qu'ils voulaient pendant la guerre, vous devriez en profiter et faire votre droit. » Je n'avais jamais eu l'intention de faire mon droit, mais je me suis inscrit aux séances de sessions spéciales, ce qui m'a valu d'être licencié en sept mois : première année en janvier 1946, deuxième année en juin 1946, troisième année en octobre 1946. À cette allure, on peut mener rapidement sa carrière. Je remplissais mes cantines de livres d'économie politique, que j'ai travaillée de façon acrobatique et occasionnelle à la frontière de Chine pendant des années, au Val-de-Grâce pendant plusieurs mois, etc. C'est ainsi que j'ai fait, au fond, une carrière intellectuelle en pleine carrière militaire, y compris une carrière de guerre (puisque j'ai participé, je crois, à toutes les guerres) mais encore une fois, sans lier les deux. Plus tard, les choses se sont politisées (l'Algérie, Messmer, le 11^e Choc). À cette époque, Maurice Duverger m'a dit : « Vous devriez faire l'agrégation de droit. Un parachutiste agrégé de droit, ce serait drôle. » Vous voyez quelle est parfois la profondeur d'une vocation... Toujours est-il que c'est dans ces conditions qu'un beau matin, je suis allé lui dire que je préparais l'agrégation de droit et qu'on a bien voulu m'y recevoir.

Voilà l'itinéraire préalable qui, comme vous le voyez, n'a pas grand chose à voir avec la liaison entre les études et la défense. Lorsque j'ai été nommé à l'université de Paris I, Maurice Duverger, qui dirigeait le département de science politique qu'il venait de créer, m'a dit : « Vous allez faire un cours sur les États-Unis. C'était la révolution américaine, ni Marx, ni Jésus, les *Black Panthers*, tout ce que vous voulez. Et puis, avec tout ce que vous avez fait, vous allez faire un séminaire sur l'armée et la politique. » Voilà le début, pour ce qui me concerne, des études de défense, dont je ne suis pas le père, mais l'exécutant. Maurice Duverger n'ayant pas fait son service militaire (il était trop grand et trop maigre) a toujours été fasciné par les militaires – c'est le paradoxe classique – et par le rôle de l'armée en politique. Je disais à l'instant que je n'avais jamais théorisé. J'ai pris une feuille de papier blanc. Un séminaire annuel comporte 25 séances et j'ai commencé à mettre des rubriques face à chaque numéro. Le premier cours : l'Affaire Dreyfus ; le deuxième cours : la guerre révolutionnaire et Mao Zedong ; le troisième cours : Rossel. Je me suis souvenu de ce que m'avait dit Duverger, et, puisque j'avais vécu un certain nombre d'événements – la France libre, l'armée d'armistice, etc. – concernant les armées et la politique pendant la guerre, et puis la guerre d'Indochine et les guerres de décolonisation où l'armée a joué un rôle fondamental, j'ai rempli les 25 cases et tout s'est bien passé. J'avais une bonne clientèle. Nous n'étions pas très loin de mai 1968. C'était en 1972. Il y avait des antimilitaristes qui venaient voir ce que l'armée avait dans le ventre, ce qu'il fallait en penser. Ils devaient avoir le portrait de leur père ou de leur grand-père généraux dans le salon. Ils venaient avec la tradition familiale en s'inscrivant à ce qui était encore un DES et qui deviendra un DEA quelques années plus tard.

Le succès a été tel qu'on a doublé le DES l'année suivante et j'ai alors créé le CEPODE, le Centre d'étude de politique de défense à la Sorbonne, avec une salle vide pour commencer. Bien sûr, il n'y avait pas d'étiquette. J'ai fait venir successivement le général Gallois, qui a fait pendant trois ans un cours de stratégie – il était au service des étudiants, il était formidable – puis Lucien Poirier,

qui a succédé à Gallois, et qui m'a dit : « Est-ce que tu crois que je suis assez calé pour enseigner la stratégie à tes étudiants ? » Je lui ai répondu : « Je crois que tu en sais un peu trop. Et si, pour une fois, tu pouvais parler de façon à ce que l'on te comprenne, ce serait parfait ». C'est ce qu'il a fait et il a rédigé ensuite un livre – « Des stratégies nucléaires » – le plus clair de tous ceux qu'il a écrits. D'autres se sont joints au groupe, Jean Klein a assuré un séminaire sur le désarmement et la sécurité internationale, Christian Schmidt sur les problèmes économiques de la défense et Alain Joxe sur la sociologie militaire. En ce qui me concerne, j'ai abordé les études de défense en marquant la liaison entre l'armée, la guerre et la politique. Cette approche est fondamentale si l'on se réclame du droit public et de la science politique. Certes, les questions de défense avaient déjà été abordées par les historiens militaires et je suis conscient que l'histoire militaire n'a pas attendu 1972 pour s'affirmer. Mais en 1972, on a innové. Jusque-là, les rapports entre l'université et l'armée étaient tels – la vieille prétention des gens de pensée sur les gens d'épée – que les uns méprisaient les autres et réciproquement. En 1972, le fruit avait mûri et les conditions étaient favorables à l'émergence des études de défense. Le général Buis était le patron de l'IHEDN à l'époque. C'était un intellectuel, il avait écrit des livres et avait des idées sur la question. Michel Debré était ministre de la défense nationale et souhaitait lui aussi développer la réflexion dans ce domaine. L'avantage que j'ai eu sur beaucoup d'autres, c'est d'avoir fait une carrière qui m'a permis de connaître des gens que mes collègues ne connaissaient pas, et notamment Michel Debré et le général Buis. Voilà comment l'idée de la FEDN est venue à la surface. Je me souviens d'une réunion au salon jaune du 14, rue Saint-Dominique, où j'ai fait la connaissance d'André Martel. Michel Debré avait réuni un certain nombre de professeurs pour étudier dans quelle mesure on pouvait lancer un organisme. C'était assez amusant, parce que la moitié d'entre eux ne savaient pas s'ils étaient là à titre d'anciens combattants, pour servir la patrie, et si l'on attendait d'eux qu'ils réalisent des études de défense orientées. L'autre moitié disait qu'il ne fallait pas qu'elles le soient et protestaient par avance. À l'issue de cette réunion, Michel Debré a créé la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN). J'ai eu la chance de faire partie de la première fournée, c'est-à-dire d'être membre du conseil d'administration dès le début. Le général Buis était alors le président de cette Fondation, dirigée plus tard par le général de Bordas, le général Fricaud-Chagnaud, l'amiral Lacoste et par moi-même. Lucien Poirier était l'adjoint de Buis.

La FEDN a contribué à officialiser les études de défense. Jusque-là, il y avait certes Raoul Girardet et son cours à l'Institut d'études politiques sur la société militaire dans la France contemporaine, mais c'était à Science-Po. Il y avait Raymond Aron, qui avait fait un cours de stratégie à l'IEP et à Nanterre, qui a nourri la substance de plusieurs ouvrages. Mais c'était le cours de Raymond Aron. Notre objectif était de développer les études de défense et de les faire figurer dans les programmes universitaires. Personnellement, je me suis attaché à faire entrer l'histoire militaire là où il n'y en avait pas et de faire découvrir un certain nombre de thèses : notamment celles de Chantebout sur l'organisation de la défense et de Jean-Paul Charnay sur le suffrage politique et l'armée. Progressivement, les études de défense ont eu droit de cité à l'université, mais cela n'a pas été facile. Mon cher collègue Marcel Merle, à Paris I, disait aimablement : « Moi, je ne

m'occupe pas de la soupe du soldat.» Il faut également mentionner le Centre d'études de politique étrangère (CEPE) de la rue de Varenne, que dirigeait Jacques Vernant et auquel l'IFRI a succédé en 1979. Jacques Vernant a dirigé le CEPE d'une façon très conviviale. Le général Beaufre y siégeait ; Raymond Aron y allait. Jacques Vernant organisait des colloques auxquels étaient conviés tous ceux qui s'occupaient des études de défense à l'université, à Sciences-Po et à l'ENA. En province, les universités de Toulouse, de Bordeaux et de Montpellier ont joué un rôle particulier. Je me souviens aussi de rencontres à la Casa Vel-squez, en Turquie, au collège de l'OTAN. Les années 1970-1978 ont été très intéressantes parce qu'en 1973, il y eut l'appel des Cent et la manifestation contre la loi de Michel Debré sur les sursis. C'est la question de l'arme nucléaire qui se posait alors. Il existait un véritable conflit entre ceux qui étaient contre – le parti communiste, le parti socialiste et les Églises – et les « gaullistes » qui étaient pour. Cette situation finit par former un bouillon de culture, car chez les socialistes, Charles Hernu, Jacques Huntzinger, avec toute une équipe ont créé un club de défense favorable à l'arme nucléaire. Ils finirent par convaincre François Mitterrand et, en 1977, Charles Hernu réussit à convertir le parti socialiste à la dissuasion nucléaire. On s'est battu à l'intérieur de l'IFRI, quand il prit la relève du CEPE. Il y avait la « bande » Buis, Sanguinetti, Dabezies et quelques autres, qui étaient gaullistes ou gaulliens, et ceux qui avaient des positions diamétralement opposées. Tout cela peut paraître caricatural et l'on dira que la politique n'a rien à voir avec les études de défense. En fait, c'était un bouillon de culture qui a commencé à rendre la question passionnante. Aucune étude ne réussit si elle ne passionne pas ceux qui y participent.

J'étais au conseil d'administration de la revue *Projet* qui a publié sous ma direction un numéro spécial intitulé « Une armée pour quelle défense ? » Michel Debré a organisé en 1980 un colloque sur « La politique militaire de la France » dont les actes ont été publiés dans la revue *Paradoxes*. A la même époque a été créée l'association « Défense Armée Nation » (DAN) qui poursuivait au sein de l'armée les mêmes objectifs que les études de défense, mais dans une perspective plus politisée, plus civique, plus dans l'esprit « défense » qu'à l'université, où l'on pouvait mener ses études dans un esprit beaucoup plus neutre. De son côté, l'école américaine a développé d'une façon beaucoup plus profonde que chez nous la sociologie militaire. Nous sommes entrés en relation avec eux. J'ai rencontré Janovitz en 1975 à Cambridge où il passait une année sabbatique. Ce mouvement a tissé des liens européens avec Holme chez les Britanniques, Harry Jenkins et d'autres. Pour moi, les études de défense ont été constituées par un ensemble : Paris-I, Sciences-Po et l'ENA, et c'est cet ensemble qui a joué le rôle d'accélérateur. Enfin, le SGDN a joué un rôle extrêmement positif, dans la mesure où il a permis le développement d'un certain nombre de cours et d'études qu'il finançait. Il y avait également son colloque annuel, auquel on se retrouvait tous. Mais en ce qui me concerne, j'étais assez réticent, pour deux raisons. D'abord, il s'agissait d'un organisme d'État alors que la FEDN était une fondation, c'était autre chose. Ensuite, on subissait un carcan. Les militaires professionnels adorent qu'on parle de l'armée à condition qu'on en écrive le Livre d'or. Si vous n'écrivez pas le Livre d'or de la SNCF et si vous critiquez les cheminots, on peut être de votre avis ou pas, mais vous ne serez pas mis au pilori. Si vous critiquez les militaires, étant donné que l'armée c'est la patrie, vous critiquez la patrie et vous êtes un traître.

C'est ainsi que je me suis retrouvé dans une condition de traîtrise permanente, dont le meilleur exemple m'a été donné, non par le SGDN, mais par le général Mery. Cet homme tout à fait délicieux et charmant m'a demandé un jour de venir le voir au ministère (il était chef d'état-major des armées). Il m'a fait gentiment asseoir, non dans son bureau, mais dans le petit salon des armées. Et je n'avais pas été sans remarquer que, sur la cheminée, il y avait un exemplaire de la revue *Projet* ouverte. Cela m'avait un peu inquiété. Il me dit : « Mon cher Dabezies, je suis heureux que vous participiez aux études de défense. Je dois vous dire combien c'est positif, je dois vous féliciter, etc. ». Très charmant. Puis, brusquement il se lève, change de ton et me dit : « Mon cher Dabezies, je trouve absolument inadmissible que vous écriviez dans la revue *Projet* un article... » et il attrape la revue qui n'était pas ouverte par hasard. L'article s'intitulait « Défense ambiguë » (c'était l'époque de Giscard d'Estaing, de la bataille de l'avant : on ne savait plus trop où l'on en était) et le général Mery était prêt à me mettre quinze jours d'arrêt de rigueur parce que j'avais écrit cet article. J'ai dû lui signaler que j'avais quitté l'armée depuis un certain nombre d'années et qu'étant professeur titulaire à l'université, je pouvais écrire un article « Défense ambiguë » et qu'il était même recommandé de le faire au cas où un certain nombre de militaires ne s'en apercevraient pas. Par la suite, les choses se sont arrangées.

Alain Joxe faisait un cours dans mon DEA et, à l'époque, il passait plus ou moins pour un marxiste. J'ai eu bien des appels du pied pour me dire : « Vous devriez vous débarrasser d'Alain Joxe ». Je ne me suis pas débarrassé de lui, pas plus d'ailleurs que, après avoir pris la Fondation pour les études de défense, je n'ai cédé aux instances de Pierre Joxe – alors ministre – qui voulait que je renvoie Hervé Coutau-Bégarie. Il faut aussi bien des gens de droite que de gauche, aussi bien des Coutau-Bégarie que des Alain Joxe. L'armée doit toujours faire attention dans ses rapports avec l'université : ou bien les universitaires se couchent et ils acceptent n'importe quoi pour avoir des crédits, ou bien ils font leur travail, auquel cas ils écrivent des choses qui peuvent ne pas être toujours agréables, mais qui constituent précisément leur apport.

La deuxième chose qui m'a fait quelquefois « tiquer » avec le SGDN, c'est la multiplication des cours. Les militaires ont une deuxième manie à côté de celle du Livre d'or, c'est le bilan. C'est connu à la guerre, le bilan. Cette année, il y avait 123 cours sur la défense, et l'année suivante 129 : quelle extraordinaire victoire ! Or, s'il était souhaitable de multiplier les cours, il était plus important d'asseoir, de renforcer les assises, de faire de ces études de défense quelque chose d'important qui soit totalement intégré à l'université. Cela a été le cas, mais pas suffisamment, on n'a pas eu que des grands professeurs. Les études de défense ont quelquefois été menées par des gens d'un moindre niveau, ce qui est tout à fait normal, mais regrettable dans le sens où elles n'ont pas eu l'importance qu'elles auraient dû avoir. Il est vrai que les études de défense ne figuraient pas dans les programmes majeurs, notamment en science politique ou en droit. Elles n'entraient pas dans les programmes d'agrégation et, de ce fait, nombre d'éléments brillants qui voulaient passer l'agrégation se désintéressaient en partie de ce qui ne rentrait pas dans leurs programmes. C'est regrettable, mais je le signale simplement pour noter des points qui peuvent être utiles pour l'avenir. J'ai dirigé la

FEDN, après l'amiral Lacoste, et j'ai retrouvé un peu cette tendance militaire à la pensée unique. J'évoquais Hervé Coutau-Bégarie : on voulait que je le mette à la porte, ce à quoi je me suis refusé. Cela ne m'a pas fait que des amis. Je me suis opposé – parce que j'estimais que les crédits de la fondation ne devaient pas servir qu'à des choses abstraites – au développement de certains cours ou centres d'études qui me paraissaient redondants ou dont les objectifs étaient critiquables.

Au fond, quel est le problème ? L'université couvre tout. Les études de défense étant fondamentales, il est tout à fait normal qu'après les avoir laissées de côté pour un certain nombre de raisons, elle les ait intégrées, ce qui est positif. Faut-il, comme certains ont eu tendance à le faire, orienter ces études dans un sens idéologique, pro-nucléaire ou anti-nucléaire ? C'est sans doute dépassé, mais d'autres problèmes se posent : ces cours sont-ils civiques ou absolument neutres ? Dans la réalité, la frontière n'est pas facile à tracer. Autre question : cet enseignement constitue-t-il une discipline en soi ? Je me suis souvent battu avec mon ami André Thiéblemont. Ce qui était intéressant dans l'armée, c'était sa spécificité. Je vais m'expliquer sur ce mot que j'ai beaucoup employé. Je lui disais que l'armée n'était pas une tribu pygmée perdue dans une clairière au milieu d'une forêt équatoriale. L'armée est pour moi un outil de l'État, la guerre un moyen de l'État et c'est à ce titre qu'elle présente de l'intérêt – il est vrai que je suis politiste. Par conséquent, la spécificité de l'armée ne réside pas dans le nombre de plumes. Tout cela s'étudie dans les écoles militaires. Il y en a beaucoup et, dans l'armée, on passe sa vie à étudier en école. Il faut donc laisser les militaires étudier les choses militaires et se consacrer aux aspects que les militaires n'étudient pas. Les militaires ne théorisent pas et ne politisent pas – et quand ils politisent cela ne leur réussit pas. Donc la spécificité, pour moi, réside dans le fait que l'armée étant jusqu'à nouvel ordre conçue pour faire la guerre, elle est nécessairement dotée de traits particuliers. Si l'on veut les supprimer, comme beaucoup souhaitent le faire, sous prétexte d'aligner les militaires sur les civils pour éviter tous les problèmes, on n'aura plus d'armée. Parce que la guerre, comme le disait Mao Zedong, ce n'est pas un dîner de gala. L'armée a donc une spécificité organique, éthique, juridique, et même politique. Parce que défendre, c'est le contraire de détruire. La spécificité militaire, ce sont les traits que l'armée tient de sa mission. Mais, comme elle constitue l'outil de la nation, il ne faut surtout pas que les traits nécessaires pour qu'elle puisse remplir sa mission soient trop appuyés. Ils doivent être nécessaires et suffisants. Une spécificité qu'on ne peut éviter, qu'on ne doit pas éviter, caractéristique de ceux qui font la guerre, mais une spécificité qu'il faut considérablement réduire parce que l'armée est au service de la société et de l'État, et elle doit être utilisée comme un moyen de la société et de l'État. C'est tout au moins l'optique du politiste, et c'est dans cette perspective que j'ai étudié l'armée et la politique, la guerre et la politique. Lorsqu'on voit, comme en Algérie, la guerre s'autonomiser, se nourrir d'elle-même, échapper à la politique, voire chercher à la dominer avec l'action psychologique, elle perd tout sens, car elle n'a de sens que comme outil et moyen de l'État pour parvenir à ses fins. La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens, selon Clausewitz. On a beau dire que la formule est dépassée, elle demeure fondamentalement correcte. Il y a d'autres questions : la guerre existe-t-elle encore, sous quelle forme ? Qu'est-ce que le terrorisme ? Ce sont des questions nouvelles, mais mises de côté par le

phénomène « guerre fondamentale majeure ». C'étaient des adjuvants. Les adjuvants deviennent peut-être principaux. Le problème est à repenser tout comme celui des armées dans la mesure où, dès lors que la guerre change complètement, la spécificité est appelée à changer, à s'atténuer ou à se transformer. C'est un vaste programme pour l'avenir. Telle est mon expérience, mon témoignage. Mais, encore une fois, nous avons tous contribué au développement des études de défense, et certains, comme les historiens, depuis des siècles. Je me suis borné à présenter quelques données en espérant que leur prise en considération permettra d'éclairer le débat.

ANDRE MARTEL

Le Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale de Montpellier a été créé à l'automne 1968 et institutionnalisé en janvier 1969 par la création de deux formations indépendantes mais interactives : une association type loi 1901 et une équipe de recherche constituée dans une faculté des lettres et des sciences humaines. Était-ce une originalité ? L'affirmation d'un lien logique entre histoire militaire et études de défense nationale en est une autre, sans doute plus forte, dans le contexte d'alors. Elle fut perçue par certains comme une provocation.

Elle n'avait que le mérite de prendre en compte le renouveau simultané de l'histoire militaire en France ET (encore faut-il insister sur le « ET ») le développement des études diverses induites par la redécouverte de la fonction défense de l'État depuis la promulgation de l'ordonnance de 1959. De cette explosion des ouvrages consacrés à la défense, je ne dirai rien ou fort peu, laissant à d'autres, plus impliqués, la charge d'en montrer le développement. En revanche, ayant été partie prenante dans le renouvellement de l'histoire militaire, je l'évoquerai avant de rappeler la création puis l'affermissement de ce centre montpelliérain qui, dès 1972, s'est projeté sur l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence où j'ai occupé, de sa fondation en 1988 jusqu'en 1998, une chaire d'histoire de la défense.

Ce retour sur un passé déjà lointain ne couvrira donc, sous forme de témoignage, que les vingt premières années d'activité d'un centre toujours actif depuis, sous la direction du professeur Jules Maurin, au demeurant très tôt associé à sa gestion ⁽¹⁾.

I. – LE RENOUVEAU DE L'HISTOIRE MILITAIRE EN FRANCE.

À la fin des années 1960, l'histoire militaire retrouve une audience certaine dans l'université et l'armée après une longue période de discrédit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ce renouveau, résultat d'un travail en profondeur, impulsé par des maîtres éminents, revivifie la Commission française d'histoire militaire, qui devient en quelque sorte sa vitrine et son organe de valorisation nationale et internationale.

Le discrédit et le renouveau de l'histoire militaire.

Le discrédit de l'histoire militaire, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a des causes diverses dont la première est la confusion existant entre histoire militaire et histoire-bataille ou histoire-boutons.

D'une part, les militaires attribuent à l'enseignement des guerres du passé la non-préparation aux guerres futures et le désastre de la campagne de 1940 aussi bien que la défaite de Dien Bien Phu ou l'humiliation de la perte de l'Algérie. La guerre

(1) On trouvera de plus amples informations sur les activités, les travaux et les publications du centre et de l'équipe dans les nos 19 et 20, 1989 de leur revue lancée en 1980 : *Histoire et Défense, Les Cahiers de Montpellier*; dû au CI Hesse d'Alzon.

froide leur paraît mériter une autre approche associant le fait nucléaire et la guerre psychologique. Les leçons de l'histoire récente, la fascination du modèle américain, la prise en compte du système soviétique les conduisent à privilégier la politologie, l'économie, la sociologie, le *management*. Le *manager* remplacerait le *hero* (Janowitz). Comme si de Gaulle, de Lattre, Juin, Leclerc n'étaient pas des brevetés pétris d'histoire et Alexandre le Grand un *manager* autant qu'un *hero*.

Les universitaires, pour leur part, subissent les tentations du marxisme et les pressions des staliniens pour qui l'armée n'est que la garante de l'ordre capitaliste et ne mérite d'intérêt que si elle devient « l'armée du peuple » instrument de prise du pouvoir par le prolétariat. La Nouvelle Histoire, expression de l'École des Annales, bien qu'elle échappe à ce simplisme, rejette l'institutionnel et l'événementiel, balayant l'histoire diplomatique et l'histoire militaire au profit de l'économie et de la sociologie dans la longue durée⁽²⁾. Encore que Fernand Braudel bâtit son maître livre, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, autour de la bataille de Lépante⁽³⁾.

Les années 1950 et 1960 n'en sont pas moins marquées, dans l'université, par la réinsertion de l'histoire militaire dans une histoire des crises et des conflits. L'analyse des deux guerres mondiales induit la constitution de deux grands pôles de recherche qui échappent au « politiquement correct » du déterminisme marxiste. Il en va de même, d'une autre manière, pour les périodes antérieures.

La Grande Guerre a déjà conduit les historiens qui y ont participé à s'interroger sur sa globalité. Trois noms se détachent : Henri Contamine, historien de *La Revanche* et de son aboutissement, *La Bataille de la Marne*⁽⁴⁾ ; Jules Isaac, dont les manuels n'ignorent ni l'analyse des causes profondes, ni les conditions de vie dans les tranchées⁽⁵⁾ ; Pierre Renouvin, qui a systématisé dès 1934 l'analyse de la Première Guerre mondiale, imposant des corrélations entre « carte de guerre », « effort de guerre », « buts de guerre », et donc entre conduite de la guerre et conduite des opérations.

Ce dernier substitue alors l'histoire des relations internationales à l'histoire diplomatique⁽⁶⁾. Les échanges et les migrations, la paix et la guerre, saisis à la fois dans leurs causes profondes et immédiates, l'enchaînement des négociations et des combats, constituent la trame de cet éclairage global auquel Jean-Baptiste Duroselle, son disciple, apporte une note personnelle, en insistant sur la décision et le décideur⁽⁷⁾. Leurs disciples occupent de nombreuses chaires dès le milieu des

(2) Hervé Coutau-Bégarie, *Le Phénomène Nouvelle Histoire. Grandeur et décadence de l'École des Annales*, Economica, 2^e édition, 1989. H. C.-B., directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études est actuellement président de la Commission française d'histoire militaire et de l'Institut de stratégie comparée et directeur de la revue *Stratégique*.

(3) Armand Colin, 1949.

(4) Henri Contamine, *La Revanche, 1871-1914*, Berger-Levrault, 1957.

(5) André Kaspi, Jules Isaac, Plon, 2002. On doit à Jules Isaac : Joffre et Lanrezac, édition E. Chiron, 1922, et *Paradoxe sur la science homicide*, édition Rieder, 1936.

(6) *Histoire des Relations internationales*, 8 tomes, Hachette, 1953-1958.

(7) Pierre Renouvin, Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Colin, 1964.

années 1960. Pour autant, Pierre Renouvin, qui fut mon maître, n'a pas renoncé à impulser des études explicitement militaires ; en particulier, pour ne citer que des historiens absents aujourd'hui, celles de Raoul Girardet, de Jean Delmas, de Guy Pedroncini.

La Seconde Guerre mondiale a également son historien, injustement oublié, Henri Michel, directeur de recherche au CNRS, qui fait du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale un épicerie internationale. Il ne néglige pas plus la conduite générale de la guerre que les résistances et leurs dimensions idéologiques et sociologiques. En revanche, il ne crée pas une « école » et n'a pas de véritables disciples ; simplement un réseau de « correspondants ». On doit à Marc Ferro, qui échappe aux « écuries », une exceptionnelle série télévisée utilisant comparativement les « actualités » du temps de guerre, telles que les belligérants les présentaient alors à des fins de propagande.

Il serait injuste d'oublier les autres périodes de l'histoire, dont les maîtres n'occultent ni les guerres, ni les combattants : l'époque révolutionnaire et impériale (Jacques Godechot, Marcel Reinhart), l'Ancien Régime (V.-L. Tapié, R. Mousnier), le Moyen-Âge (E. Perroy), l'histoire ancienne (A. Aymard). Eux aussi forment des disciples qui rapidement prolongent la formation reçue. André Corvisier, moderniste, en fut le plus marquant. C'est à lui que revient le mérite d'avoir lancé, aux PUF, la collection *Histoire militaire de la France* dont les quatre tomes, parus de 1992 à 1994, présentent à la fois le manifeste d'une école et son bilan ⁽⁸⁾.

La Commission française d'histoire militaire.

Tous se retrouvent au sein de la Commission française d'histoire militaire qu'anime, de 1969 à 1989, le général Fernand Gambiez, auquel succède alors le général Jean Delmas. Constituée à la veille de la Seconde Guerre mondiale, par Albert Despreaux et André Desfeuilles, elle a été à l'origine de la Commission internationale d'histoire militaire qui publie une *Revue internationale d'histoire militaire* ⁽⁹⁾. Avec raison, elle s'affirme comme une commission d'histoire comparée, participant à des colloques internationaux puis les organisant selon un rythme quinquennal qui s'accélère au fil des ans. Elle associe des militaires, des universitaires, des érudits, des archivistes. C'est un lieu privilégié de rencontres, d'échanges, de confrontations.

Le colloque international tenu en 1969 à l'École militaire à Paris, et consacré à « L'enseignement militaire », se veut affirmation de vitalité. Il a été immédiatement précédé par une autre rencontre internationale organisée au CNRS par le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale sur « La guerre en Méditerranée ». Il n'est donc pas surprenant qu'au colloque international des sciences historiques, l'année suivante, en 1970 à Moscou, la double reconnaissance, de l'histoire militaire et de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale comme

(8) Sous la direction de Philippe Contamine, Jean Delmas, Guy Pedroncini, André Martel.

(9) Micheline Corvisier, « *Tables et Index 1939-1990* », revue internationale d'histoire militaire, 1991.

grandes commissions soit mise au crédit des chercheurs français. Même si elle montre aussi et surtout la vitalité de l'histoire militaire dans le monde entier et en particulier chez les supergrands.

Pierre Renouvin, sans jamais adhérer à la Commission française, dont Maurice Baumont suivait régulièrement les travaux, n'avait cessé d'en accompagner les activités et de la soutenir. Grand électeur à l'Académie des sciences morales et politiques, il y fit bientôt entrer le général Gambiez. Au retour du colloque de Moscou, déjà informé de l'initiative montpelliéraine, il me demanda de rédiger un article sur « Le renouveau de l'histoire militaire en France » qui parut en 1971 dans la Revue historique. Je ne pouvais écrire que le mérite lui en revenait.

II. – LA CRÉATION D'UN CENTRE MONTPELLIÉRAIN.

C'est dans ce contexte national et international que se manifeste alors, à la faculté des lettres et sciences humaines de Montpellier, un intérêt soutenu et jamais démenti depuis pour l'histoire militaire et les questions de défense traitées dans leur continuité interactive. Deux raisons à ce choix, l'une méthodologique, l'autre pratique. De méthode, car la réflexion prospective suppose une solide connaissance du passé, surtout lorsqu'il y a rupture. D'opportunité, car l'histoire est une discipline reconnue, permettant un cursus universitaire « normal », pour ceux qui s'engagent dans cette voie. Titulaire de chaire, et n'ayant personnellement plus rien à espérer, je n'ai pas cru devoir exposer de jeunes chercheurs aux foudres du comité consultatif gardien sourcilleux des « catégories » consacrées. C'est donc sous le pavillon de l'histoire, qu'à Montpellier se déroulent depuis des études d'histoire militaire aussi bien que de défense(s) nationale(s).

Le milieu et l'époque.

L'initiative bénéficie, en 1968, d'un milieu favorable ; même si l'époque paraît peu propice.

Montpellier, chef-lieu de la 72^e division militaire, possède alors deux écoles militaires : l'École d'application de l'infanterie et l'École militaire d'administration. De plus, l'École de l'Air est implantée à une heure de là, à Salon-de-Provence. Ces établissements sont commandés par des officiers généraux qui, ayant connu les deux guerres mondiales et les guerres de décolonisation, sont ouverts sur la nation en armes et la société civile. La capitale du Languedoc méditerranéen possède également un noyau réceptif d'officiers à la retraite et une association dynamique d'officiers de réserve, ayant souvent servi en Afrique du Nord et très proches de leurs camarades d'active. En ce temps, bon nombre d'universitaires ont porté l'uniforme d'officiers de réserve.

La crise universitaire n'épargne pas la faculté des lettres et sciences humaines. Elle culmine et s'achève à Montpellier en 1976, sur de brèves mais intenses violences généralement passées sous silence. Les contestataires remettent en cause non seulement le système universitaire mais aussi la société et ses valeurs. L'armée, dénoncée comme le bras séculier de l'État oppresseur, est particulière-

ment visée. Créer un centre dit « militaire » et lui donner comme vocation l'étude des forces armées « symbole et instrument de souveraineté nationale » peut alors passer pour un défi.

C'en est un. Ceux qui ont rejoint, soutenu, ou simplement accepté cette création n'étaient pas pour autant des suppôts de la réaction. Seulement des partisans d'un ordre républicain, conscients de la nécessité, pour un État de droit, de contrôler la violence et de la placer au service de valeurs fondamentales et fondatrices. Ils étaient non moins soucieux de connaître les mécanismes de la fonction régaliennne de défense nationale dans la longue durée pour en comprendre le fonctionnement présent et ainsi interroger l'avenir. Telle était d'ailleurs l'ambition de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie qui ouvrit très vite sa revue à l'histoire militaire.

L'institutionnalisation universitaire.

L'institutionnalisation prend une double forme : une association sur le modèle et en liaison étroite avec la Commission française ; une équipe universitaire d'enseignement et de recherche.

Le principe d'une association, type loi 1901, est acquis en décembre 1968 et une première réunion du bureau a lieu le 18 janvier suivant. Il porte à sa présidence d'honneur le général Gaudeul, commandant la 72^e division militaire, élit à sa présidence le général du cadre de réserve Gabriel Grollier. Licencié ès sciences, cet artilleur breveté est issu du corps des officiers de réserve. Ancien maire de Pignan, son village natal, et membre de l'Académie de Montpellier, il est intégré dans le tissu institutionnel et culturel local. Le colonel Pierre Carles, docteur d'État, le colonel Claude Hesse d'Alzon, docteur en histoire, le lieutenant-colonel Jean-Claude Renaud, lui ont succédé. Le directeur scientifique en est statutairement un professeur titulaire ; les professeurs Jules Maurin et Anne Blanchard ont pris ma relève dans cette fonction. Ainsi a toujours été assuré l'équilibre armée-université.

Il est convenu et précisé que l'association a pour but de conduire, soutenir, promouvoir, publier des recherches en histoire militaire en liaison avec les chercheurs universitaires. Ainsi les praticiens sont associés aux universitaires, en particulier pour conseiller et orienter les étudiants-chercheurs. L'association a également pour fonction de manifester par son existence, ses activités et ses publications un intérêt public pour les questions militaires et de défense.

Une équipe universitaire, constituée simultanément, est reconnue en 1970 par le département d'histoire puis par le conseil de la faculté devenue l'université Paul Valéry (Montpellier-III). Depuis, quelles qu'aient été les majorités d'idées (un euphémisme pour parler de majorités politico-syndicales) dans les divers conseils, elle a toujours été reconduite et l'attribution d'une salle n'a jamais été remise en cause. Il convient d'ailleurs de rappeler qu'au temps des troubles, contrairement à bien d'autres, ce « laboratoire » n'a jamais fait l'objet d'une tentative d'occupation... et que ses deux directeurs successifs ont été élus président de l'université. Anti-militariste, l'université française ?

Dès sa fondation, l'équipe se veut mixte, pluridisciplinaire, interuniversitaire et ouverte non seulement sur l'espace national, mais aussi international, prioritairement mais non exclusivement méditerranéen. Elle se compose principalement de jeunes agrégés d'histoire, (devenus depuis professeurs d'université) dont les travaux, en histoire moderne ou contemporaine, traitent de questions qui intéressent l'histoire militaire entendue au sens le plus large⁽¹⁰⁾. Certains sont à dominante sociologique : « Les ingénieurs du roy », « Les combattants languedociens de la Grande Guerre », « les corps francs » allemands. D'autres s'ouvrent sur une approche politico-sociale, opinion ou presse. L'administration militaire en Afrique, la désinformation sur la guerre d'Indochine repoussent encore l'horizon. La guerre, les opérations sont prises en compte, mais aucune étude ne renoue avec l'histoire-bataille. D'autres disciplines sont rapidement représentées : principalement la civilisation allemande (Jean-Luc Susini), l'économie (Jacques Aben), le droit (Jean-Pierre Maury).

III. – LE DÉVELOPPEMENT.

Très vite, cet ensemble dual fonctionne à un rythme soutenu et trouve sa place dans le système des études de défense avant même que le secrétariat général à la Défense nationale se propose d'en coordonner les composantes universitaires.

Études, colloques, conférences.

Il revient à l'association, « vitrine » de l'entreprise, de lancer un premier cycle de conférences-débats mensuelles, annoncées de manière détaillée par voie de presse. Elles sont données dans un local para-universitaire et non militaire : le Centre régional de la documentation pédagogique, puis les archives départementales, ce qui suppose le concours aussi bien de l'inspection régionale d'histoire et de géographie et des services pédagogiques, couverts par le rectorat, que de la conservation des archives. Elles se sont succédées jusqu'à ce jour, réunissant toujours plus de soixante personnes et souvent une centaine.

La première a lieu en mars 1969. Pour bien montrer le caractère scientifique du Centre, et sa volonté d'ouverture, elle est confiée à un universitaire arabisant, monsieur Alfred Morabia, qui traite de « La guerre sainte dans le monde musulman ». Une question relevant de sa thèse alors en cours. La deuxième est assurée par le général Gabriel Grollier, « L'échec des plans de guerre sur le front occidental (août 1914) ». La troisième revient au colonel Albert Merglen, alors commandant l'école des troupes aéroportées : « L'équilibre des forces sur le front français en septembre 1939 ».

La tribune est aussitôt ouverte à des enseignants, à des thésards, à de récents titulaires de la maîtrise, car les conférences ont aussi pour but d'offrir un banc d'essai aux jeunes chercheurs, hommes ou femmes, français ou étrangers. Les sujets réputés délicats, dans le contexte local ou national, ne sont pas évités

(10) Cf. note 15.

et entraînent de vrais débats, parfois passionnés. En 1970, Gérard Bouladou, un enseignant du secondaire, ancien maquisard et docteur 3^e cycle, traite de « L'implantation des maquis dans le Bas-Languedoc au 6 juin 1944 ». Roland Andréani, agrégé et chargé de cours, évoque le « Sentiment national et problèmes militaires dans la presse quotidienne de Montpellier (1905-1906) ». Le général Merglen, passé au cadre de réserve et devenu docteur de 3^e cycle revient pour condamner « Novembre 1942 : l'invasion de la zone libre et la dissolution de l'armée d'armistice ». L'année suivante, Marcel Bénichou, agrégé et chargé de cours, parle de « L'information militaire dans L'Éclair, quotidien monarchiste montpelliérain (1933-1936) ».

L'équipe de recherche, histoire militaire et études de défense, bénéficie, dès 1970, d'une reconnaissance du CNRS sous forme d'une aide individuelle accordée à son directeur (une formule souple trop vite abandonnée). En 1977, elle devient équipe de recherche associée (ERA), puis Unité mixte de recherche (UMR) placée sous le double patronage du CNRS et de l'université. La subvention reçue a toujours été faible, mais l'étiquette importe davantage. Être reconnu par le CNRS et le conseil scientifique de l'université suppose à chaque renouvellement une évaluation contradictoire et un vote à bulletin secret. Un soutien administratif est accordé⁽¹¹⁾.

La création, en 1972 à l'Institut d'études politiques, d'Aix-en-Provence qui dépend alors de l'université Aix-Marseille-III, d'un cours d'histoire militaire et d'études de défense, implique également un vote favorable de conseils scientifiques et de conseils d'administration *a priori* non littéraires. Il est assuré par André Martel, puis Claude Carlier, spécialiste de l'aéronautique. En 1988, l'IEP demande et obtient sa transformation en chaire d'histoire de la défense, la seule existant alors en France. Elle est alors confiée à André Martel à qui succède Jean-Charles Jauffret en 1997.

À Montpellier, en 1974, un colloque, présidé par Maurice Baumont, sur le thème « Recrutement, mentalités, sociétés », réunit 150 participants venus, à leurs frais, de 17 pays différents répartis sur trois continents et appartenant à l'Est comme à l'Ouest. Un second, consacré à « Forces armées et Systèmes d'alliances », a lieu en 1981, sous la présidence du professeur Jean-Baptiste Duroselle. Il rassemble 400 congressistes et bénéficie de subventions des ministères de l'Éducation nationale et de la Défense nationale, du CNRS, de la Fondation pour les études de défense nationale.

L'équipe de l'université Paul Valéry sort également de ses murs. En 1982, elle tient à Paris, avec le Centre de sociologie de la défense nationale (J.-P. Thomas directeur), un colloque intitulé « L'engagement et les engagés ». À Montpellier, qui célèbre son millénaire, elle organise avec le Comité des travaux historiques et scientifiques, dans le cadre du 110^e Congrès national des sociétés savantes, un colloque sur « Forces armées et société ». Sous l'impulsion de Jules Maurin, et en collaboration avec l'université de Toulouse-Le Mirail, se tiennent,

(11) Annick Besnard et Françoise Brette rejointes par Gisèle Allard affectée par la FEDN. Qu'elles soient remerciées pour leur inlassable et efficace concours.

en 1985 à Toulouse, en 1986 à Montpellier deux colloques traitant des « Lendemain de la Libération dans le Midi de la France ». Pour célébrer le vingtième anniversaire du Centre, Jules Maurin organise, en 1988, trois rencontres simultanées qui réunissent plus de 150 participants : « La prosopographie aujourd'hui ; les peuples et leurs armées », (Anne Blanchard), « L'économie de guerre, du XVI^e siècle à nos jours » (Jacques Aben), « Technologie, économie, société » (André Martel).

Forces armées et institutions de défense.

L'insertion dans la dimension plus proprement qualifiée de « défense » se fait de manière interactive selon deux axes que les besoins de l'exposé imposent cependant de distinguer : les liens avec les organismes nationaux d'études et de recherche spécialisés, la mise en place d'un diplôme d'études approfondies (DEA) histoire militaire et études de défense.

Premier interface : les services historiques des trois armées, qu'on ne peut accuser de négliger la défense. L'équipe trouve très vite un interlocuteur privilégié, en la personne du futur général Jean Delmas, titulaire d'un brevet technique en histoire et sciences politiques et d'une thèse préparée sous la direction du doyen Pierre Renouvin. C'est à l'université Paul Valéry qu'il soutient en 1986 son habilitation à diriger les recherches sur le thème « Officier et historien »⁽¹²⁾, ouvrant la voie au général Yves Salkin et au colonel Allain Bernède. On ne compte plus les jurys de thèse auxquels il a participé avec autant d'exigence que de courtoisie.

Inlassable artisan du rapprochement armée-université, Jean Delmas met en œuvre une formule originale de codirection de thèses entre le chef du Service historique de l'armée de Terre et un universitaire : à Paris-I, Guy Pedroncini, (thèse du commandant Henry Dutailly) ; à Montpellier-III, André Martel (thèses des commandants Jacques Vernet, actuellement rédacteur en chef de la *Revue historique des Armées* et Claude Hesse d'Alzon, futur président de l'association montpelliéraine). Des universitaires montpelliérains entrent au comité de rédaction de la *Revue historique des Armées* et au comité des archives de la défense.

Très vite, des officiers en stage à l'EAI, où le lieutenant-colonel Carles dirige l'enseignement général et met en place le musée de l'Infanterie, ont eu recours au Centre pour achever un parcours commencé à Coëtquidan ou antérieurement. L'enseignement supérieur scientifique et technique de l'armée de Terre décide que les futurs brevetés devront acquérir un diplôme universitaire. Une expérience autant qu'une formation, car elle permet aux militaires de vivre le fonctionnement d'une institution « anarchique », sous-encadrée et sans grands moyens, tandis que les universitaires découvrent, eux, des officiers motivés, cultivés donnant une haute idée de l'armée. Bon nombre de ces stagiaires sont depuis devenus officiers généraux ; preuve qu'ils n'ont pas trop perdu leur temps à l'université et qu'elle ne les a pas déformés. L'École militaire d'ad-

(12) Jean Delmas, Officier et Historien, Études, articles et cours, Economica et Institut de Stratégie comparée EPHE IV-Sorbonne 2001.

ministration inclut le diplôme d'études approfondies « histoire militaire et études de défense » dans son cursus, imitée en 1989 par l'école du commissariat de l'Air ⁽¹³⁾.

Mêmes liens immédiats avec la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN). Le responsable de l'équipe montpelliéraine, qui participe en 1971 à la réunion préparatoire sous la présidence de Michel Debré, est appelé ultérieurement à son conseil scientifique. Avec le président du Centre de Montpellier, le général Grollier, il prend part au premier colloque (« La violence ») organisé par le général Buis, qui soutient la rencontre internationale tenue à Montpellier sur « Recrutement, mentalités, sociétés » et y participe activement. Le général de Bordas manifeste le même intérêt. Empêché, il se fait représenter par le contrôleur général Marais au colloque international « Forces armées et systèmes d'alliances ». Le général Poirier publie dans le numéro 1 de *Stratégie* : « La menace et l'ennemi ».

Très tôt, l'équipe a établi des liens avec l'Institut des hautes études de défense nationale, et a participé à l'organisation d'une session régionale (1972). Elle a, comme les stages nationaux, une double finalité : plonger les participants dans l'actualité et la complexité des problèmes de défense, obliger des civils et des militaires, des fonctionnaires et des acteurs du secteur privé, hommes et femmes, à travailler ensemble. Les enseignants-chercheurs déjà engagés dans l'équipe la suivent tous et s'inscrivent à l'association régionale des Anciens auditeurs de l'IHEDN à laquelle ils fournissent plusieurs présidents. Une règle observée jusqu'à nos jours ⁽¹⁴⁾.

La création, en 1977, au sein du secrétariat général de la Défense nationale (SGDN) d'une mission des études et des enseignements de défense donne aux chercheurs montpelliérains l'occasion de stimulantes rencontres annuelles, nationales (1978) puis internationales (1985) préparées et animées par les responsables successifs de la MEED. En 1987 se tient à Montpellier une rencontre consacrée à « Défense et recherches universitaires ». Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer publiquement au général d'armée aérienne Roger Rhenter, alors SGDN, la reconnaissance de toute une génération d'enseignants-chercheurs pour l'ouverture d'esprit dont il a su faire preuve en ce temps. Sans jamais empiéter sur la liberté de recherche et d'expression de quiconque, il a su encourager, impulser, soutenir des expériences acquises comme des initiatives nouvelles.

Quel est, en conclusion, le bilan de ces vingt premières années de l'entreprise montpelliéraine ? Il figure dans le numéro 19/20, 1989 des *Cahiers de Montpellier, Histoire et Défense*, établi sous forme de tables chronologiques et

(13) Un poste de scientifique du contingent, affecté à l'EMA, est attribué au Centre. Deux de ses bénéficiaires réussiront à l'agrégation. L'un d'entre eux (H. Heyriés), devenu spécialiste de l'histoire militaire franco-italienne, est actuellement maître de conférences à l'UPV. Les meilleurs des étudiants en histoire militaire et études de défense sont affectés dans diverses écoles militaires comme scientifiques du contingent. Deux d'entre eux sont revenus à l'UPV comme maîtres de conférences en histoire moderne, et contribuent à la vitalité du Centre (B. Peschot et D. Biloghi).

(14) Les professeurs André Martel et Jacques Aben et, actuellement, Michel Mifsud, docteur en histoire militaire.

thématiques, pour le vingtième anniversaire du Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, par son président d'alors, le colonel Claude Hesse d'Alzon. Ce dernier vient alors de lancer un groupe d'études et de recherches sur l'Indochine (GERI) et de conclure un contrat avec le secrétariat aux anciens combattants pour la réalisation d'une salle mémorial à la nécropole nationale de Fréjus consacrée aux 17 830 « morts pour la France » en Indochine.

Quelques chiffres résument ce bilan. Vingt et un volumes multigraphiés, reproduisant les meilleures des vingt-cinq thèses de troisième cycle, six thèses d'université et cent quatre-vingt mémoires de maîtrise, ont été diffusés, auxquels s'ajoutent les actes de cinq colloques internationaux. Cent quarante-quatre conférences ont été assurées dont la diversité a déjà été indiquée.

Derrière les chiffres se profilent des hommes et des femmes, et c'est le plus important. Non seulement des chercheurs, mais aussi des étudiants qui, à l'occasion de cours d'histoire des relations internationales, de politique nationale ou, plus explicitement, d'histoire militaire et d'études de défense, ont acquis le réflexe d'associer le fait militaire, les lois de programmation ou de recrutement, les préoccupations stratégiques aux grandes questions générales.

En 1988, la relève est assurée : sept thèses d'État ont été soutenues, dont les lauréats sont déjà ou deviendront bientôt professeurs titulaires de chaire (4), professeur associé (1), directeurs de recherche associés (4) au CNRS⁽¹⁵⁾. Sur la proposition de son comité, enfin, l'université a attribué à des chercheurs étrangers, deux doctorats honoris causa ; suivis ultérieurement d'un troisième⁽¹⁶⁾. Une nouvelle orientation et un nouveau responsable sont choisis. L'équipe adopte comme thème général : « États, sociétés, idéologies, défense » et porte à sa direction le professeur Jules Maurin, spécialiste d'histoire des deux guerres mondiales qui, depuis, en a assuré la continuité et lui a donné un nouvel essor.

(15) Professeurs Anne Blanchard, Jules Maurin, Jacques Frémeaux, Claude Carlier. Directeurs de recherche : Marcel Bénichou, Josiane Criscuolo, Élie Pélaquier, René Quatrefoies. Une nouvelle génération de maîtres de conférences est en place (Dominique Biloghi, Hubert Heyriés, Jean-François Muracciole, Bernard Peschot, Frédéric Rousseau).

(16) Colonel d'état-major général de l'armée helvétique, Daniel Reichel, docteur en Sorbonne et directeur fondateur du Centre d'histoire et d'études militaires de Pully (Suisse) avec lequel sont toujours maintenus des échanges réguliers ; professeur Claude Sturgill, de l'Université de Floride. Ultérieurement, professeur Khalifa Chater de l'Université de Tunis, actuellement directeur général de la Bibliothèque nationale de Tunisie.

REPÈRES HISTORIOGRAPHIQUES.

Présentée chronologiquement, incomplète et donc injuste, l'orientation bibliographique proposée ici tend à montrer l'articulation de la réflexion des chercheurs en histoire militaire avec d'autres approches du phénomène Paix et guerre entre les nations (Raymond Aron, 1962) : polémologie, stratégie, politologie, philosophie, sociologie...

- Gaston Bouthoul, *Les Guerres. Traité de polémologie*, Payot, 1951.
- Raymond Aron, *Les Guerres en chaîne*, Gallimard, 1951.
- Lieutenant-colonel Vial, « L'armée française et l'histoire », *revue historique*, avril-mai juin 1952.
- Raoul Girardet, *La Société militaire dans la France contemporaine, 1815-1939*, Plon, 1952
- Éric Muraise, *Introduction à l'histoire militaire*, Lavauzelle, 1954.
- Général Paul-Marie Gallois, *Stratégie de l'ère nucléaire*, Calmann-Lévy, 1960.
- Piero Pieri, « Sur les dimensions de l'histoire militaire », *Annales ESC*, 1963.
- Général André Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Armand Colin 1964.
- Bernard Chantebout, *L'Organisation générale de la défense nationale en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, LGDJ, 1967.
- Jean Guilton, *La Pensée et la guerre*, Desclée de Brouwer, 1969.
- Service historique de l'armée de Terre, *Guide bibliographique sommaire d'histoire militaire et coloniale française*, 1969.
- Lieutenant-colonel Jean Delmas, « L'histoire militaire contemporaine et ses problèmes », *revue historique de l'Armée*, 1970/2.
- André Martel, « Le renouveau de l'histoire militaire en France », *revue historique*, n° 497, janvier-mars 1971.
- André Corvisier (dir.), « Études d'histoire militaire, XVII^e-XX^e siècles », *revue d'histoire moderne et contemporaine*, XX, janvier-mars 1971. Contributions de Roland Andréani, Jean-Paul Bertaud, Anne Blanchard, Robert Chaboche, Jean Chagniot, Jean-Claude Devos, Fernand Gambiez, André Martel, Jules Maurin, Guy Pedroncini, Jean Vidalenc, William Serman, Pierre Waaksman.
- Jean-Paul Charnay, *Essai général de Stratégie*, Champ libre, 1973.
- Raoul Girardet, *Études politiques économiques et sociales. Problèmes contemporains de Défense nationale*, Dalloz, 1974 et 1989.
- Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz*, Gallimard 1976.
- André Corvisier, « L'étude de la guerre, entre la sociologie et l'histoire », *revue historique*, 1977.
- Lucien Poirier, *Des stratégies nucléaires*, Hachette, 1977.
- André Corvisier, « L'Association des chercheurs militaires et non militaires, problèmes de pluridisciplinarité : le cas français », *revue internationale d'histoire militaire*, 1980, n° 49.

• Jean-Marie d'Hoop, (dir.), « Trente ans d'Histoire militaire en France », *revue internationale d'histoire militaire comparée*, n° 61, 1985. Contributions de J.-P. Bertaud, William Serman, Jules Maurin, Guy Pedroncini et Patrick Facon, Charles Christienne, André Martel.

• André Martel, « Qui fait quoi, où, comment ? », *revue internationale d'histoire militaire comparée*, n° 61, 1985.

• Andrée Martin-Pannetier, *La Défense de la France, indépendance et solidarité*, Lavauzelle, 1985.

• Hervé Coutau-Bégarie, *La Puissance maritime, Castex et la stratégie navale*, Fayard, 1985 ; Castex, le stratège inconnu, Economica, 1985.

• André Martel, « Études et enseignements de défense », *Défense nationale*, janvier 1986.

• Marie-Lucie Dumas, « Les enseignants et la défense », *Défense nationale*, octobre 1986.

• Henri Pac, *Politologie de la Défense nationale*, Masson, 1986.

• André Martel, « De l'histoire militaire aux études de défense », *Hommes, Idées, Journaux, Mélanges en l'honneur de Pierre Guiral*, Publications de la Sorbonne, 1988.

• Colonel (ER) Claude Hesse d'Alzon, « Vingtème anniversaire », *Histoire et Défense, Les Cahiers de Montpellier*, Numéro spécial consacré à « Vingt ans d'activité », Tables et Index, nos 19-20, 1989).

• André Martel et Pierre Carles, « Le Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale de Montpellier (1968-1989) », *Histoire et Défense, Les Cahiers de Montpellier*, nos 19-20, 1989.

• Général Jean Delmas, « L'histoire militaire en France depuis 1945 », *Mededelingen van de Sectie Militaire Geschiedenis*, Gravenhague, The Hague, The Netherlands, 1991.

• Micheline Corvisier, « Tables et Index 1939-1990 », *revue internationale d'histoire militaire*, 1991.

• Claude Schmitt, *Penser la guerre, penser l'économie*, Odile Jacob, 1991.

• André Corvisier (ss. la dir. de), *Histoire militaire de la France*, PUF, 1992-1994 : tome 1, Philippe Contamine (dir.), *Des origines à 1715*, 1992 ; tome 2, Jean Delmas (dir.) *De 1715 à 1871* ; tome 3 Guy Pedroncini (dir.), *De 1871 à 1940*, 1992 ; André Martel (dir.), *De 1940 à nos jours*, 1994.

• Jacques Aben, *Économie politique de la Défense*, Cujas, 1992.

• Général Jean Salvat, *La Paix et la guerre, introduction générale aux problèmes de défense et de stratégie*, Critérim, 1992.

• Jean-Claude Allain, « Histoire diplomatique et histoire militaire contemporaines », *Des Étoiles et des Croix, Mélanges offerts à Guy Pedroncini*, Economica, 1995.

• André Martel, « De l'histoire militaire à l'histoire de la défense », Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Bulletin d'informations*, n° 14, octobre 1996.

GENERAL D'ARMEE AERIENNE ROGER RHENTER

On parle beaucoup d'hommages. Je dois rendre hommage à mon prédécesseur, le général d'armée Simon, qui a mené une vive action en matière d'études de défense. Lorsqu'il m'a transmis ses pouvoirs, il m'a beaucoup parlé des universitaires, en citant les noms des personnalités qui sont réunies ce matin : les professeurs Dabezies, Martel, d'autres absents, M. Thomas, M. Girardet, M. Charnay. Le général Simon avait donc beaucoup travaillé dans ce domaine pour encourager ces enseignements.

Quant à moi, j'ai dû découvrir les milieux universitaires que je ne connaissais pas et j'ai été agréablement impressionné par les hommes que j'ai rencontrés, par leur personnalité accentuée, par leur fierté, par le fait qu'ils souhaitaient parfois conserver jalousement leur indépendance. Et j'ai senti chez eux combien ils étaient intéressés par une action de fédération. Nous avons essayé, avec mes collaborateurs successifs, les professeurs Lefèvre et Philippe Bonnichon, de créer une communauté élargie des professeurs qui s'intéressaient à l'enseignement et aux études de défense, et cela dans toute la France. Dans ce but, nous avons créé la Mission de l'enseignement et des études de défense, qui a eu un rôle extrêmement actif, et qui, au bout d'un an ou deux, a mis sur pied des journées annuelles d'étude de défense dans lesquelles ces universitaires de disciplines complètement différentes se rencontraient et pouvaient mener une action commune. De quels moyens disposions-nous ? Nous étions incitatifs mais pas du tout acteurs. Incitatifs dans le cadre de ces journées, de ces rencontres que nous organisions, des démarches auprès des administrations, et le poids que nous essayions d'avoir auprès du ministère de l'Éducation nationale, du ministère des Universités, qui changeait de nom selon les circonstances, pour obtenir la reconnaissance des diplômes, pour montrer l'intérêt qu'au niveau du Premier ministre – et j'en ai souvent parlé à M. Barre et à M. Mauroy – on portait à l'enseignement de défense. Nous avons quelques crédits que je me suis efforcé de développer. Nous les répartissions pour des missions de déplacement, des heures complémentaires d'enseignement supérieur, pour passer des contrats avec des centres et finaliser les recherches. Nous avons mené une action vis-à-vis des administrations tout à fait autres que l'administration militaire et l'administration de l'éducation nationale, et en même temps des relations publiques pour essayer d'engendrer un courant pour l'enseignement des études de défense.

Dans ce domaine, je crois que grâce à vous, messieurs, et à vos collègues, nous avons dû rattraper une partie du retard que nous avons vis-à-vis de nos alliés, en particulier des Américains qui nous avaient montré la voie. Dans ce domaine, je dois rappeler qu'il ne s'agissait pas seulement de Paris. Je vois d'autres villes dans lesquelles se sont développés des enseignements de défense : Lille, Compiègne, Metz, Strasbourg, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Clermont-Ferrand, Montpellier, Aix, Marseille, Perpignan, Grenoble, Lyon et Nice. Cette carte date de 1983. Et, depuis 1983, d'autres points sont apparus sur la carte qui témoignent du fait que d'autres universitaires ont pris l'initiative de créer cet enseignement. D'autre part, pour l'ensemble de la communauté militaire, le fait d'être associé, d'une façon ou d'une autre, à ces études de défense est extrêmement riche.

CHRISTIAN SCHMIDT

Les Français aiment les célébrations, c'est leur péché mignon et je suis très heureux de participer à cette célébration. Cependant je ne suis pas tout à fait un fondateur. C'est pour cela que je ne me sens pas complètement autorisé à participer à cette célébration. Ceci est peut-être symbolique : les économistes dont je fais partie ont pris le train en marche. Ce train était parti avec Pierre Dabiez, grâce à André Martel, et grâce surtout, comme on vient de le rappeler, au général Rhenter. Par conséquent, je suis arrivé dans un système partiellement organisé, où la MEED existait déjà. C'est son premier responsable, Pierre Lefèvre, qui m'avait demandé de m'intéresser à cette opération au moment où je suivais avec lui la 31^e session de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale.

Je suis entré, moi aussi, dans un milieu que je connaissais fort mal, de l'autre côté de la barrière. J'y ai rencontré bien sûr des camarades militaires, mais également des disciplines que je fréquentais moins souvent. J'ai eu d'abord une impression d'heureuses et de sympathiques collaborations – en un mot, il y régnait une certaine fraternité. Il y avait sans doute des tensions – je ne les ignore pas – mais je suis entré dans un monde qui me semblait, par rapport à l'université, assez calme, comme un havre relativement consensuel. Avec ces observations personnelles, je voudrais centrer mon propos sur les liens entre l'économie et la défense, et montrer, comment, en France, dans la période que j'ai connue et que je connais encore, ces liens ont évolué, et les difficultés qu'elles ont rencontrées. Puis, je déborderais en conclusion sur la partie prospective, avec quelques suggestions pour l'avenir.

D'abord l'histoire. Pourquoi l'économie est-elle une parente pauvre dans cet ensemble de la défense ? Je remarquerais d'ailleurs que les sociologues ont eux aussi connu des problèmes : les économistes se sont joints aux juristes et aux historiens en quelque sorte, faute de mieux. Et pourtant. Je pense que, si l'on remonte le cours du temps dans une perspective de longue période, au XVII^e et au XVIII^e siècles, il y a au moins deux grands penseurs qui se sont illustrés simultanément en stratégie et en économie. Le premier est Vauban. N'oublions pas qu'il est l'auteur de la *Dîme royale* et qu'il a réalisé parallèlement, non seulement une œuvre architecturale que nous admirons, mais également un travail que les économistes commentent encore aujourd'hui, même s'il existe un conflit entre Vauban et Boisguilbert sur l'origine de la contribution économique de Vauban. Une autre personnalité, moins souvent citée, et je le regrette, parce qu'il souffre de l'ombre que lui a fait Clausewitz, c'est Guibert. Or Guibert a non seulement écrit l'*Essai général de tactique*, mais il est aussi l'auteur de deux autres ouvrages, dont l'un s'intitule : *De la force publique considérée dans tous ses rapports*. Dans ce livre, on trouve une analyse – à mon avis l'une des premières – extrêmement précise, des dépenses militaires, ainsi qu'une tentative d'évaluation de la productivité et du coût du soldat. Il établissait même une comparaison amusante en disant que les Français étaient très mal situés en ces termes : ils étaient trop nombreux et le coût de chacun était élevé. Les meilleurs, selon Guibert, étaient les Prussiens et les Russes. Les Prussiens se payaient sur l'ennemi, et les Russes étaient frugaux et peu contraignant. On ne cite pas assez Guibert. Heureusement, le général Poirier lui a rendu hommage. Je suis de ceux qui pensent que Guibert est un des grands esprits, surtout dans la discipline qui est la mienne.

Passons à l'histoire contemporaine. Il y a là un paradoxe, parce que la France est un pays dans lequel les éléments économiques de la défense occupaient dans les années 1970 et occupent, j'espère encore un peu, une place fondamentale. J'en donnerai deux exemples. À l'époque, le premier budget national, c'était le budget de la Défense. Il est devenu le second. À l'intérieur de ce budget, ce que les techniciens appellent le titre V (c'est-à-dire l'équipement, qui contient notamment les dépenses industrielles), était le premier budget industriel de la France. C'est une première mesure de l'importance économique de la défense dans notre pays. Seconde mesure : notre industrie d'armement, à cette époque-là – on le voyait déjà apparaître depuis un moment, mais c'était devenu très net – était le premier poste d'exportation. Elle se partageait ce privilège avec le secteur de l'agroalimentaire, mais elle est restée certaines années le premier poste d'exportation. Tout le monde connaît les liens qui existent entre cette industrie militaire et l'industrie civile de haute technologie. Peut-être qu'un certain nombre de réalisations brillantes dont nous jouissons encore, pour combien de temps je ne sais, sont les fruits de la recherche effectuée par la défense. Par conséquent, toutes les raisons étaient réunies pour que les Français s'intéressent à l'économie de la défense. Et pourtant, deux mythes, à la fin des années 1970, subsistaient. Le premier reposait sur l'idée que les dépenses militaires étaient improductives. Et là, nous devons beaucoup à mon collègue Jacques Aben d'avoir démontré qu'il n'en était rien. Le second, que nos industries d'armements exportaient des armes de guerre, et donc la guerre elle-même. Ces deux activités, pour des raisons différentes – critère économique et critère moral – étaient très naturellement condamnées, en particulier dans les milieux universitaires. Nous avons donc un problème, non pas vis-à-vis des institutions comme la MEED, l'IHEDN, qui nous accueillait chaleureusement, mais vis-à-vis de nos milieux d'économistes universitaires, où il était beaucoup plus difficile de faire passer un message, qui semblait pourtant à mes yeux, et aux yeux de certains, évident.

C'était d'autant plus évident qu'il y avait une autre raison, plus subtile, qui rapprochait les économistes des problèmes de défense : un certain nombre de schémas intellectuels, et notamment le schéma de la dissuasion américaine, avaient été conçus par une équipe à laquelle avaient participé un très grand nombre d'économistes. Autrement dit, sans les économistes, et j'ai la faiblesse de dire sans les théoriciens des jeux, il est probable que les modèles de MacNamara et de ses successeurs n'auraient pas vu le jour. Il ne faut pas voir cependant, dans les économistes de l'époque qui ont participé autour de la Rand Corporation à ce gros chantier, des va-t-en-guerre, puisque, bien au contraire, ils ont participé à l'élaboration du schéma des grands accords de désarmement nucléaire (SALT I, SALT II). Je pense notamment à Thomas Schelling, considéré comme un homme de science politique, mais qui est d'abord un économiste. Aux États-Unis au moins, le lien entre la pensée économique et la défense était étroit dans la conception des doctrines stratégiques. Qu'en était-il en France ? Il a tout de même joué, grâce notamment au Centre de prospective et d'évaluation. Hugues de L'Estoile, qui n'était pas à proprement parler un économiste, était un polytechnicien bien formé à l'économie, et il a eu un rôle que je voudrais rappeler. J'étais encore étudiant et j'ai entendu, dans nos universités, Hugues de L'Estoile venir exposer son modèle devant nos regards fascinés (je n'étais alors pas même doctorant). Il m'en est cependant resté des souvenirs bien précis. Lorsqu'on réexamine les travaux de l'équipe qui

a mis au point ces recherches d'évaluation, quand on relit ce qu'a écrit sur ce sujet le général Poirier, on s'aperçoit que la méthode, les idées de programmation et de planification, celle de disposer d'un armement qui soit adapté à son objectif selon une perspective d'optimisation coût/qualité relèvent du raisonnement économique au sens large. Par conséquent, la France, non pas malheureusement par ses universitaires mais par ses ingénieurs de l'armement a-t-elle aussi construit un pont réel entre l'économie et la défense. Je voudrais saluer deux ingénieurs de l'armement qui m'ont à des titres divers très gentiment accueillis, bien que je ne sois ni ingénieur de l'armement, ni polytechnicien : c'est mon ami Daniel Coulmy, qui est d'abord un camarade de l'IHEDN et qui ne manque pas une occasion, même quand il est très occupé, de venir m'écouter et discuter avec moi ; c'est aussi l'ingénieur général Alain Crémieux qui m'a reçu à plusieurs reprises, quand il était attaché d'armement à Washington, puis, lorsqu'il a pris la direction du CHEAR. J'ai eu la chance d'avoir son fils comme étudiant, l'un de mes bons étudiants. Par-delà ces souvenirs personnels, je pense effectivement que les ingénieurs avaient compris avant nous, les universitaires, la nécessité de relier une réflexion économique à nos préoccupations de défense. En milieu universitaire, cela a toujours été plus difficile. La clé de l'affaire, vraie pour les économistes, l'est également un peu pour toutes autres disciplines, c'est le corporatisme disciplinaire. Le « transversal » relève du discours : dans la pratique universitaire, il n'a jamais été vraiment pratiqué et retenu dans les carrières.

Ayant tracé cette histoire très brève et en partie personnelle, je souhaiterais dresser d'abord un bref bilan de nos activités. Vous allez me dire que c'est une déformation d'économiste de faire un bilan. Dans un bilan, il y a effectivement un actif et un passif. Que mettre à notre actif, nous économistes ? Je dois préciser qu'il s'agit d'un cercle bien étroit. Il y a un absent, c'est Jacques Fontanel, il y a un présent qui parlera demain, c'est Jacques Aben, si l'on y rajoute Pierre Dussauge, je crois que nous avons fait le tour. À l'actif de ce bilan, je mettrais trois choses. Nous avons assez rapidement créé, à la manière d'André Martel, mais dans une autre perspective, une association qui vit encore : l'Association française des économistes de défense. Elle n'est pas d'une activité extrême, mais elle existe. Et surtout, nous avons assez vite vu qu'il fallait nous insérer dans un réseau international. L'Association française des économistes de défense a donc été prolongée par une Association internationale des économistes de défense (AIDEA), sous l'impulsion, du reste, des Français, a pérennisé les réseaux que les uns et les autres pouvions avoir. Cette association internationale a au moins organisé deux grands colloques qui ont donné lieu à la publication de deux livres qui servent encore de référence. L'un de ces colloques a été organisé à Paris, dans mon université, à Paris IX-Dauphine. Son emplacement étant l'ancien siège de l'OTAN, il était donc normal d'y organiser le premier colloque des économistes de la défense. Un certain nombre de grandes personnalités y ont participé, notamment Kenneth Boulding. Il a été publié par MacMillan dans un gros livre intitulé *Military Expenditures and Economic Growth and Development* (1983). Fort de cette expérience, nous avons organisé un second colloque, en partenariat avec le SIPRI, à Stockholm. Le thème avait un peu changé : il s'intitulait *Peace Defence and Economic Analysis* (1987), sous le patronage de Kenneth Arrow, prix Nobel de sciences économiques et avec la participation d'Amartya Sen, qui a également reçu depuis le prix Nobel.

Ce qui assure la pérennité dans le monde universitaire, c'est l'écrit. Nous sommes convaincus qu'il fallait créer une revue. Nous avons donc mis en œuvre ce projet créé avec Keith Hartley, qui en est encore l'actuel rédacteur en chef. Il s'agit, à ma connaissance, de la seule revue scientifique au sens strict entièrement consacrée aux problèmes d'économie de défense. Son titre initial était *Defence Economics*. Elle est devenue *Defence and Peace Economics*, avec une particularité amusante : elle jouit d'une version anglaise et d'une version américaine en raison notamment des différences d'orthographe du mot défense dans les deux pays. Certains d'entre nous font partie du comité de rédaction et cette revue continue d'exister. Nous lui redonnerons prochainement un nouveau lustre. Voilà pour la partie positive du bilan : nous avons créé ces réseaux, nous les avons pérennisés par une revue et nous continuons, bon an mal an, à organiser assez régulièrement des rencontres et des colloques.

En ce qui concerne le côté passif, j'ai vraiment vérifié la formule : « Nul n'est prophète en son pays ». Le pays de l'universitaire étant son université, je n'ai créé à Dauphine qu'un centre, le Laboratoire d'économie et de sociologie des organisations de défense (LESOD) dès 1984. Il existe toujours, bénéficie de contrats, jouit d'une certaine reconnaissance et son activité n'est guère contestée. Mais, au-delà de ce centre, je dois dire que je n'ai guère convaincu mes collègues. J'ai dirigé un certain nombre de thèses d'économie de la défense, surtout soutenue par des étrangers. Je n'ai eu qu'un exemple de jeune collègue ancien thésard qui a continué des recherches dans ces domaines à HEC où il est maintenant professeur titulaire, c'est Pierre Dussauge. Pour le reste, je dois dire que j'ai prêché à Dauphine, non pas dans un désert, mais dans une atmosphère, certes feutrée et respectueuse de ces activités, mais nullement intéressée. Je ne suis pas arrivé à créer dans ma propre université ce qu'André Martel a réussi à Montpellier. Peut-être faut-il être en province pour réussir, ou ne pas être économiste. Il est en effet difficile pour un économiste de faire une carrière avec une thèse d'économie de la défense, pour la simple raison que la thèse est suivie d'une agrégation qui débute par une soutenance de travaux et que les candidats agrégatifs qui présentent une thèse sur l'économie de la défense, si Jacques Aben, moi-même ou Fontanel ne sommes pas dans le jury, ont peu de chance d'être acceptés. De telle sorte que nous avons comme chercheurs, soit de jeunes enthousiastes mais qui nous quittent pour faire carrière, soit de plus âgés qui, ayant atteint le niveau le plus élevé, n'ont plus rien à perdre, et peuvent alors s'adonner aux travaux qui leur semblent soit intéressants intellectuellement, soit nécessaires. Nous avons pendant des années discuté et tourné en rond sur la manière de contourner cette difficulté. Pour moi, le problème reste entier : il n'est pas, aujourd'hui encore, possible de faire carrière dans l'économie de la défense.

Considérons maintenant la prospective. Le paysage a changé par rapport à ce qu'il était il y a vingt ou trente ans. Nous avons probablement moins besoin d'organismes comme la MEED pour nous rencontrer. Le monde académique souffre d'un trop-plein de colloques. Nous avons trop de réunions, trop d'entretiens, trop d'informations. Le problème est celui du classement, celui d'opérer des sélections fines, calibrées et pertinentes. Concernant l'économie, j'évoquerai deux dimensions qui mériteraient d'être développées. Quand Jacques Aben, Jacques Fontanel, et moi-même avons commencé à travailler sur ces problèmes d'économie de la défense,

nous étions centrés sur des questions qui relèvent de ce que nous appelons dans notre jargon la macro-économie, c'est-à-dire sur le budget, le produit national, l'effet du budget sur le produit national : s'il y a x % de plus ou de moins de dépenses militaires, quel effet peut-on en attendre sur le PNB, quelles conséquences sur l'emploi, etc. ? Ces questions n'ont rien perdu de leurs pertinences, mais, aujourd'hui, l'économie est de plus en plus une discipline d'informations et de connaissance, à telle enseigne qu'un de mes collègues, Bernard Walliser parle « d'économie cognitive ». C'est peut-être un peu audacieux, mais les problèmes d'informations et de connaissances jouent en économie un rôle déterminant. Je souhaiterais que des collègues analysent les questions de défense à travers une réflexion sur l'information économique. Cette réflexion existe déjà, mais il faudrait certainement la pousser plus loin, et notamment s'intéresser à ce qui relève traditionnellement de la micro-économie. Le deuxième aspect concerne les relations avec la gestion au sens large. Les problèmes de gestion ne sont pas simplement des problèmes d'entreprise : leur portée est beaucoup plus large. J'emploierai pour terminer un mot peut-être un peu trop utilisé aujourd'hui, la « gouvernance ». Si cette notion suscite un tel engouement, c'est le signe que ces problèmes généraux posés par la gestion des ressources et des hommes s'inscrivent directement dans la réflexion économique. Elle concerne les activités de défense qui, elles mêmes, ont beaucoup évolué. Ce sont les directions vers lesquelles je souhaiterais que de jeunes collègues s'orientent et prolongent ainsi l'effort initié par le MEED il y a une trentaine d'années.

BERNARD CHANTEBOUT

Votre invitation a été l'occasion pour moi de jeter un coup d'œil rétrospectif sur une carrière de 40 ans, qui – partiellement, Dieu merci – s'est déroulée au service de la défense. Pour la clarté du propos, je rappellerai que j'ai écrit deux ouvrages sur la défense nationale, une trentaine d'articles, organisé et publié quatre colloques, animé une revue trimestrielle *Droit et défense* qui continue d'ailleurs de paraître, après neuf années d'existence – ce qui, dans le contexte, est assez extraordinaire. Tout cela a laissé en moi beaucoup de souvenirs : certains sont drôles, aucun n'est vraiment agréable. Je rejoins très largement, mais dans un sens encore plus négatif, l'analyse qui vient d'être faite par notre collègue Christian Schmidt. Il est vrai que mon expérience n'est pas celle d'un enseignant, mais d'un chercheur, pas celle d'un historien ou d'un sociologue, mais d'un juriste et d'un politologue.

J'ai commencé en 1962 par inscrire une thèse de doctorat sur l'organisation générale de la défense en France. Devant partir l'année suivante faire mon service militaire, j'avais contacté ce qu'on appelait le Service d'Information et d'Études cinématographiques des Armées (le SIECA) en espérant que, compte tenu du sujet, il pourrait me trouver une affectation productive. Ce n'était apparemment pas la vocation de ce service. Sans aucune nécessité, – nous étions en 1963, on rapatriait les troupes, on n'en envoyait pas de nouvelles – on m'a envoyé en Algérie pour m'éloigner le plus possible des centres de documentation. J'ai néanmoins soutenu cette thèse en 1966, avec les félicitations du jury, le prix de thèse de la faculté de droit de Paris, et une subvention du ministère de l'éducation nationale. Pensant naïvement que cette thèse allait intéresser les armées, mon éditeur a eu l'idée d'en adresser un exemplaire ronéoté au service d'information du ministère de la défense, service qui avait écarté ma candidature. J'ai été convoqué devant deux officiers qui s'étaient mis en uniforme pour me recevoir. Ils m'ont félicité d'avoir consacré tant de temps à l'étude de la défense. Ils avaient devant eux une liasse de papiers et ont commencé à me dire : « Dans l'ensemble c'est un très bon travail, mais il y aura quelques retouches à apporter. D'abord, à la page 2, vous avez une citation de Psichari qui est désobligeante pour l'armée, il faudrait la supprimer. Page 5, vous dites cela ; c'est vrai, mais ce n'est pas ainsi qu'il faut le dire... » Ils ont continué ainsi. J'étais interloqué. Au bout d'un certain temps, je leur ai demandé : « Vous en avez encore beaucoup comme cela ? » Ils ont feuilleté la liasse : « Ah oui, effectivement... » Ils voulaient, en gros, que je refasse le travail, sous leur dictée. Je leur ai alors dit : « Écoutez messieurs, si vous aviez des informations à me donner, vous aviez l'occasion de le faire pendant mon service militaire, vous auriez pu à ce moment-là m'aider, mais maintenant il est trop tard. La thèse sera publiée dans son état actuel. » Ils m'ont répondu : « Dans ce cas, attention. On ne vous en achètera aucun exemplaire. » Et ils ont tenu parole, au point que, sept années plus tard, j'ai rencontré un étudiant qui, dûment pistonné, lui, par un oncle député, faisait son service militaire au SIECA ; le service se servait toujours de la thèse dactylographiée : aucun exemplaire n'avait été acheté. Et – ce qui est plus gênant – aucune revue militaire n'en avait parlé. Je pense qu'il s'agissait d'un boycott délibérément organisé, parce qu'un an environ après la sortie de la thèse en librairie, je rencontre dans un cocktail un général de corps

d'armée. Il est très décontracté et muse comme on le fait dans les cocktails. On me présente à lui. Et là : « M. Chantebout ? C'est vous qui avez écrit cet énorme ouvrage sur la défense ? » Je lui dis : « Oh, ce n'est pas un énorme ouvrage, mais effectivement il traite de la défense. » – Lui, regardant soudain sa montre : « Je vois, je vois. Excusez moi, cher monsieur, je suis très pressé, il faudra qu'on en reparle. Sachez simplement que l'affaire a été traitée à l'Élysée » ; et de filer comme s'il avait vu le diable ! Une thèse de doctorat sur la défense, c'était à l'époque une affaire d'État ! Mais aucune revue militaire n'en a dit le moindre mot. Je suis alors allé voir le colonel Baude qui dirigeait la *Revue de la défense nationale*, et lui ai demandé : « C'est quand même étrange, vous qui faites des comptes-rendus sur à peu près tous les livres qui sortent (la revue comprenait alors une rubrique bibliographique extrêmement importante) comment se fait-il ? » Il me répondit : « Mais nous ne l'avons pas reçu. » Je lui dis alors avec un grand sourire : « Bien sûr, la poste fonctionne si mal. Mais ce n'est pas grave... en voici un nouvel exemplaire. » Je lui ai donc remis l'ouvrage en main propre, et cependant aucun compte-rendu n'en a jamais été publié. C'est dire que des consignes précises avaient été données. Ce qui était curieux, c'est que ce livre était entre-temps devenu un ouvrage de référence pour la préparation du concours du Contrôle général des Armées. Georges Burdeau, dont j'étais l'assistant à la Faculté et qui était membre du jury de ce concours, s'amusait fort d'entendre les autres membres parler « du Chantebout », comme on parle du Lagarde et Michard. Il est vrai que l'ouvrage traitait exactement du programme de ce concours, mais il fallait que sa connaissance soit réservée au contrôle.

Constatant cela, je me suis dit que, si la défense ne voulait pas de moi, je ne ferai pas de *forcing*, d'autant qu'à l'époque, notre excellent collègue Pierre Dabezies, lui aussi agrégé de droit public, essayait également d'intéresser l'université à la défense. La relève étant assurée, j'ai abandonné à peu près toute activité dans ce domaine en dehors de quelques cours de troisième cycle.

En 1981, les socialistes sont arrivés au pouvoir et il s'est trouvé que l'un de mes assistants est devenu le bras droit de Charles Hernu, ministre de la Défense. Il a insisté auprès de moi pour que je crée un centre d'études de la défense. Je n'étais pas enthousiaste, mais il me dit : « Il est important que le ministère puisse s'appuyer sur des centres de recherche universitaire. Pour l'instant, bien sûr, il y a l'IFRI ; c'est très bien l'IFRI, mais nous souhaitons avoir parallèlement d'autres sources d'information et de réflexion. On vous donne 50 000 francs pour démarrer. Et ensuite vous aurez des contrats de recherche. » J'ai alors effectivement créé le centre « Droit et défense » qui existe toujours. Avec les 50 000 francs, j'ai pu acheter un mobilier sommaire et constituer un petit fonds documentaire. Il m'était agréable de revenir à mes études sur la défense. J'aurais sans doute été plus heureux encore si je n'avais appris qu'un professeur de géographie proche du PS avait reçu, lui, pour des travaux qui n'ont jamais été réalisés, 400 000 francs avec lesquels il s'est offert un tour du monde.

Mais, surtout, j'ai eu la possibilité d'obtenir un contrat de recherche et d'en faire bénéficier quelqu'un. C'était très important parce que, à l'époque, en raison de la titularisation des assistants en fonctions, il n'existait plus d'emplois temporaires à proposer aux jeunes gens qui aspi-

raient à la carrière universitaire, et que ces contrats permettaient de leur tenir la tête hors de l'eau pour rédiger leurs thèses.

Mais je me suis rendu compte à l'expérience que j'étais tombé dans un piège. Ce n'est un secret pour personne : les recherches sur la défense ne figurent pas parmi les objectifs prioritaires de l'université. Pendant quinze ans, j'ai reçu de celle-ci entre 11 000 et 13 333 francs par an de crédits de fonctionnement. J'avais naturellement demandé l'appui du CNRS, mais un membre de la commission qui décide de ses aides a objecté : « L'argent du CNRS n'est pas fait pour faire la guerre ». Aussi la seule façon d'avoir de l'argent pour organiser des tables rondes et des colloques, pour réaliser des publications, c'est d'obtenir des contrats de recherche du ministère de la Défense ou, à l'époque, du SGDN. Or ces contrats sont accordés en dépit du bon sens : lorsqu'on obtient un contrat, ce n'est pas parce que le sujet à étudier intéresse le ministère. C'est tout simplement à la suite d'une opération de lobbying, sur votre bonne mine. L'autorité supérieure – le cabinet du ministre – ordonne à un organisme qui dispose de crédits de vous donner un contrat. Cet organisme vous demande alors sur quoi vous souhaitez travailler, et vous signez le contrat... Mais cela fonctionne mal, parce que – en premier lieu – celui qui donne l'ordre n'est pas celui qui va recevoir l'ouvrage. Au ministère, les personnels changent continuellement : les affectations sont de deux à trois ans, de sorte qu'en cours d'exécution, vous changez d'interlocuteurs. Mon premier contrat concernait les ventes d'armes. J'en avais longuement discuté avec le contrôleur général donneur d'ordre. Ne connaissant personnellement rien au sujet, il avait tenu à définir l'objet de l'étude de la façon la plus large : nous devions trouver tous les textes qui régissent les ventes d'armes dans presque tous les pays du monde, non seulement les pays occidentaux, mais aussi l'URSS et les pays satellites, l'Afrique du Sud, le Japon, la Chine, l'Inde... J'avais objecté : « Ce n'est pas réalisable. Comment voulez-vous qu'en deux ans... » Il m'avait répondu : « C'est vrai. Mais je veux simplement que le sujet soit très ouvert, que votre étude ne connaisse pas de limite. Recueillez le maximum d'informations. Vous ferez ce que vous pourrez. Ensuite nous affinerons. » J'avais accepté de signer le contrat sur ces bases, mais après y avoir ajouté de ma blanche main un article 8, qui précisait : « Il est expressément convenu entre les parties que le présent contrat ne crée pour chacune d'elles que des obligations de moyens, et non de résultats. » Utile précaution, car je pensais naïvement pouvoir compter sur les conseillers militaires des ambassades de France. J'ai fait des photocopies du contrat et me suis adressé à eux. Je n'ai eu absolument aucune réponse ; certains même se sont plaints auprès du ministère. Ce n'était donc pas facile, mais mon chercheur – un garçon extraordinairement brillant et tenace, qui a d'ailleurs fait une très belle carrière depuis – a quand même réussi à réaliser une étude très sérieuse, en trois gros volumes. Il est vrai qu'il existe à Stockholm et à Londres des organismes qui nous ont bien aidés sur cette question. Cette étude était la seule de cette importance en France. Le contrôleur général qui m'en avait chargé ayant été muté, je l'ai adressée à son successeur à la Fondation pour les études de défense. Nous avons eu une réunion avec lui, à laquelle assistait le général Poirier et – je n'ai jamais compris pourquoi – un directeur-adjoint des services financiers du ministère de la défense. C'est celui-ci qui a pris la parole le premier, en ces termes : « C'est scandaleux. C'est indigne. Vous n'avez pas étudié la Chine, elle figurait au contrat. Vous n'avez

pas étudié la Corée, qui figurait au contrat. Vous n'avez pas étudié l'Argentine, qui figurait au contrat. Le travail commandé n'a pas été fait. Vous allez me remettre tous les papiers que vous avez recueillis. Et je vais entreprendre une procédure pour vous obliger à restituer les sommes qui vous ont été indûment versées.» Je m'inquiète : « Mais avez-vous lu l'article 8 ? » – « Votre article 8 est sans valeur. Je vais tout de suite faire établir un arrêté de débet contre vous ! » répond-il, hors de lui. Je rétorque : « Je suis surpris ; je m'attendais plutôt à des félicitations pour ce travail. Mais si vous entamez la moindre procédure, j'enverrai de mon côté au *Canard enchaîné* ce contrat, qui montre que le ministère essaie de faire faire le travail normal du SDECE par un chercheur payé 5 000 francs par mois. » Il se déchaîne alors : « Quoi ! mais c'est contraire à l'honneur. Les universitaires n'ont aucune dignité, ils n'ont aucun sens de l'honneur ! » J'ai su par la suite que cet individu avait été collé à l'agrégation et que, depuis ce jour, il ne pouvait supporter les universitaires. Heureusement, la réaction a été très saine : le général Poirier en a parlé au général Fricaud-Chagnaud, qui dirigeait la Fondation, et celui-ci a écrit au directeur financier une lettre extrêmement dure – comme lui seul savait en rédiger – pour dénoncer l'attitude de son adjoint et faire interdire à celui-ci de remettre jamais les pieds à la Fondation. Il m'en a adressé copie et je n'en ai plus entendu parler. L'anecdote est plaisante, mais elle montre que, comme le donneur d'ordre est incapable de définir avec exactitude ce qu'il veut, et qu'en outre il est de passage dans le service, il y a peu de chances pour que le résultat corresponde à l'attente.

Dans le cadre d'un autre contrat plus récent, il nous a été demandé d'étudier les structures de la défense en droit européen comparé. Le travail a été remis dans les délais au général de la M. qui, l'ayant lu, me dit : « Je ne vous cache pas, monsieur le Professeur, que je suis déçu par cette étude... » Je m'étonne : « Pourquoi ? Elle ne comporte pas d'erreurs et correspond exactement à ce que vous avez demandé. » Il me répond : « Certes, mais je vous avais donné cette étude en vue de préparer la négociation du traité qui va réorganiser la défense de l'Europe. » (Il s'agissait du traité d'Amsterdam) « Alors, en vous demandant d'étudier les structures de la défense dans les autres pays européens, je pensais que vous alliez préparer nos négociateurs, leur fournir des idées, une argumentation... Je n'ai rien trouvé de tel dans ce travail. » Je me défends alors : « Mais ce n'est pas ce que vous nous avez demandé ; il fallait nous prévenir. » Heureusement, j'ai pu rattraper le coup. Il me restait huit jours avant de lui remettre l'étude définitive. Sous prétexte de conclure, j'ai rédigé une dizaine de pages sans rapport avec le reste du travail mais directement axées sur le futur traité, et j'ai eu la stupeur de constater que ces dix pages s'étaient révélées effectivement très utiles : m'inspirant d'un ouvrage que je venais de lire sur les institutions de la Rome antique, où c'était le Sénat qui définissait les attributions de chacun des consuls, j'avais proposé de doter le Secrétaire général pour la PECSO d'un adjoint, qui pourrait lui être substitué par les États dans le cadre de missions particulières pour lesquelles les gouvernements ne feraient pas confiance au titulaire. D'un point de vue diplomatique, les gouvernements pourraient ainsi reprendre le contrôle d'une opération sans avoir à désavouer le Secrétaire général, ce qui évite les conflits ouverts. Cette disposition figure (en filigrane) dans le traité d'Amsterdam et elle est née d'une réflexion du dernier moment. Faute d'avoir su les arrière-pensées du donneur

d'ordre, nos dix-huit mois de travail n'auront servi à rien alors que nous aurions pu, dans ce délai, faire des propositions beaucoup plus élaborées...

Le dernier exemple en date – assez dramatique, celui-là – concerne une promesse de contrat sur l'étude de l'évolution des structures internes du ministère de la Défense. Neuf mois après, cette promesse restait en l'état. Mais, pendant ces neuf mois, je n'avais cessé de harceler l'organisme qui devait me le confier. Et un beau jour, on me dit : « Tous les obstacles sont levés, le contrôleur financier – qui est le dernier à disposer du veto – a donné le feu vert ; on vous adresse le contrat. Mettez-vous au travail tout de suite. Le sujet est très vaste, ne perdez pas de temps. » Je reçois le contrat, le signe et le renvoie aussitôt. Je recrute un chercheur, le paie pendant deux mois ; mais, au bout de ce temps je n'ai toujours pas le retour du contrat que j'avais signé. Je retéléphone, pour m'entendre dire, d'un ton gêné : « Écoutez, non, finalement, le ministre a refusé de signer. » Il s'était trouvé dans le circuit des transmissions un contrôleur général P. qui détestait son collègue H., auteur du contrat. Étant plus proche que lui du ministre, il avait bloqué la procédure à son stade ultime. Or j'avais payé non seulement le chercheur, mais également l'URSSAF. Et les finances du Centre se sont trouvées dans le rouge à hauteur de 25 000 francs. Nous étions complètement exsangues et il a fallu que le professeur Olivier Gohin, directeur-adjoint, Matthieu Conan et Bertrand Warusfel, maîtres de conférences très attachés à la survie du Centre, et moi-même le renflouions sur nos deniers personnels à proportions de nos facultés contributives. Il est douloureux de constater que les universitaires qui s'intéressent à la défense, non seulement ne perçoivent évidemment rien pour leur travail, mais se voient obligés de puiser dans leur cassette personnelle pour faire face à de ridicules règlements de comptes au sein du ministère.

On comprendra que, de tout cela – et de beaucoup d'autres choses aussi sur lesquelles je ne veux point m'appesantir – j'éprouve une certaine amertume, au point qu'en quittant la direction du Centre, j'ai conseillé à mes successeurs de réorienter progressivement leurs activités vers le concept plus vaste et plus actuel de la sécurité, dont la défense n'est plus aujourd'hui qu'une des dimensions.

Il convient cependant de relativiser la portée de ces souvenirs. Ce sont ceux d'un juriste. Or, si le ministère s'est peu à peu intéressé aux sciences humaines – l'histoire, la sociologie, la psychologie – l'étude du droit reste le cadet de ses soucis. Cela se comprend : jusqu'à ces dernières années, la défense nationale, c'était des hommes qui acceptaient de mourir pour la survie de la patrie et la grandeur de la nation. Le respect leur était dû et ce n'étaient pas les vétilles des juristes qui allaient entraver leur action. Le droit s'inclinait devant les impératifs de la défense. Il existait des tribunaux militaires qui pratiquaient une justice pour le moins expéditive, des procédures administratives spéciales qui permettaient d'exproprier les particuliers sans formalités superflues, des régimes disciplinaires qui permettaient de transformer le citoyen le plus épris de liberté en un soldat docile... En matière de santé, d'urbanisme, de communication, de transports, de cultes, de marchés d'équipement et de fournitures, en tous domaines, existaient des régimes juridiques dérogatoires pour les armées. L'exception de défense suffisait à écarter l'application du droit commun.

Mais, aujourd'hui, le droit change. Il a déjà changé. Les normes internationales ont pénétré massivement dans l'ordre juridique français. L'Europe se

construit : l'Europe des échanges, qui, en dépit de l'article 223 du Traité de Rome, juge que le commerce des armes est un commerce comme les autres ; l'Europe des libertés qui considère que le soldat est aussi un citoyen ; l'Europe militaire qui a vu se mettre en place des unités transnationales ; et bientôt l'Europe politique qui imposera des états-majors intégrés. Les mentalités aussi sont en train de changer. Puisqu'il n'y a plus de danger sur nos frontières, la défense devient un service public comme les autres, indispensable certes, mais pas plus que ne le sont la police, les transports, l'éducation ou la santé. Il serait naïf d'imaginer que les soldats professionnels ne revendiqueront pas les mêmes droits que les fonctionnaires civils, que l'externalisation des tâches pourra s'opérer toute entière dans le cadre des procédures de droit commun, que les lois sur la parité seront sans influence sur le recrutement des armées, que les commandants des théâtres d'opération et, plus simplement, les chefs de corps échapperont à la responsabilité pénale qu'encourent aujourd'hui les élus, les chefs d'entreprise, les instituteurs ou les médecins.

La transformation du droit est aujourd'hui le plus grand défi auquel se trouve confrontée l'organisation actuelle de la défense. Au ministère, on croit conjurer le péril en faisant sur lui le silence. Mais la politique de l'autruche n'est jamais la meilleure. Le réveil sera dur.

IGA DANIEL COULMY

Pour moi, c'est une prise de conscience. Je n'avais absolument pas saisi le fait que je faisais partie des pères fondateurs de l'enseignement de défense en France et, rétrospectivement, je me rends compte que mes premières armes à l'université s'inscrivaient quand même dans un effort de mise en place de cet enseignement. J'essaierai de faire un travail de mémoire en citant les personnalités universitaires qui m'ont accueilli et tenterai de montrer comment j'ai perçu le fonctionnement de l'université. J'appartiens au corps de l'armement. Toute ma carrière s'est déroulée en son sein, à quelques exceptions près puisque que j'ai été mis au service d'organismes extérieurs. À aucun moment je n'ai ressenti de réticence de la part de ma hiérarchie. Je pense qu'Alain Crémieux pourra témoigner de la même façon : dans cette organisation militaire, ceux qui veulent se consacrer à des travaux de réflexion jouissent d'une très grande liberté de pensée, dans la mesure où vous remplissez toutes les obligations qu'on attend de vous.

La première personnalité que j'évoquerai, c'est Marcel Merle. C'est lui qui m'a accueilli. Je le connaissais pour avoir participé à des colloques sur les problèmes d'éthique de la défense. C'était un homme très attaché à ces questions. Il me dit un jour : « Est-ce que vous seriez disposé à faire un enseignement dans le DEA de Paris-I que j'anime ? » Son idée était la suivante : dans l'enseignement de défense tel qu'il se mettait en place, tout reposait sur des étudiants qui avaient une formation juridique et de science politique. Les questions d'armement n'étaient absolument pas prises en compte, malgré leur importance. Christian Schmidt a souligné leur importance économique. Les répercussions sur la stratégie sont considérables, parce que l'innovation technologique – je pense à l'arme nucléaire, notamment, mais aussi aux armes de précision, aux télécommunications, à l'informatique – agit sur le concept stratégique et sur la mise en œuvre des forces. J'avais trouvé le défi assez intéressant et j'ai innové puisque cet enseignement sur l'armement n'existait pas à Paris-I. Je ne sais pas quelle était sa valeur réelle. C'est dans ces conditions que j'ai fait la connaissance de Jean-Christophe Romer, qui était alors assistant, tandis que j'étais vacataire. J'ai également connu Jean Klein, qui était membre de l'équipe. On a essayé de monter un enseignement qui se tenait assez bien. Mais je n'ai pas eu de retour qui m'aurait permis de l'évaluer.

Après Marcel Merle, j'ai rencontré le professeur Robert. Jacques Robert, qui avait sans doute vu ce qu'on faisait à Paris-I, montait un DESS de défense à Paris-II. J'y ai donné un enseignement de défense sur l'armement quelque peu différent de celui de Paris-I. À Paris-I, cet enseignement était axé sur les sciences politiques, c'est-à-dire s'intéressant à l'impact de l'innovation technologique sur la mise en œuvre des forces et sur les concepts stratégiques. À Paris-II, c'était un enseignement plus technique. Ce que Jacques Robert m'avait demandé, c'était de donner une formation aux étudiants afin qu'ils sachent ce qu'était un avion de combat, un missile balistique, un char de combat, comment c'était conçu, produit, qu'ils connaissent la notion de programme, etc. J'ai fait cela pendant un certain temps lorsqu'il m'est apparu une opportunité à propos de laquelle je voudrais citer le nom du professeur Girardet qui a anticipé sur l'enseignement de défense des années 1970. Thierry de Montbrial m'avait demandé si j'acceptais de succéder à Raoul Girardet – c'était pour moi un très grand honneur – au département Humanités et

Sciences Sociales de l'École polytechnique. Raoul Girardet y animait un séminaire. Je lui ai donc succédé à l'X, conjointement avec Jean Klein qui avait pris en charge la dimension science politique relevant de sa spécialité, tandis que j'avais pris en main celle de l'armement. Cette expérience n'était pas spécifiquement universitaire – c'était l'École polytechnique – mais elle n'en était pas moins intéressante. C'est à cette occasion que j'ai fait la connaissance d'Alain Finkielkraut, qui travaillait aussi dans ce département.

Au début des années 1980, j'avais fait un rapport au ministre de la Défense, qui était alors Charles Hernu, sur l'intérêt qu'il y aurait à suivre les affaires japonaises sur le plan de la défense. Et Charles Hernu, que j'avais rencontré à cette occasion, m'avait donc mandaté pour le faire. Toute cette activité a été soutenue par Pierre Dabiez alors à la tête de la FEDN, et j'ai même publié dans le cadre de cet organisme, un ouvrage sur le sujet. Je voudrais souligner à ce propos l'ouverture d'esprit de Charles Hernu. On a dit de lui qu'il avait fait adopter la défense par le parti socialiste. J'ai rencontré un homme ouvert que j'ai convaincu de l'importance de suivre les affaires japonaises. J'avais pendant plusieurs années suivi des cours aux Langues'O où j'avais fait la connaissance du professeur Origas. Il ne s'agissait pas à proprement parler d'un enseignement de défense, mais aux Langues'O – elles s'étaient implantées à Dauphine, donc pas très loin de Christian Schmidt – j'ai été amené à suivre des thèses d'étudiants intéressés par les problèmes de défense. Mes expériences à l'université, à Paris-I, Paris-II, aux Langues'O, à l'X ont été extrêmement enrichissantes – et il y a eu un retour. Concernant le Japon, je voudrais signaler le rôle du CHEAM. Notre ami Jean-Pierre Goman y a été très longtemps directeur des études. Il m'avait demandé de faire des conférences sur les problèmes de défense au Japon. Il existait un petit « lobby » de gens qui suivaient les affaires japonaises et j'avais découvert que le CHEAM constituait bien un point focal réunissant des chercheurs compétents sur les questions d'Asie.

Quand Marcel Merle m'a demandé de faire un petit cours à la Sorbonne, je dois vous dire que j'en ai été extrêmement satisfait : pour moi qui suis technicien et ingénieur, entrer à l'université représentait quelque chose de très valorisant. Marcel Merle m'avait pourtant dit : « Je modère un peu votre enthousiasme, vous verrez que l'envers du décor n'est pas si beau que cela. » De fait, l'envers du décor était effectivement moins attrayant que l'image qu'on peut s'en faire à l'extérieur. Mais l'université a montré qu'elle était capable d'innover et de faire appel à des personnalités extérieures. De cela, je pense qu'on doit lui en savoir gré.

IGA ALAIN CREMIEUX

J'ai succédé deux fois à l'ingénieur général Coulmy. D'une part, dans le cadre du DEA du professeur Klein, où mon exposé s'intitulait « Stratégie et technologies » ; je crois avoir plus insisté que lui sur les techniques, mais nous n'avons pas comparé nos cours. D'autre part, je lui avais succédé, dans l'intervalle, comme directeur du Centre des hautes études de l'armement. Cela va me permettre de le contredire légèrement à propos de son intervention sur la liberté de pensée. Je me souviens, au moment où un polytechnicien avait été renvoyé par Michel Debré, que celui-ci avait dit : « Les polytechniciens ont toute liberté de pensée, mais... » Vous pouvez imaginer comment se prolongeait la phrase. Le professeur Schwartz lui avait alors répondu : « Pour ce qui est de cette liberté-là, il n'y a pas de prison au monde où elle ne soit pas respectée. » En fait, malheureusement, il était trop optimiste : il y a des prisons où l'on n'a pas la liberté de penser. En tout cas, à l'intérieur du ministère de la Défense et à l'intérieur de la Délégation générale pour l'armement, que j'ai fréquenté pendant si longtemps, on dispose d'une parfaite liberté de pensée. Il m'est quand même arrivé deux fois d'écrire des articles qui n'ont pas paru dans la *Revue de l'armement* : l'un que j'avais eu la malencontreuse idée d'intituler : « Sommes-nous tous des ayatollahs ? » et qui portait précisément sur la liberté d'écrire ; un autre, peu de temps après, lorsque monsieur Jean-Yves Helmer est devenu délégué, et qui portait sur les slogans de l'époque et les critiquait. Je dois à la vérité d'ajouter que cette liberté de pensée – que j'employais même quand je n'avais pas la possibilité d'écrire – ne m'a jamais gêné dans ma carrière. Il existe au ministère de la Défense une liberté totale de penser, de parler, et en particulier à ses patrons, ce qui est important. De là à écrire sur les tabous du moment... Je me souviens m'être mis un jour en colère au Centre des hautes études de l'armement en disant à mes auditeurs : « Écoutez, ce n'est pas possible. Que vous soyez plutôt tous pour la défense plutôt que contre, j'avoue que je n'en suis pas mécontent. Que vous soyez tous pour l'arme nucléaire plutôt que contre, c'est plutôt positif aussi. Mais que vous soyez d'accord sur le Pluton, que vous le soyez aussi sur le Hadès, et quand on décide de l'encoconner, que vous soyez encore d'accord, que quand on décide de le détruire, vous soyez toujours d'accord, et, lorsqu'on décide de le réencoconner, vous ne changez pas d'avis, cela me paraît un peu excessif. » J'ai eu un succès de rires, évidemment, mais cela correspondait quand même à ce que je pensais. Une seule fois, lors d'une réunion CHEM-CHEAR, un capitaine de vaisseau, Naquet-Radiguet, que ça n'a pas empêché de devenir amiral, s'est clairement opposé intellectuellement à la politique de dissuasion française après 1989, en disant : « Je ne crois plus en la dissuasion anti-cités lorsque nous ne sommes plus séparés profondément et violemment par un fossé idéologique avec ceux sont maintenant les Russes. » Je ne crois pas que cela lui ait valu des ennuis au CHEM. Mais, de là à mettre en cause aujourd'hui, par exemple, la valeur résiduelle de la dissuasion, ou plus que résiduelle : je ne suis pas sûr que tout le monde se le permette.

J'en viens maintenant au cœur de ce que je voulais évoquer aujourd'hui. Lorsqu'on m'a proposé de faire un témoignage, je me suis demandé si j'avais quelque chose à dire. Le CHEAR, l'enseignement : cela devait permettre d'avoir

quelques idées. J'ai rencontré un certain nombre de jeunes gens, ou de moins jeunes, ayant suivi des enseignements de défense et pour lesquels je trouvais que cela avait été une bonne chose. Des journalistes, par exemple, qui sont devenus, grâce à cet enseignement, de bons ou d'honnêtes connaisseurs d'un milieu qu'ils auraient sans cela ignoré. Il en va de même pour un certain nombre de personnes que nous avons recrutées à la Délégation générale pour l'armement ou à la Direction des affaires stratégiques. Leur formation de défense en avait fait de bons serviteurs de l'État. La deuxième remarque est d'ordre restrictif : quand on conçoit un enseignement, il faut quand même se demander quelle est l'offre et quelle est la demande. Est-ce que l'on ne surestime pas la demande ? Elle existe certainement dans les armées, à la Délégation générale pour l'armement et dans les organismes relevant directement du ministre – j'ai cité la Direction des affaires stratégiques ou la Délégation aux affaires stratégiques. Il y a une demande vague et difficile à mesurer dans l'industrie de défense. J'ai entendu des anciens des DEA ou des DESS me dire : « on préfère des ingénieurs ». Il faudrait étudier d'avantage cette demande à travers, par exemple, une enquête sur les anciens étudiants des enseignements de défense – que font-ils aujourd'hui, travaillent-ils sur les questions de défense ou sur autre chose ? Peut-être a-t-elle été faite, peut-être est-elle difficile ou impossible à réaliser. Je pense en tout cas qu'elle pourrait donner des résultats intéressants.

Enfin, et c'est ma dernière remarque en tant qu'ancien enseignant, j'ai malgré tout souffert de l'absence de connaissances scientifiques de certains de mes étudiants. Il est difficile d'expliquer la différence entre un satellite géostationnaire et un satellite défilant, et pourquoi il vaut mieux utiliser des satellites défilants qui gravitent à 400 kilomètres que des satellites géostationnaires situés à 35 000 kilomètres pour faire de l'observation du sol, à des étudiants qui n'ont aucune idée de la raison pour laquelle les satellites tournent autour de la terre, de très vagues notions d'optique, et une représentation assez vague de ce que peut être un angle. Et je ne crois pas caricaturer en disant cela. Je pourrais aussi parler de la navigation par inertie. Comment comprendre la force de dissuasion océanique quand on ignore ce qu'est la navigation par inertie ? J'en étais réduit, pour l'expliquer à parler du jeu de colin-maillard : au bout d'un certain temps, on a beau vous avoir fait tourner, vous savez à peu près dans quelle direction vous êtes. Mais je me suis rendu compte que certains étudiants ne savaient pas non plus en quoi consistait le jeu de colin-maillard ! Je pourrais parler du cryptage, ou des drones : pourquoi se sont-ils développés maintenant et pas il y a dix ou vingt ans ? Évoquer la révolution dans les affaires militaires à des gens qui ne savent pas ce qui se passe quand ils appuient sur les touches de leur téléphone n'est pas commode. Je terminerai en émettant un vœu : d'une manière ou d'une autre, à un moment ou à un autre, dans l'enseignement de défense, il faut pousser les étudiants à se familiariser avec la chose technique, ce qui me semble nécessaire si l'on ne veut pas les placer en position d'infériorité par rapport à ceux qui seront arrivés aux études de défense après un parcours scientifique.

YVES-HENRI NOUAILHAT

Je ne suis pas un pionnier de la première génération, je me situerais plutôt dans la deuxième, puisque j'ai fondé, à Nantes, le DEA de défense et relations internationales au cours de l'année universitaire 1981-1982. Pourquoi cette création ? Elle vient d'abord d'un intérêt personnel : j'ai fait ma thèse sous la direction de Jean-Baptiste Duroselle sur un sujet d'histoire des relations internationales : « La France et les États-Unis d'août 1914 à avril 1917 ». Avec un certain nombre de collègues nantais, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de DEA de défense ou de relations internationales dans tout l'ouest de la France, alors que, dans cette région, il existait des écoles militaires – Saint-Cyr et plusieurs écoles d'application – et nous savions qu'un certain nombre d'officiers étaient incités par leur hiérarchie à faire des études dans ce domaine. Enfin, nous avons été encouragés, à la fois par l'association des auditeurs de l'IHEDN de la région des pays de la Loire, et par le secrétariat général de la Défense nationale, notamment par la MEED, qui était alors confiée à notre collègue M. Bonnichon.

Ce DEA a été lancé avec une préoccupation de pluridisciplinarité, associant, et cela dès le départ, historiens, économistes, juristes, politologues, mais aussi géographes, ce qui en faisait peut-être le caractère original. Un de mes collègues de l'université de Nantes, le professeur Vigarié, a accepté d'aborder la géostratégie des océans. Nous étions également heureux d'accueillir des collègues d'autres universités et je songe en particulier au professeur Jean-Claude Allain de l'université du Maine, puis de Paris-III, qui a toujours fait partie de notre équipe.

Le DEA de défense et relations internationales de l'université de Nantes était certes rattaché au département d'histoire, mais nous avons accepté non seulement des étudiants de différentes disciplines (science politique, histoire, droit, science économique, géographie, etc.) mais aussi des officiers de Saint-Cyr. Le général Michel Berlaud en a fait partie. Son mémoire de DEA portait sur le Maroc.

Sur le plan administratif, nous avons dû faire face à quelques difficultés inhérentes aux changements de politique du ministère de l'Éducation nationale. Dans les années 1980, la création de nouveaux DEA était très encouragée : nous avons créé le nôtre sans problèmes. Quelques années plus tard, il s'agissait au contraire de les regrouper. Nous avons alors demandé à notre ami le professeur André Martel de nous associer au le DEA d'histoire militaire des universités Paul Valéry de Montpellier et d'Aix-en-Provence. Nous avons fonctionné pendant plusieurs années sous « triple-sceau » (c'est le terme administratif), avec ces deux autres centres. J'ai ainsi eu l'occasion de me rendre à plusieurs reprises dans ces deux villes. Puis nous nous sommes rendus compte que ces déplacements n'étaient pas pratiques, d'autant plus que le ministère avait une fois encore changé de politique : il ne favorisait pas les DEA à « grand écart » mais préconisait les regroupements régionaux. Nous nous sommes alors associés à nos collègues de l'université du Maine en mettant sur pied un DEA à « double sceau ».

Nous avons ainsi survécu aux changements administratifs et notre DEA s'est développé. Nous sommes partis d'une quinzaine d'inscrits pour atteindre aujourd'hui un nombre d'étudiants entre 35 et 40. Ce DEA était rattaché à un centre

de recherche : le Centre de recherche sur l'histoire du monde atlantique. Nous avons demandé la création d'une équipe d'accueil de doctorants, ce qui nous a été accordé et, au bout de deux ou trois ans, nous avons eu régulièrement des soutenances de thèses.

Je voudrais souligner l'importance d'un événement qui a eu lieu à Nantes : l'installation d'une grande partie des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères ainsi que l'ouverture d'une salle de consultation de ces archives. Désormais, toutes les archives des postes, ambassades, consulats, de même que celles des protectorats, des territoires sous mandat, ainsi que celles de la direction des affaires culturelles se trouvent dans cette ville. D'un point de vue scientifique, c'est une très grande chance pour ce DEA qui s'intitule « défense et relations internationales ». Les archives diplomatiques du Centre de Nantes offrent une mine inépuisable pour des sujets de mémoires de DEA et de thèses de doctorat. Voilà, tracée à grands traits, l'histoire d'un DEA de province qui s'est bien développé, ayant obtenu le concours non seulement de collègues de plusieurs universités, mais aussi d'institutions telles que l'IHEDN et le secrétariat général de la Défense nationale.

AMIRAL PIERRE LACOSTE

Ces témoignages m'intéressent tout particulièrement ; ils sont la confirmation du constat que je fais en considérant le chemin parcouru pendant les trente dernières années : nous avons enfin rattrapé le retard que nous avons encore à la fin des années 1960 par rapport aux grands pays étrangers ; un retard qui résultait de la coupure historique – et absurde – entre le monde militaire et le monde universitaire, un retard qui a beaucoup pénalisé la société française au milieu de nos épreuves. Les efforts de ceux qui se sont consacrés dans les années 1970 à la promotion des enseignements de défense dans l'université et au rapprochement entre l'armée et les professeurs ont porté leurs fruits. Je considère que c'est un succès ; j'en veux pour preuve la qualité des relations qui se sont progressivement établies entre hauts fonctionnaires, diplomates, chefs militaires et entrepreneurs, à l'occasion des nombreuses crises internationales de la dernière décennie. Cela tient beaucoup au fait que les générations qui sont actuellement aux commandes ont été en mesure de recevoir dans l'enseignement supérieur des informations, des connaissances précises sur la défense au même titre que sur les relations internationales, le droit, l'économie et la science politique.

J'avais eu le privilège, de 1968 à 1971 de faire partie de l'équipe d'Hugues de l'Estoile, au Centre de Prospective et d'Évaluation, et de participer à la rédaction du *Livre blanc* de 1971. Plus tard, au cabinet de M. Yvon Bourges, au CHEM, au commandement de l'École supérieure de guerre navale et enfin au cabinet militaire du Premier ministre, M. Raymond Barre, j'ai toujours eu à cœur d'encourager, dans la mesure de mes moyens, le développement des études de défense. Commandant l'escadre de la Méditerranée de 1980 à 1982, c'est sur une des frégates de cette escadre qu'a été signé le premier protocole entre le ministre de la défense et le ministre de l'éducation nationale créant les « trinômes » entre les recruteurs, les armées et l'IHEDN ; dans les années suivantes j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'intervenir dans leurs manifestations.

Comme l'a rappelé Pierre Dabezies, après avoir dépassé la limite d'âge de mon grade et quitté la DGSE, j'ai été pendant trois ans son prédécesseur à la présidence de la Fondation des études de défense nationale (où j'ai notamment retrouvé Lucien Poirier, mon ancien camarade du CPE). À la FEDN, j'ai développé les contacts avec les autres centres de recherche, français et étrangers. Et, comme le général Fricaud-Chagnaud avait commencé de le faire avant moi, j'ai multiplié les contrats passés directement à des doctorants de façon à encourager les étudiants à s'intéresser à ces questions, fût-ce au détriment de certaines études lourdes et coûteuses confiées à des institutions ayant pignon sur rue ; je demeure encore persuadé aujourd'hui que beaucoup de modestes investissements à des jeunes espoirs sont plus rentables que peu de grosses subventions accordées à des organismes spécialisés !

Après avoir quitté la FEDN, j'ai remplacé le général Jeannou Lacaze à la présidence du Comité défense armée nation du Centre d'information civique, le DAN. J'ai commencé parallèlement à collaborer à divers enseignements à l'université de Marne-la-Vallée. Bien que n'ayant pas participé directement à la préparation du *Livre blanc* de 1994, j'en ai suivi les développements et j'ai admiré la

façon dont le président Marceau Long a réussi à mettre en place et à diriger la remarquable organisation pluridisciplinaire qui a établi ce document. Je crois que ce succès est une autre retombée des enseignements de défense car je suis persuadé que ceux qui ont œuvré à ce projet ont compris l'intérêt des échanges et des collaborations entre des experts venus d'horizons divers, quand ils sont réunis pour accomplir une même tâche.

C'est pourquoi je souhaite évoquer devant vous le projet qui me tient à cœur depuis une quinzaine d'années : *promouvoir l'étude du renseignement dans l'enseignement supérieur*. Le point de départ est un constat, analogue à celui que nous avons fait en 1974 au sujet des enseignements de défense : il y a un retard abyssal entre la connaissance universitaire française du renseignement et celle qui existe dans de nombreuses universités étrangères, principalement anglo-saxonnes. Les raisons de ce retard sont encore plus dirimantes que celles qui, dans les années 1970, avaient dissuadé les universitaires de s'intéresser aux questions militaires : les services secrets sentent le soufre, tout ce qui les concerne est réputé douteux ; et le secret qui interdit l'accès aux « sources » est, pour les historiens, un obstacle supplémentaire.

À l'université de Marne-la-Vallée, j'ai retrouvé le professeur Dubois que j'avais connu aux temps du CPE quand, après avoir été directeur de la DRME, il avait cumulé la responsabilité des recherches, des développements et des essais de la défense, sous l'autorité directe du ministre des Armées, à la grande époque de la constitution de nos forces stratégiques nucléaires. Il a par la suite créé CODATA, une banque de données internationale des molécules chimiques (dont la France n'a pas su conserver la maîtrise... de telle sorte que les États-Unis l'ont récupérée à leur profit). Nous avons décidé ensemble de mettre sur pied un nouveau laboratoire : le Centre d'études scientifiques de défense, CESD, qui est dédié à « l'information élaborée », pour tirer profit des « NTIC », les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en établissant des relations étroites avec les quelques structures de l'enseignement supérieur qui étudiaient ces questions à l'époque.

C'est dans ce cadre que j'ai tenté d'introduire le renseignement à Marne-la-Vallée, en dirigeant pendant trois ans un séminaire pluridisciplinaire dont j'ai publié les actes en 1998 sous le titre *Le Renseignement à la française*. Parallèlement, le CESD a contribué à la naissance de deux DESS « information-sécurité », « ingénierie de l'intelligence économique », conçus essentiellement comme des enseignements de formation continue à l'intention de professionnels, sans pour autant en exclure les étudiants traditionnels. Car le CESD fait office d'école doctorale à l'intention de ceux des étudiants qui désirent poursuivre des recherches approfondies ; en 2002, près d'une dizaine de docteurs en sciences de l'information sont issus de ce laboratoire.

Le séminaire sur le renseignement n'a pas complètement répondu à mes attentes initiales. En trois ans, j'étais parvenu à réunir plus de trente intervenants d'origines très diverses : militaires et policiers, historiens et sociologues, diplomates et économistes, douaniers et gendarmes, anciens de certains services secrets étrangers témoignant de leurs perceptions des services français. Je voulais montrer comment chacun de ces praticiens, ou de ces témoins, portait un regard particulier

sur le renseignement. Le livre a été assez rapidement épuisé mais c'est en vain que j'ai espéré pouvoir réunir plusieurs des professeurs de Marne-la-Vallée pour travailler sur ces thèmes en équipes pluridisciplinaires ; après plusieurs années, j'ai compris que cette ambition était irréaliste pour toutes sortes de raisons, d'ordre psychologique, idéologique et structurel, aussi bien qu'administratif et corporatiste. Je n'ai ni les titres, ni l'autorité, ni l'âge qui conviendraient pour réussir seul un tel bouleversement des habitudes universitaires, et j'ai préféré compter sur le temps qui passe pour voir évoluer les mentalités et laisser mûrir les concepts inédits.

Au fil des ans, il y a eu effectivement plusieurs évolutions significatives. D'abord, à la suite de la guerre du Golfe et de la publication du *Livre blanc* de 1994, le renseignement a été enfin considéré comme un élément déterminant de la politique française de défense ; la création de la DRM et du COS, la reconnaissance des missions de la DGSE et l'augmentation de ses moyens, les satellites d'observation et les drones, et surtout l'expérience accumulée dans la conduite des crises d'après-guerre froide ont ouvert les yeux des milieux dirigeants et de l'opinion publique. À Marne-la-Vallée, les deux DESS précités ont contribué à démythifier le renseignement sous l'angle de la sécurité et de l'intelligence économique. Les grandes écoles de commerce et bientôt les universités se sont emparées de ces thèmes : l'intelligence économique est bientôt devenue « à la mode ». Il y a bien eu au début quelques contresens, mais, dans l'ensemble et sous la pression des réalités du monde de l'économie et de la compétition à l'échelle mondiale, les concepts ont été assimilés, les pratiques affinées ; rares sont maintenant ceux qui mettent en doute la valeur des apports du renseignement de défense aux « systèmes d'information » nécessaires pour la « bonne gouvernance » des entreprises. À l'inverse, les milieux de la défense ont commencé à intégrer les apports de l'expérience des entreprises pour améliorer leurs propres pratiques.

Il faut aussi mentionner les retombées dans le milieu des historiens ; plusieurs éminents professeurs d'histoire contemporaine ont encouragé leurs étudiants à s'intéresser au renseignement. Le CEHD a ouvert une commission spécialisée sur le sujet. Au nouveau Centre de recherches universitaire de Saint-Cyr-Coëtquidan, les jeunes élèves officiers ont la possibilité de poursuivre des recherches en histoire du renseignement militaire, en bénéficiant notamment de l'aide du Service historique de l'armée de Terre.

Enfin, depuis le milieu des années 1990, on assiste à la publication d'un nombre croissant d'ouvrages sur le sujet. J'y ai moi-même contribué récemment en publiant avec François Thual, un livre traitant des rapports du renseignement et de la géopolitique. C'est le premier d'une nouvelle série éditée chez Lavauzelle, qui comportera beaucoup d'ouvrages inédits. Par contre, je n'ai pas réussi à réaliser le projet que j'avais initié en 1996 en vue de constituer une base documentaire bibliographique exhaustive sur les auteurs français ayant traité du renseignement et sur tous les ouvrages étrangers traitant du renseignement français.

En constatant ce renouveau d'intérêt dans la communauté universitaire française, je remarque néanmoins qu'il nous reste beaucoup de chemin à parcourir pour combler notre déficit de connaissances sur les réalités du renseignement. Nous ignorons qu'il existe à l'étranger des travaux historiques de grande qualité qui révèlent parfois des réalités dont nous préférons ne pas entendre parler. Il y a dans

les archives des services secrets étrangers, américains, allemands, britanniques et même russes, maintenant en grande partie ouvertes, des révélations sur les bavardages, les imprudences, les complaisances et parfois les trahisons de certains de nos compatriotes, même les plus haut placés, qui devraient nous ouvrir les yeux sur nos propres vulnérabilités. Mais nous préférons encore faire la « politique de l'autruche », y compris vis-à-vis du passé. Quelle différence avec le comportement des Britanniques qui n'ont pas hésité à étudier et à publier dans le plus grand détail les vicissitudes des « cinq magnifiques » dont le plus connu, Kim Philby, a fini sa vie à Moscou après avoir trahi son pays au profit du KGB. Nous ne voulons pas savoir que, pendant plus de vingt ans, un des principaux chiffreurs du Quai d'Orsay a systématiquement renseigné les Soviétiques et a reçu pour cela une des plus hautes décorations décernées à un étranger ! Quand des ouvrages d'historiens britanniques comportent des chapitres trop compromettants pour la France, on s'arrange pour que les éditions en français ne les reproduisent pas !

Je ne milite pas pour autant pour une totale transparence. D'abord parce que c'est un objectif illusoire et ensuite parce qu'en la matière « toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire ». Ni les Britanniques ni les Russes n'ont eu la naïveté de dévoiler la totalité de leurs archives secrètes. Les polémiques autour de la Résistance montrent qu'en fouillant à l'excès dans l'analyse des comportements individuels dans les périodes troublées, on peut mettre à mal la vérité historique.

LES RÉALISATIONS

JEAN-FRANÇOIS BUREAU

Lorsque Jean-Christophe Romer m'a parlé du projet consistant à réunir un certain nombre de chercheurs, d'universitaires et de responsables de la défense, préoccupés du passé mais surtout de l'avenir des études de défense, je lui avais dit que je trouvais cette idée fort pertinente. J'ai bien conscience d'avoir été un privilégié lorsque, au milieu des années 1970, j'ai rencontré Pierre Dabezies à qui j'ai expliqué que les questions de défense me paraissaient des questions d'avenir et en tout cas susceptibles d'être intéressantes pour de jeunes universitaires. Il serait heureux que nous puissions tirer parti de nos expériences respectives pour mieux réfléchir à ce qu'est la place des études de défense en France. En ce qui nous concerne, nous allons nous intéresser aux réalisations, c'est-à-dire les acquis : ce sur quoi nous pouvons tabler pour la suite. Je dirais simplement que mon expérience actuelle de directeur de communication du ministère de la défense me montre à quel point nous avons progressé. Je vois venir régulièrement de jeunes étudiants en science politique, en droit, en histoire qui viennent travailler ou souhaitent pouvoir travailler dans nos locaux en tirant parti des matériaux que nous pouvons leur proposer. En même temps, je les vois préoccupés de savoir si leur spécialisation sur les questions de défense leur ouvre un avenir professionnel, soit comme chercheur, soit comme praticien. Le croisement entre l'activité de recherche et une pratique professionnelle est souvent une de leurs questions préoccupantes. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui nous voyons un nombre important d'étudiants, de chercheurs venir chez nous : c'est la preuve qu'il s'est passé des choses importantes lors des trente dernières années dans ce domaine, en France. Nous avons tous plus ou moins vécu avec une sorte de complexe par rapport à nos collègues anglo-saxons. Nous nous questionnions toujours, en marge des colloques, pour savoir si la situation française était à ce point en retard. Était-ce une situation susceptible de durer ou d'être redressée ? À travers des parcours un peu chaotiques parfois, je crois que collectivement et historiquement, le ministère de la Défense s'est efforcé de mieux travailler avec les chercheurs et d'encourager à son niveau les études de défense. Je ne parlerai pas du travail que fait la Délégation aux affaires stratégiques, mais, prenant la suite de ses prédécesseurs illustres, le centre de prospective et d'évaluation, le GROUPES, aujourd'hui la DAS, dans le domaine de la science politique essentiellement, anime, favorise, soutient les travaux universitaires dans le domaine de la défense. Elle n'est pas la seule : l'état-major des armées travaille également beaucoup avec les chercheurs ; la DGA de son côté, en particulier dans le domaine des sciences exactes, des sciences « dures », mobilise un réseau d'universitaires de plus en plus large. Dans le cadre de la réorganisation qui s'est faite au cours des dernières années, la création du Centre d'études d'histoire de la défense et du Centre d'études en sciences sociales de la défense traduit bien une volonté du ministère d'investir les sciences humaines. Les travaux qui ont été réalisés au plan de l'économie de défense ces derniers temps me paraissent conforter ce processus. On a également voulu marquer, ce faisant, la prise de conscience ou l'intérêt accru que le ministère porte aux travaux universitaires dans le domaine de la défense, avec en même temps, sans doute, une frustration du côté des chercheurs qui ont toujours du mal à savoir ce que le ministère de la défense attend d'eux. C'est un facteur de malentendus permanents entre l'institution et la communauté de la recherche. Cela dit, il existe,

je crois, une vraie disponibilité de l'institution pour travailler avec la communauté scientifique sur tous ces sujets, pour en favoriser l'organisation, le développement, et pour revenir à la question de la comparaison avec nos homologues anglo-saxons, peut-être continuer à réduire l'écart qui nous séparait d'eux il y a encore quelques années.

Cet après-midi interviendront successivement Yves Boyer que j'ai grand plaisir à retrouver en cette circonstance. On s'est croisés de multiples fois, on a beaucoup échangé, et, en tant que représentant de la Fondation de la recherche stratégique, digne continuateur de la Fondation des études de défense, je suis heureux que Yves Boyer soit là pour nous présenter à la fois l'état des lieux tel qu'il le perçoit, avec sa grande connaissance du monde de la recherche anglo-saxonne, et en même temps de sa pratique de la Fondation de la recherche stratégique qui, après quelques péripéties, est en train de trouver ses marques, en tout cas de les définir de façon de plus en plus visible. Le professeur Jean-Pierre Bois enseigne à l'université de Nantes et nous donnera, en tant qu'historien, sa perception des choses. Notre ami Didier François, journaliste à *Libération* – ce qui prouve que les études de défense mènent à tout ! – aurait dû être là mais se trouve à Ramallah... Il est en première ligne pour couvrir l'actualité, vous en lisez les papiers régulièrement. Il se trouve que Didier François a été l'un de mes étudiants à Paris-I. Le fait d'avoir parmi les journalistes des garçons et des filles qui se sont intéressés aux questions de défense dans leur cursus universitaire est pour nous extrêmement précieux. Et c'est aussi, même si ça n'apparaît pas toujours, une des dimensions de l'enseignement de défense en France que d'élargir en permanence le spectre de ceux qui s'intéressent à ces questions. Didier François a dû couvrir à peu près tous les terrains minés des sept ou huit dernières années, que ce soit la Tchétchénie, le Kosovo, les Balkans, maintenant le Proche-Orient, l'Afghanistan, où il était il n'y a pas si longtemps. Donc, par ce qu'il écrit dans son journal, il témoigne de l'intérêt de tout ce que nous avons fait. Le colonel Kuttlein est, à l'état-major des armées, chargé des relations internationales en particulier, et des questions de géostratégie et politico-militaires dans l'espace euroatlantique avec l'amiral d'Arbonneau. J'évoquais rapidement tout à l'heure le rôle de l'état-major des armées dans l'animation de ces réflexions, je pense qu'il pourra nous en dire plus. Thomas Lindemann est lui aussi politiste. Il a fait sa thèse sur les origines de la guerre de 1914, publiée chez Economica l'année dernière. Philippe Bonnichon, dont je me souviens très bien du rôle qui était le sien, en particulier dans les travaux menés au plan interministériel sur l'organisation des études de défense, est aujourd'hui à Paris-IV, où il suit toujours ces questions. Philippe-Henri Méchet, ancien de Paris-I et ancien officier de marine est à la délégation à la réforme de l'État.

YVES BOYER

Si chacun d'entre nous ne va pas raconter ses « campagnes », je vais néanmoins évoquer certaines d'entre elles pour montrer le parcours d'un chercheur en matière de défense. Avant cela, je voudrais rendre hommage à tous les « pionniers » qui ont contribué à lancer, développer et à faire fructifier les études de défense en France.

Après être passé par Sciences Po, j'ai suivi le DESS de défense de Paris-II. C'était la première année où ce DESS fonctionnait. J'y ai trouvé des hommes tout à fait remarquables : Jacques Robert, qui en était l'animateur, Denis Lévy, ainsi qu'un certain nombre de personnalités, notamment le général Poirier qui a été mon initiateur es-stratégie. Je ne suis pas le seul : le général Poirier a beaucoup « d'enfants » et je fais partie de sa nombreuse progéniture. C'est lui qui va d'ailleurs « patronner » ma thèse dont Denis Lévy était le directeur ; thèse préparée dans la foulée du DESS de défense. Cette année de DESS avait été très bien organisée. Le ministère de la défense avait prévu, à la fin de l'année, une série de rencontres, de visites dans les forces armées : l'Ile Longue, le plateau d'Albion, un régiment Pluton et une base de Mirage IV. Les choses étaient remarquablement faites et je crois que tout le monde en a gardé un souvenir ému. Après le DESS, j'ai effectué mon service militaire, comme aspirant dans l'artillerie. Puis, j'ai préparé le doctorat, en travaillant à quatre cinquième de temps à la SOFRESA, une société de vente d'armement où j'ai pu, dans d'excellentes conditions, acquérir une expérience unique. Après avoir soutenu ma thèse, j'ai passé une année au SGDN qui s'est très mal passée.

C'était le premier exemple pour moi de la difficulté d'interaction entre chercheurs et hauts fonctionnaires, entre chercheurs et militaires. Je le dis en ayant éminemment de sympathie pour les militaires, et Dieu sait si j'en connais et si j'y ai beaucoup d'amis, mais cela a été pour moi une véritable révélation : le monde de la recherche stratégique et le monde étatique sont deux mondes étrangers l'un à l'autre et aux logiques différentes. Leur relation est, par conséquence, fondée sur beaucoup de méfiance et d'incompréhension. J'en ai fait la douloureuse expérience puisque cela m'a valu par la suite 14 mois de chômage, ce qui représente aussi une expérience tout à fait intéressante ! Au bout du neuvième mois de chômage, je savais que j'allais passer une année à l'IISS, à l'Institut d'Études Stratégiques de Londres. J'y avais été patronné par Pierre Dabiez et recruté par le directeur, qui était alors Christoph Bertram, le directeur actuel de la *Stiftung Wissenschaft und Politik* (SWP) à Berlin. Après cela, j'ai été recruté par l'IFRI qui m'a permis de développer un réseau international. C'est en particulier le cas lorsque Thierry de Montbrial a accepté que je passe quelques mois aux États-Unis dans un centre de recherche. Une année après, j'ai été contacté par Jean-François Delpéch, qui avait été au même centre américain. Tirant les leçons de notre expérience américaine, nous nous sommes fait la réflexion qu'il manquait en France un organisme qui soit, à l'échelle française, avec les moyens français, un peu comparable à la *Rand Corporation* : des chercheurs y feraient des études « *policy oriented* » sur les questions de défense et notamment sur l'interaction entre stratégie et technologie. Après avoir discuté, pensé l'affaire, recueilli l'assentiment d'un certain nombre de personnalités, nous avons créé le CREST, le Centre d'études

des relations entre stratégie et technologie. Ce centre s'est développé, il a recruté un certain nombre de chercheurs (six, sept, puis huit) qui sont devenus le noyau de chercheurs pour la Fondation de la recherche stratégique (FRS), héritière de la FEDN puis de la FED.

C'est en fonction de cette expérience que je vais répondre à la question de savoir qu'est-ce qu'un chercheur en matière de défense ? Un chercheur, c'est tout d'abord un homme ou une femme passionné. Je crois que c'est d'abord la passion qui doit l'animer, parce que c'est un métier où l'on n'est pas forcément bien payé et où l'on n'est pas nécessairement bien accueilli et perçu par le système étatique. Ce système est pour nous très étranger et ne nous fait strictement aucune place en son sein. Quel est l'avenir des chercheurs de la FRS ou de l'IFRI dans le système étatique ? Aller à la DAS où ils vont passer deux, trois ou quatre ans ? Que feront-ils après ? Le système étatique à la fois nous a créés et en même temps nous rejette : une situation schizophrénique pour les uns et les autres. Un chercheur, c'est aussi quelqu'un qui trouve ailleurs des motifs de satisfaction, de croissance, de développement, et ailleurs, c'est l'étranger. J'ai ainsi passé un certain nombre de mois à l'étranger, participé à de nombreux projets initiés à l'étranger et publiés davantage à l'étranger qu'en France. Par un effet de ricochet, les réseaux que j'y ai tissés m'ont été utiles en France pour me faire accepter. Un chercheur, c'est donc un homme ou une femme passionné, qui va emprunter un cheminement un peu complexe pour « faire son trou », en utilisant notamment les réseaux étrangers. Le chercheur, c'est aussi celui qui va essayer de comprendre une situation stratégique sans s'arrêter aux impératifs politiques du moment. L'État, les autorités étatiques, peuvent avoir une politique dans un domaine particulier : la dissuasion, la relation avec les États-Unis, etc. Le chercheur, lui, va s'abstraire de ces choix étatiques. Il va essayer de comprendre une situation pour mettre en évidence ses caractéristiques singulières. Et surtout, il va essayer de voir à douze, dix-huit, vingt-quatre mois, avant les autres. C'est cela qui fait l'essence du chercheur : quelqu'un qui essaie de *discerner* dans ce paysage complexe des questions de sécurité, de stratégie, de défense. Il peut évidemment se tromper, mais si c'est un bon chercheur dans son domaine, il ne se trompera pas souvent et ses écrits feront foi. Le problème c'est qu'il sera ensuite rarement écouté, parce que ce qu'il dit n'est peut-être pas l'idée à la mode, « *the flavour of the month* ». Une expérience personnelle au SGDN me l'a fait comprendre à mes dépens. Il y avait alors un débat sur le déploiement d'un missile stratégique américain, le MX, qui devait être, pensait-on, déployé dans 2 400 abris. Le missile était « promené » de façon à ne pas offrir aux Soviétiques une cible « lucrative ». J'avais rédigé un rapport affirmant que, compte tenu d'un certain nombre de facteurs politiques, stratégiques et militaires, le MX ne serait pas déployé selon ce mode. La tendance officielle en France était de prétendre le contraire. Mon opinion ne pesait pas lourd, et cela m'a valu un certain nombre de difficultés, à commencer celle d'être rejeté du système. Le chercheur est donc quelqu'un qui essaie de discerner malgré les modes du moment. Un chercheur sert également son pays tout en ayant les plus grandes difficultés, comme je l'ai déjà souligné, à interagir avec les structures étatiques. Et, à cet égard, il est dans une situation moins avantageuse que ses homologues étrangers. Je ne pense pas ici aux Américains parce que leur système est tellement différent que je crois tout parallèle bien difficile à établir. Aux États-Unis, un membre de

la FRS ou de l'IFRI peut occuper une place dans le système étatique, puis revenir dans le monde universitaire et les centres de recherche. En France, on ne le fait pas : cessons donc de prendre les États-Unis comme modèle et intéressons-nous plutôt à nos partenaires européens. Les chercheurs allemands ont, par exemple, une ouverture sur le système de prise de décision politique que nous n'avons pas en France, ouverture liée notamment au rôle plus important que joue le Parlement. Le *Bundestag* est en effet beaucoup plus actif en ce qui concerne la définition de la politique de sécurité allemande et n'hésite pas à solliciter des expertises indépendantes puisées dans les milieux de la recherche stratégique.

En ce qui concerne l'avenir, les chercheurs doivent travailler sur un nouveau mode de compréhension des enjeux stratégiques, sur un nouveau modèle de défense qui sera sans doute très largement imprégné par la construction européenne : un modèle à la fois national et européen. Un chercheur est quelqu'un qui devra de plus en plus penser en termes nationaux tout en s'imprégnant de concepts européens. Il faut donc qu'il se rende fréquemment à l'étranger, qu'il passe plusieurs mois, voire une ou deux années chez nos partenaires de l'Union européenne. Mais c'est aussi quelqu'un qui demandera à l'État de ne pas trop se mêler de ses affaires. Quand je vois qu'actuellement on prépare des projets de grand pôle d'études de défense à l'École militaire, je me dis que cela recommence et qu'il s'agit toujours du même système français jacobin et centralisateur qui reste immuable dans sa grandeur et dans ses erreurs. Périodiquement, pour éviter d'avoir à se remettre en cause, il doit recréer, modifier, restructurer, ajuster et parfois construire « des usines à gaz » dont on ne perçoit pas nécessairement toute la logique et surtout l'intérêt. Cela peut avoir un sens pour certaines institutions, mais, pour des organismes – je parle en mon nom propre – comme l'IFRI, la FRS, l'IRIS, le CERI, etc., je n'en vois pas l'intérêt. Ou, plus exactement, je ne suis pas convaincu qu'aujourd'hui les bénéfices de changements structuraux excèdent de beaucoup les énormes inconvénients qu'ils engendreraient immanquablement. Prenons l'expérience des chercheurs du CREST. Cet organisme a été créé en 1987, laboratoire de l'École polytechnique, rattaché au général directeur commandant de l'École. Deux ou trois ans après, il devient laboratoire de l'École polytechnique. Cinq ans plus tard, il devient un GIP. Entre temps, l'École polytechnique, qui lui louait des locaux dans Paris, le trouve trop éloigné et lui propose de l'installer sur le campus de l'École pour « développer » des synergies avec les autres laboratoires. Un an et demi après l'installation sur le campus de l'X, on demande au CREST de partir du campus ! Entre temps, l'État souhaite que le GIP-CREST, soit fusionné avec la FED qui ne se portait alors pas très bien. Tout cela est quand même perturbant et ne favorise pas la sérénité d'esprit ! Aujourd'hui, dans le paysage français, on a un certain nombre d'institutions, donnons-leur du temps, laissons-les agir dans un esprit libéral. Que les chercheurs travaillent en paix, qu'on ne les accable pas par des changements institutionnels qui sont extrêmement perturbant. Faisons comme nos partenaires européens. En Grande-Bretagne par exemple, le RUSI (le *Royal United Services Institute*) a été créé en 1827. Il est toujours au même endroit, et il est toujours aussi efficace. La *Stiftung Wissenschaft und Politik* est créée, je crois, en 1962. Elle a été pendant une trentaine d'années à côté de Munich et, pour des raisons liées à la réunification, elle est désormais à Berlin. Mais il y a une stabilité. Une stabilité dans le fonctionnement (auquel

d'ailleurs les chercheurs sont associés de droit), dans les projets, et on ne leur dit pas constamment de changer de structure juridique, de locaux, de se regrouper avec tel autre organisme. En revanche, on peut exiger d'eux un certain nombre de qualités dans leurs recherches, dans les réseaux et les influences qu'ils développent à l'étranger. J'aurais donc tendance à dire : ce dont nous avons besoin, nous chercheurs, c'est de ne pas être « dérangés » avec des problèmes permanents de restructuration. En pensant faire « notre bien » malgré nous qu'on ne finisse pas par nous broyer dans cette apparence de mouvement perpétuel dont l'État a besoin pour des raisons qui lui sont propres. Si l'on veut garder en France des chercheurs de qualité, il faut les laisser travailler, s'exprimer et développer leurs réseaux donc leur rayonnement dans un minimum de sérénité, c'est-à-dire de stabilité.

JEAN-PIERRE BOIS

Je partage certaines des conclusions de M. Boyer, mais je vais être plus concret sur ce qu'est actuellement un centre de recherche en histoire militaire dans une université.

Je vais tout de même partir de faits personnels. Pourquoi quelqu'un comme moi a-t-il fait de l'histoire militaire ? J'emploie bien l'expression « histoire militaire » et non pas « défense ». La réponse est simple : parce que j'avais envie de travailler avec mon patron, et c'est peut-être la meilleure raison. J'avais eu, à l'École normale supérieure de l'enseignement technique, monsieur Corvisier comme maître et je m'étais beaucoup attaché à lui. Lorsque je suis revenu de mon service militaire, je me suis dit que j'allais travailler à ses côtés. Je suis donc allé le voir et lui ai demandé : « Qu'avez-vous comme sujet ? » Il m'a proposé un sujet d'histoire militaire et j'ai dit : « Oui, mon maître ». J'ai fait ma thèse dans un lycée et, après coup, je m'en réjouis. À l'époque, je rêvais d'université, en me disant que j'aurais beaucoup plus de temps, un meilleur cadre, que je n'aurais pas de conseil de classe... J'ai fait ma thèse dans les dix ans sur « Les anciens soldats dans la société française au XVIII^e siècle » : un sujet d'histoire militaire de l'époque moderne. L'ayant soutenue, toujours avec l'appui de mon maître, j'ai obtenu, finalement sans trop de difficulté, un poste à l'université et je me suis dit : « Ça y est, maintenant je suis un grand chercheur ». Je rêvais.

Je rêvais, car j'ai découvert les difficultés matérielles, pratiques, auxquelles on est confronté lorsqu'on veut faire de l'histoire militaire dans une université de province. Mes archives sont à Paris, ce qui représente une première difficulté. La deuxième est d'un ordre différent : c'est d'annoncer aux étudiants qu'on fait de l'histoire militaire. Lorsque je commence le cours de première année, j'ai droit à trois minutes de huées. Je laisse faire. Puis je leur dis : « Vous vous êtes exprimés, maintenant vous me laissez parler ». Au bout de trois semaines, ils s'aperçoivent que je ne suis pas dangereux ; au bout de trois mois, que je suis relativement normal, et au bout d'un an, je peux me dire que j'ai gagné, mais c'est probablement une année de perdue pour susciter des vocations. Ce n'est pas la pire difficulté. Je vais aborder sous un autre angle la formule de monsieur Boyer concernant l'interaction entre l'université et ses chercheurs. Une fois que l'on est dans le circuit universitaire, on est pris dans un système de responsabilités de caractère technique et administratif : nous en sommes très fiers et exigeons que ce soit nous qui le fassions. Le résultat en est que, plus les années passent, plus notre temps est dévoré par des activités stériles, et plus nos recherches diminuent. C'est la raison pour laquelle on ne me voit plus très souvent au Service historique de l'armée de Terre où j'ai passé de si belles années. Ce matin même, une réunion impérative de dernier moment m'a retenu à Nantes et je suis arrivé sans avoir eu le temps de manger. Voilà comment l'université traite ses chercheurs. Nous sommes concrètement accablés de projets, d'initiatives à prendre, d'associations à établir, de mariages à conclure, qui se renouvellent continuellement. Notre travail dans le domaine de la défense, et ce serait vrai pour d'autres domaines, nécessite de la liberté pour avoir le temps de se déplacer, de réfléchir (il faut quand même penser un peu de temps en temps), d'écrire, d'enseigner.

Cela dit, ce qui caractérise peut-être l'universitaire, ou devrait le caractériser, c'est sa place dans une équipe. Étant arrivé dans cette université, je me suis trouvé intégré dans une équipe alors dirigée par Yves-Henri Nouialhat. Ça ne s'est pas trop mal passé. Les responsabilités changeant au cours des ans, je me trouve maintenant à la tête du centre de recherche. Il fonctionne avec un DEA adapté aux réalités locales. C'est un DEA de défense qui a changé de nom récemment. Il s'appelait jadis, d'une expression bizarre que je n'aimais pas du tout : « Identités régionales et géostratégie du monde atlantique ». C'était le mariage de la carpe et du lapin. J'ai finalement réussi – cela a été très long, parce que l'université est une vieille dame qu'il faut manier précautionneusement – à obtenir comme intitulé : « Relations internationales et histoire du monde atlantique ». Une expression réductrice par rapport à ce que nous sommes réellement et qui n'est pas exactement adaptée à la double fonction que nous remplissons : un centre de recherche en histoire internationale d'une part, et, d'autre part, dans la même équipe, un centre de recherche en histoire régionale ou locale. Le terme retenu à Nantes, c'est le mot « atlantique », comme l'aéroport ou le club de football ; un mot qui circule bien. Ce centre de recherche a un volet en histoire internationale, donc en histoire de la défense (par l'histoire militaire en partie), qui fonctionne bien car nous formons une équipe soudée. Et si le directeur, de réunion en réunion, épuise ses belles années, grâce au ciel, il est entouré d'autres chercheurs qui, lui laissant les réunions, disposent d'un peu plus de temps que lui. Moyennant quoi, nous produisons. Qu'il soit bien entendu que, pour mon centre de recherche, le mot « défense » n'est que partiellement adapté. Dans ce centre de recherche d'histoire internationale pour l'époque contemporaine, la défense en est une partie pleine. L'histoire militaire est finalement le vieux nom de la défense : après tout, le ministère de la défense est relativement récent et l'on parlait jadis de ministère de la Guerre. Ces deux volets se retrouvent dans les travaux de certains des chercheurs. Nous formons une équipe de quatre professeurs et quatre non-professeurs, ce qui est suffisant pour bien faire fonctionner un centre. Ces professeurs, outre moi-même qui me consacre à l'histoire militaire, travaillent sur les relations internationales et nous couvrons le monde entier. C'est à la fois bien et un peu trop vaste. Nos maîtres de conférence et un « post-doc » nous permettent de couvrir le temps, car les professeurs travaillent tous sur les périodes moderne et contemporaine. Grâce aux autres chercheurs, nous pouvons aborder les époques médiévale et antique. Nous sommes donc – je ne sais pas si le mot « défense » convient encore – un centre d'histoire militaire auquel, l'an prochain, dans le cadre du renouvellement des maquettes, je vais tenter de donner un autre nom. Je l'appellerai probablement : « Guerre et société en Europe et dans le monde méditerranéen, de l'Antiquité à nos jours ». Ce centre a des réalisations : nous avons en cours, dans le domaine de la défense ou des relations internationales (les deux se recouvrent très souvent pour l'époque contemporaine), une vingtaine de thèses, dont six à sujet spécifiquement militaire pour les époques moderne et contemporaine. Sur cette vingtaine de thèses en cours chaque année, quatre ou cinq sont soutenues, ce qui représente un bon rendement pour un centre de recherche de province. Nous avons en même temps une activité très dense dans le domaine des colloques, congrès, rencontres, journées d'études... – on donne le nom que l'on veut à ce genre de manifestations – qui sont toujours, en faisant appel à d'autres universités, les mises en forme de résultats de recherches en cours. Je peux vous

citer ce que nous avons fait récemment depuis que je suis directeur. Une journée d'études intitulée : « Europe et défense » avec la présence du CEHD ; une autre : « Dialogues militaires entre Anciens et Modernes », (on touchait là au monde antique). Plusieurs colloques internationaux, dont un de très grande ampleur sur le cinquantenaire de l'Europe : « Schuman, Monnet » ; un autre sur « Les relations franco-indiennes » (où, il est vrai, les questions de défense étaient peu abordées). Et nous préparons, pour la fin de l'année, un colloque international qui aura lieu en Afrique – il se tiendra à l'université d'Abidjan –, intitulé « Guerre et paix en Afrique » où nous serons pleinement dans les problèmes de défense. Nous touchons donc à de nombreux domaines. C'est l'inconvénient d'une équipe un peu large, ce qui parfois me gêne et parfois non : je demeure partagé.

Les actes de nos colloques sont chaque fois publiés, ce qui occasionne quelques difficultés : après avoir recueilli les textes des collègues, ce qu'il faut, c'est de l'argent. Et l'université de Nantes a, semble-t-il, de gros problèmes du point de vue de son comptable. Il n'en demeure pas moins que le dernier ouvrage que le centre a publié – les actes du colloque sur l'Europe – me paraît représenter un ouvrage de référence. Je le dis d'autant plus aisément que je n'y ai rien écrit.

L'une de nos activités qui prend beaucoup de temps, c'est de nouer des relations avec des partenaires. Nous avons un langage ou une pratique qui me semblent extrêmement ambigus. Nous sommes encouragés à nouer des relations – sous forme d'accords, de conventions, de participations, de contributions – avec d'innombrables partenaires, universitaires ou non. Voici un exemple pédagogique : mes collègues qui se dévouent pour aller enseigner vingt heures à l'université de La Rochelle n'ont toujours pas été payés car il manque des papiers à La Rochelle. À La Rochelle, ceux qui viennent chez nous n'ont pas été payés non plus car il manque d'autres papiers à Nantes. Grâce à la qualité des personnes, nos rapports sont le plus souvent enrichissants, même si nos collègues ont parfois l'impression de travailler pour le roi de Prusse. Parmi les universités, nous collaborons très fréquemment avec des collègues de Paris-IV ou de Montpellier-III, et, depuis quelque temps, avec les universités d'Arras et de Lille. Nous avons des rencontres annuelles avec la Casa de Velásquez, à Madrid. Parmi nos partenaires non universitaires figurent le CEHD, l'IHEDN, la Commission française d'histoire militaire, le musée de l'Armée, le musée de l'école de Cavalerie, à Saumur, et, je dirais malgré tout, avec l'école d'application du Génie, à Angers. Nous avons des rapports avec des enseignements – c'est moi qui m'en occupe actuellement – à Saint-Cyr-Coëtquidan. Et puis nous avons des ouvertures à l'étranger, moins peut-être que ce qu'évoquait monsieur Boyer. J'en appellerai comme lui à la nécessité de ces voyages. L'une des choses que j'essaie d'obtenir en ce moment à l'université, c'est une mission de recherche de quinze jours aux archives de Vienne ou de Prague. Mais je n'obtiens rien. Malgré les difficultés que cela représente, nous sommes en relation avec des centres d'histoire militaire, à l'université de Potsdam, par exemple. J'y ai donné des conférences et j'attends que des collègues de Potsdam viennent un jour chez nous. Nous avons également des conventions privilégiées avec certaines universités, mais plus dans le domaine des relations internationales que dans celui de l'histoire militaire : Pondichéry, Abidjan, Antananarivo, Dakar. Le système universitaire offre malgré tout quelques facilités. Le système Erasmus, par exemple, permet à

des étudiants de prendre pied dans une faculté avec quelques heures de cours. Et, une fois qu'on a pris pied, avec un peu d'habileté, on peut aller au-delà et passer des conventions qui portent sur des domaines de recherche. Je développe actuellement une recherche commune avec plusieurs universités hongroises : Szombathely, Pécs, et Budapest bien sûr. Mais cela s'est fait parce que je me trouvais là au bon moment. Il s'agit donc davantage d'une question de personnes que de fonctionnement institutionnel. L'institution, elle, neutralise notre capacité de produire dans le domaine de la recherche en nous immobilisant dans de fausses fonctions. Mais, elle fonctionne tout de même, parce que nos chercheurs ont de la vertu.

THOMAS LINDEMANN

Concernant l'enseignement de défense en France, je ne peux qu'apporter un modeste témoignage car je suis à la fois allemand et encore jeune enseignant. À l'origine, je ne suis pas un vrai « fanatique » des études de défense. J'y suis un peu arrivé par accident, comme mon collègue : peut-être cela caractérise-t-il tous les universitaires ? Je me suis, il y a dix ans, inscrit en DEA des relations internationales à Paris-I, à l'époque et aujourd'hui encore dirigé par Jean Klein. Ce qui est révélateur, c'est que je n'ai pas choisi l'option défense, mais l'option diplomatique. J'avais en effet certains préjugés que j'ai surmontés : j'estimais que les choses militaires étaient destinées essentiellement aux professionnels, c'est-à-dire aux militaires, aux généraux. J'imaginai un peu l'histoire militaire à la manière de l'histoire-bataille, comme un récit portant sur les exploits guerriers, sur le système d'armement, sur les meilleures exploitations d'une victoire militaire. Je ne me sentais pas du tout, à l'origine, destiné à une carrière dans l'enseignement de la défense. Je me souviens très bien que le professeur Dabezies m'avait demandé, lors d'une interrogation orale, pourquoi j'étais venu en France. J'avais répondu que j'étais venu essentiellement pour la culture française, que j'aimais bien Voltaire, Baudelaire, l'existentialisme... Heureusement, il ne m'a pas sanctionné : il était bien content. Il y a un expansionnisme culturel français dont j'ai bien profité.

Je me contenterai de vous raconter comment je suis arrivé à m'intéresser aux études de défense. À l'origine, je m'imaginai qu'elles correspondaient à quelque chose de très technique et qu'il s'agissait, *grosso modo*, d'études portant sur des aspects purement stratégiques, sur la meilleure manière d'obtenir la victoire militaire. Mais les enseignements à Paris-I m'ont montré que la matière était beaucoup plus riche. J'ai pris conscience de la finalité politique de la chose militaire, que derrière des choses techniques, comme le traité du désarmement, il y avait souvent le projet politique, de même pour l'affirmation de la France comme grande puissance ou celle de la suprématie américaine. J'ai également compris que des choses relativement techniques, comme les mesures de confiance au sein de l'OSCE, peuvent influencer les relations interétatiques en créant plus de transparence et de certitude. Parmi les enseignants qui m'ont particulièrement inspiré dans cette université, il y a d'abord, bien sûr, mon maître Jean Klein qui a animé le séminaire sur le désarmement. C'est lui qui m'a initié à toutes ces mesures de confiance en Europe, introduites par l'OSCE. C'est lui qui m'a fait comprendre la finalité politique des traités de désarmement, et c'est toujours lui qui m'a montré que, finalement, les études de défense ne servent pas simplement à faire la guerre, mais surtout à la maîtriser et à l'éviter. C'est donc cet aspect non-militaire de la chose militaire, cette nécessité d'éviter les guerres, de ne pas laisser gérer les affaires militaires exclusivement par la population militaire : c'est l'aspect politique qui m'a encouragé à m'intéresser davantage aux études de défense. Par la suite, deux autres enseignements m'ont été très utiles. Je pense notamment à Samy Cohen, qui a animé un séminaire sur l'analyse du processus décisionnel. Il nous a montré que la politique de défense n'est pas toujours le résultat d'un calcul rationnel. Le *Livre blanc* français repose un peu sur la croyance selon laquelle il y a des objectifs nationaux, des intérêts rationnels qui existent de façon plus ou moins objective, des menaces également objectives, et qu'ensuite il y a des moyens.

Ces analyses décisionnelles m'ont prouvé que les choses sont beaucoup plus compliquées, qu'il y a des facteurs subjectifs qui déterminent la politique de défense, qu'il y a des problèmes de perception et des pesanteurs bureaucratiques qui peuvent considérablement troubler la rationalité dans l'élaboration d'une politique de défense. Cet aspect subjectif de la politique de défense m'a tellement passionné que j'y ai consacré ma thèse sur le déclenchement de la Première Guerre mondiale. J'ai analysé le poids des perceptions dans le déclenchement du conflit. Avec l'idée que cette guerre n'était pas due à des structures objectives, aux pressions émanant du système international ou du système interne, mais qu'elle a été conditionnée par des perceptions faussées de ces structures objectives : des perceptions nationalistes, etc. Je crois que cet aspect subjectif de la politique de défense, des politiques de sécurité, intéresse souvent un public non spécifiquement militaire. J'ai toujours constaté, lors de mes cours, que les étudiants sont particulièrement attirés lorsque je leur explique que la défense anti-missile américaine n'est peut-être pas forcément une réponse adéquate, une réponse entièrement rationnelle face aux *Rogue States*, aux « États-voyous », qu'il y a des pesanteurs culturelles comme l'individualisme américain, qu'il y a des intérêts bureaucratiques de l'industrie d'armement et des forces armées. Une pluralité de facteurs entre en jeu dans l'élaboration d'une politique de défense. L'analyse de ces aspects subjectifs, culturels, bureaucratiques, est particulièrement intéressante pour ceux qui n'ont pas de formation militaire.

Depuis quatre ans, j'enseigne à l'université et à l'IEP de Toulouse. Je suis également rattaché à un centre de recherche, le centre Morris Janovitz, autrefois le centre de CERSA, fondé en 1974. Je peux constater que nous avons réussi à attirer un certain nombre d'étudiants qui, à l'origine, n'étaient pas particulièrement intéressés par les affaires militaires. Nous avons un DEA de relations internationales et de sécurité avec 200 candidatures chaque année. Nous en recrutons généralement une vingtaine ou une trentaine. Parmi les étudiants, on constate une sur-représentation masculine. Mais sont également sur-représentés les étrangers et les personnes ayant quelque lien avec le milieu militaire. On constate également que ceux qui n'ont pas d'affinité particulière avec le monde militaire s'intéressent précisément à cette dimension culturelle, identitaire de la sécurité internationale. Je connais plusieurs étudiants qui travaillent sur le conflit identitaire, israélo-arabe ou rwandais, sur le mouvement islamiste, et il me paraît important d'approfondir ces aspects culturels, identitaires, voire « psychologisants » de la sécurité pour attirer un public plus large.

Comme mon collègue Jean-Pierre Bois, je me suis heurté à un certain nombre de problèmes, dont celui de passer pour un militariste. Pendant deux ans, les responsables de l'IEP ont cru que j'étais l'auteur d'une thèse sur Clausewitz. Nous avons également vécu de tels problèmes d'image auprès des étudiants, même si cela tend à s'améliorer. Mais le vrai problème vient des responsables universitaires, et particulièrement ceux de l'IEP : ils ont souvent tendance à penser que les spécialistes de la défense pourraient porter atteinte à l'image de l'établissement. Les deux responsables que j'ai connus ont fait peu de choses pour développer les études de défense. On pourrait peut-être s'inspirer du modèle allemand. Ces études y ont meilleure réputation, en partie parce qu'elles ne sont pas intitulées « études de défense » mais « études sur la conflictualité et la paix internationales ». En

Allemagne, ceux qui travaillent sur ces questions sont toujours considérés presque comme des pacifistes. Stratégiquement, il faudrait mieux dire que nous travaillons sur les origines de la paix plutôt que sur les origines de la guerre. Au fond, cela ne changerait pas beaucoup de choses : c'est une question de marque. Un même produit, avec un autre intitulé. Le deuxième problème concerne l'enseignement. Le travail d'un étudiant consiste à construire des hypothèses, des problématiques, à réaliser des enquêtes de terrain, selon un certain nombre de critères académiques. Or il existe en France un certain amalgame avec les spécialistes de la défense, ou ceux réputés l'être, qui passent à la télévision ou écrivent dans les journaux. Cela engendre une confusion dans l'esprit des étudiants qui croient qu'on peut écrire un ouvrage scientifique en deux mois sur les événements du 11 septembre. Il y a là un vrai problème de division du travail. Peut-être certains universitaires devraient-ils moins écrire dans les journaux ou éviter de publier des ouvrages trop légers. Cela étant, c'est grâce aux instituts de recherche et grâce à la presse qu'on arrive à populariser un peu les sujets de sécurité, et c'est également grâce à eux qu'on peut attirer un public étudiant plus large.

COLONEL GEORGES KUTTLEIN

Il existe une confusion entre les études militaires et les enseignements de défense. Les études militaires sont très spécialisées : on forme un officier, puis un pilote de chasse ou un patron d'escadron de chars Leclerc. On a besoin d'ingénieurs, on a besoin de tacticiens. Les enseignements de défense correspondent à quelque chose de plus large. Toute notre sécurité, notre défense, reposent sur la conscience des enjeux au niveau du citoyen, du gouvernement, et les enseignements de défense contribuent à développer l'esprit de défense et à analyser les options possibles pour assurer une défense. Ils n'appartiennent pas aux militaires, ils appartiennent à tous, y compris aux militaires qui doivent s'y intéresser. C'est donc de ces enseignements dont je vais parler, et mon témoignage conduit à montrer que, d'une part, une participation aux enseignements de défense constitue une source d'enrichissement personnel unique, et que, d'autre part, ces enseignements sont indispensables pour soutenir l'action de l'institution militaire.

J'ai fait une première partie de carrière tout à fait conventionnelle : Saint-Cyr, l'école d'application du génie et un séjour en régiment. Ensuite, j'ai été placé pendant cinq ans à la tête des artificiers dépiégeurs, une affectation passionnante qui m'a permis de découvrir des problèmes politico-militaires, ainsi que des problèmes internationaux. Par la suite, j'ai commandé une compagnie de combat mécanisée et, à l'issue, j'ai préparé le concours d'accès à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré, qui m'a amené à suivre deux ans de scolarité à l'École nationale des techniques avancées et encore deux ans à l'École de Guerre. J'avais donc normalement achevé ma formation militaire.

L'étiquette « ENSTA » pouvait alors me conduire vers une spécialisation très étroite vers des systèmes de commandement et de simulation, ce qui ne correspondait pas à l'intérêt que je portais à la carrière militaire, y étant entré pour le goût des opérations. C'est à ce moment que les enseignements de défense ont joué un rôle déterminant pour mon avenir.

L'histoire des relations internationales contemporaines m'a toujours intéressé. Un jour, en sortant de l'École de Guerre, j'ai appris qu'il existait un cours de monsieur Girault à la Sorbonne, cours qu'il avait la gentillesse de présenter entre midi et deux heures. Ce cours étant réservé aux étudiants de Paris 1, je me suis inscrit au DEA de défense, juste pour y assister. Je suis alors tombé sur un personnage, Pierre Dabezies, qui m'a pris par le collet et m'a dit : « Tu y es, tu y restes ». J'ai donc suivi tout le DEA, ce qui m'a donné le plaisir de rencontrer messieurs Romer, Klein, David, Schmidt, etc., de me passionner pour leurs problématiques, et d'aller jusqu'au bout.

C'était une satisfaction personnelle, mais toute la deuxième partie de ma carrière est devenue une partie de ping-pong entre ma formation de base et cette formation complémentaire. J'ai été affecté à la section de recherches opérationnelles de l'état-major de l'armée de Terre, en raison de mes qualifications techniques, mais l'étiquette complémentaire « relations internationales » m'a permis de ne pas rester cantonné à des travaux étroits. J'ai donc pu m'intéresser de façon plus prospective aux systèmes d'information et de commandement post-2000, ce

qui m'a permis de voyager, de voir du monde, et d'essayer de mettre en place une problématique dans un cadre plus large. Après un temps de commandement en second dans un régiment, on m'a appelé pour prendre les fonctions de chef de bureau au SGDN. Ma candidature avait été retenue non pas en raison des capacités techniques, les candidats présentés étant équivalents, mais en raison des capacités complémentaires que présentait mon dossier, grâce aux enseignements de défense.

Pendant cette affectation, mes connaissances du milieu universitaire m'ont considérablement servi puisque j'ai participé à la mise en place des enseignements du centre de Marne-la-Vallée. On m'a confié la mission d'organiser, en France, des recherches et des organismes capables de traiter de la veille scientifique et technique – ce qu'on appelle aujourd'hui l'information compétitive, ou l'intelligence économique – et j'ai été amené à réaliser des travaux avec diverses universités, et notamment avec celles de Marseille et de Toulouse.

Après un temps de commandement de chef de corps, c'est à nouveau cette dualité de formation et d'expérience qui m'a permis d'être affecté à la Délégation aux affaires stratégiques et de participer au groupe de pilotage des comités stratégiques pour la réforme de la défense. Lors de ma deuxième année dans cet organisme, c'est à nouveau cette étiquette qui m'a permis d'intervenir dans les travaux de réforme des études de recherche et de défense et de suivre des dossiers tels que ceux de la guerre de l'information et la révolution dans les affaires militaires. Ces travaux m'ont permis d'être retenu par la DAS pour effectuer un travail de recherche d'une année à la Hoover Institution de l'université de Stanford. Je suis revenu des États-Unis au moment de la création de la division euratlantique au sein de l'état-major des armées, une division à caractère éminemment politico-militaire puisqu'elle est chargée de travailler à la préparation des dossiers de la défense européenne, sur les positions de la France au sein de l'OTAN, et de coordonner les actions de relations internationales multilatérales et bilatérales dans la zone euratlantique. Le suivi des enseignements de défense et les expériences vécues ensuite m'ont permis d'être désigné comme responsable de la partie internationale de la division, à la tête de la section Partenariat. Aujourd'hui, je suis l'adjoint du chef de la division.

Ce témoignage personnel illustre le poids des enseignements de défense dans une carrière, même s'ils ne sont pas les enseignements fondamentaux pour préparer un militaire à sa mission. Je voudrais maintenant balayer de façon plus large leur rôle au service de l'institution de défense, en évoquant sept points qui me paraissent les caractériser.

Le premier point concerne le déroulement de carrière des officiers. Les études militaires ne couvrent pas tous les champs d'intérêt des officiers. On peut dire qu'un officier travaille dans trois cercles. Le premier comprend les études obligatoires, à caractère spécifiquement militaire : c'est le corps du métier, que l'on acquiert par exemple à Saint-Cyr, au Collège interarmées de défense, à l'école d'état-major. Le second concerne les études duales, dans les domaines où il existe déjà des écoles civiles. Cela concerne aussi bien les écoles d'ingénieurs que l'enseignement des langues ou des sciences politiques. Le troisième cercle enfin est constitué par les études libres et personnelles. Là, force est de constater que

l'université est en avance, en tant que force de réflexion, et les enseignements de défense ont souvent identifié très tôt des sujets essentiels à la compréhension de notre domaine : je connais ainsi beaucoup de mes camarades qui ont suivi des cursus universitaires parce que cela leur a permis d'approfondir des questions telles que le rôle des ONG, le droit humanitaire, ou la maîtrise des armements, qu'ils étaient amenés à traiter dans leur emploi.

En outre, en suivant ces enseignements, les officiers gèrent plus efficacement leur carrière, ce qui profite, et à l'institution et à l'officier. D'abord, cela permet de moduler l'image donnée aux directions des personnels quant à nos aspirations ou nos spécialités, ou en tout cas nos capacités. Ensuite, quand nous nous trouvons devant des postes intéressants, il y a nécessairement une mise en concurrence et cela permet de présenter l'argument qui fait la différence.

Mon second constat concerne la capacité d'adaptation du milieu militaire. Le monde militaire est longtemps resté figé du fait du nucléaire et de la bipolarisation : d'une certaine manière, il n'y a pas eu de débat stratégique fondamental jusqu'en 1990. Or la société civile a perçu plus tôt la nécessité d'une évolution. La création d'enseignements et d'études de défense, à la fin des années 1970, et surtout à partir du début des années 1980, correspond bien à cette recherche. La participation d'officiers à ces réflexions, et la diffusion de l'acquis des enseignements de défense dans le milieu militaire a permis à l'institution de faire sa révolution culturelle beaucoup plus facilement qu'elle ne l'aurait faite sans cela. Ce serait un sujet intéressant à étudier rétrospectivement.

En outre, le métier militaire a beaucoup évolué et la notion de défense a été élargie à celle de sécurité. Ce qui a changé dans le monde moderne, c'est la globalisation, et l'une des déclinaisons de la globalisation pour notre métier, c'est la dualité. De plus en plus de secteurs imposent des réflexions communes à l'espace civil et à l'espace militaire. En touchant aux questions internationales, aux notions de crise et de sécurité, nous nous approchons des sciences politiques et des relations internationales, et, plus que jamais, nous avons besoin des études et des recherches civiles. Les enseignements de défense permettent justement d'assurer cette complémentarité, ou plutôt ce couplage.

En troisième lieu, les enseignements de défense offrent une capacité d'analyse intéressante. De par mon expérience d'officier d'état-major, j'ai pu constater que nous manquons de recul. Mon travail de ce soir, en rentrant dans mon bureau, sera de voir quelle est la dernière proposition de l'OTAN, et d'apporter un projet de réponse pour demain matin à 8 heures : je n'ai pas le temps de lancer une recherche. En revanche, la division euratlantique est très heureuse d'accueillir huit stagiaires de troisième cycle depuis le début de l'année et de pouvoir bénéficier des études à caractère politico-militaire, gérées par la Délégation aux affaires stratégiques. Elle peut ainsi bénéficier de travaux d'éclairage des décisions à prendre. A titre d'exemple, une étude a été demandée cette année sur l'évolution du conseil du partenariat euratlantique et de l'OSCE, et nous avons absolument besoin de cette étude pour les mois d'avril-mai, parce qu'il nous faut comprendre comment vont se dérouler les débats préparatoires au sommet de Prague de l'automne. Si nous n'avions pas cet espace d'études, nous serions obligés, le moment venu, de naviguer au jour le jour et de faire du suivisme à partir des propositions d'autres alliés.

Le quatrième point touche la diversité des tâches à accomplir. Aujourd'hui, le champ d'expertise nécessaire sur les théâtres de crise est considérable. Nous avons besoin d'une variété d'experts qui va du plombier jusqu'au conseiller politique du général. De même, il existe aujourd'hui un besoin croissant en juristes. Il se crée – pourrait-on dire – une « civilianisation » de la défense. Les études de défense jouent encore un rôle à ce niveau car, en tant que formation complémentaire, elles participent à identifier l'apport de ces métiers à l'institution militaire et à motiver et préparer de jeunes cadres à servir la défense.

Le cinquième point concerne la communication. Il est aujourd'hui très difficile de communiquer avec les secteurs professionnels. Il existe un langage des ingénieurs, des juristes, des politiques. Il y a l'ésotérisme de Bercy, la langue de l'Éducation nationale, et toute institution qui veut communiquer tous azimuts – surtout si c'est une institution qui doit intéresser et faire s'intéresser à elle les citoyens – doit pouvoir maîtriser, au moins partiellement, une partie de ces langages pour sa communication. La défense doit donc absorber un peu de tous ces langages et les comprendre, pour progresser dans sa communication avec ces secteurs. Les enseignements de défense offrent un carrefour de rencontres et d'échanges qui peut assister cette tâche.

Le sixième point est le développement de l'influence. C'est un sujet que l'on évoque peu, mais il suffit de regarder le poids que lui accorde le Pentagone pour en comprendre l'importance. Il n'y a pas de salut pour une institution si elle n'est pas capable de diffuser une culture. Or, s'il existe une culture stratégique, s'il existe une culture militaire en France, nous devons l'exporter. Et on ne l'exporte pas en s'enfermant. Il faut aller expliquer, il faut aller écouter les autres. Nous avons fait l'effort d'envoyer un plus grand nombre d'officiers en poste à l'étranger : cela a permis de faire passer plus facilement certaines idées dans des domaines où nous ne sommes pas en accord avec nos partenaires, qu'ils soient de l'OTAN ou de l'Union européenne. Là encore, nous avons pu constater qu'en parallèle à notre action institutionnelle se développait un important travail de coopération et d'échanges entre universités et instituts stratégiques, et ce travail contribue au progrès du dialogue militaire sur le long terme.

Le dernier point, que j'ai gardé pour la fin, parce qu'en tant qu'officier il me concerne directement, c'est l'esprit de défense et le lien armée-nation. L'exécution du service national étant interrompue, si nous voulons que la défense soit connue des citoyens – avant, elle l'était au quotidien au travers des conscrits – si nous voulons qu'elle intéresse les jeunes qui iront ensuite en développer les composantes dans tous les domaines, que ce soit la politique, les finances, l'administration publique, il faut la montrer. Les enseignements de défense offrent cette opportunité, et nous devons les soutenir en y maintenant les porte-parole que sont les officiers auditeurs et en offrant des opportunités de stages aux étudiants.

Je terminerai ce témoignage personnel en affirmant que les enseignements de défense sont plus que jamais utiles car ils sont un vecteur privilégié pour maintenir un concept de défense moderne dans une société en mutation, et au sein de laquelle il n'existe plus cette étape d'initiation obligatoire qu'était le service militaire. Ils nous offrent ainsi un moyen de renforcer l'esprit de défense, mais ils sont en même temps un outil d'identification et d'analyse des nouveaux courants stratégiques ou doctrinaux. Enfin, ils offrent un espace de débat informel où civils et militaires peuvent échanger et se préparer aux décisions futures.

PHILIPPE BONNICHON

Ce qui m'a tenu à cœur, c'est de mettre en rapport les universitaires et les militaires, de pouvoir parler à chacun son langage, tenir les deux bouts de la chaîne et essayer de vaincre parfois des barrières d'ignorance réciproque.

J'avais lancé un séminaire interdisciplinaire de recherches et d'études de défense à la Sorbonne, en 1976, quand j'ai été appelé, au printemps 1980, à diriger la mission d'enseignement et des études de défense au SGDN. Elle ne naissait pas de rien. J'avais eu deux prédécesseurs : le préfet Bolufer qui, à sa sortie de l'ENA, avait assisté le général Simon dans la première coordination de ces initiatives, et mon collègue et ami Pierre Lefebvre qui m'a passé, si je puis dire, le flambeau, flambeau que j'ai transmis à des successeurs, comme Louis Pilandon. Histoire militaire et défense n'ont pas le même sens. Dans le contexte nouveau, depuis 1989, pourrait-on adjoindre le terme de sécurité à celui de défense ? Il est certain que, sans ennemi clairement désigné, la défense n'a pas la même tonalité.

De ce terme de défense, je tirerai trois idées, idées que j'avais déjà en arrivant au SGDN. D'abord, la défense n'est pas seulement l'affaire des militaires : elle peut intéresser toutes les activités de la nation. D'ailleurs dans les années 1980, on en était, dans les ministères, à vouloir ranimer cette institution des hauts fonctionnaires de défense qui, dans le contexte, semblaient devoir prendre dans les départements civils une certaine importance. Deuxième point, la défense est par définition pluridisciplinaire et interministérielle. C'est-à-dire que les historiens, les économistes, les sociologues, etc., peuvent concourir à des études de défense. Pluridisciplinaire pour les universitaires, interministérielle pour l'administration, et c'est la raison pour laquelle elle relève du niveau du Premier ministre. Le secrétariat général est un observatoire privilégié qui fait moins qu'il ne fait faire ou indique ce qui est à faire. Troisième idée : la défense, c'est ce qui tisse des liens d'estime réciproque, d'amitié même, entre des gens venus d'horizons très divers autour de cet objectif commun. Par conséquent, la création d'une communauté d'enseignants-chercheurs qui connaîtraient un certain nombre de membres des administrations, des armées, dans une sorte de communauté vivante avait son importance pour l'objet qui nous animait.

Le contexte de ces années 1980 est un peu lointain maintenant et il faut faire un effort d'imagination pour se recaler dans le temps. La question des comités de soldats des années 1970 était dépassée. Les campagnes antinucléaires en France l'étaient également – je dis bien en France. On a évoqué la figure de M^{gr} Riobé, évêque d'une ville que je connais bien puisque j'y habite, et qui y a laissé encore un souvenir. J'ai fait une session régionale de l'IHEDN avec M^{gr} Riobé qui était un homme de bonne volonté, bien qu'ignorant d'un certain nombre de réalités de la dissuasion nucléaire : il a très bien joué le jeu dans cette session. En 1980, le problème était plutôt de faire comprendre aux ecclésiastiques en particulier – et l'épiscopat, avec M^{gr} Julien, l'avait pris en compte – ce qu'était la dissuasion nucléaire et sa légitimité morale, puisque c'est de ce point de vue là qu'ils se plaçaient. Ces années 1980, c'était le contexte de la confrontation avec Brejnev et le problème des fusées en Europe, en Allemagne : soutiendrait-on les Américains ? Le président de la République a prononcé à l'époque une phrase qui

est restée fameuse et que je ne rappellerai pas ⁽¹⁾. C'était un contexte évidemment très différent de celui qui lui a succédé dans les années 1990. L'intérêt du public, qui auparavant aurait pu paraître nul, s'était réellement éveillé pour les questions de défense. Je n'en prendrai pour preuve qu'un sondage, que j'avais proposé au secrétaire général en 1983 ou en 1984, sondage dont les résultats nous ont d'ailleurs beaucoup surpris. Globalement, on demandait aux Français s'ils étaient conscients que la défense n'était pas seulement l'affaire des militaires, qu'il y avait aussi une défense économique, une défense civile. Êtes-vous preneurs en informations en ce domaine ? Entre 78 et 83 % des gens répondaient « oui ». Même en ce qui concernait les laboratoires, ils comprenaient très bien que ceux-ci travaillent pour la défense. A la question : « Est-ce que vous mettriez 1 % d'impôt en plus pour la défense civile ? », la réponse fut non. « Mais huit jours de votre temps sur vos vacances ? » « Oui » à plus de 75 %. Les sondages valent ce qu'ils valent, mais nous n'attendions pas un tel résultat.

D'autre part, les étudiants étaient assez nombreux dans tous ces enseignements de défense. À tous les niveaux – maîtrise, préparation doctorale – on avait beaucoup plus de candidats que de place. J'ignore si ce n'est pas en ce moment, et précisément depuis l'année dernière, en train de retomber quantitativement. Au fond, quelles étaient nos raisons d'être ou d'agir au SGDN ? Il s'agissait de coordonner ces enseignements de défense, c'est-à-dire d'en augmenter le nombre, d'en rationaliser un peu les implantations sur la carte, et pour cela éviter de brider mais au contraire susciter et soutenir toutes les initiatives individuelles ou d'équipes. Auprès de ces universitaires et de leurs équipes, nous pouvions agir au niveau de différents ministères, celui de la défense, des universités ou de l'éducation nationale, au moins de façon indirecte, de manière à indiquer l'existence de ces équipes. Le deuxième axe d'action, ce sont les relations publiques. Avec les universités d'abord et les universitaires entre eux – car il faut reconnaître qu'entre des économistes de Montpellier, des juristes de Lille et des Parisiens, nous ne nous connaissons pas toujours. Puis l'ouverture de ces équipes universitaires sur des organismes qu'ils ne connaissaient pas forcément, ou dont ils ne connaissaient pas les directeurs ou les animateurs. Je pense à l'IFRI, à la FEDN, au CPE, à l'IHEDN, etc. Il s'agissait aussi de donner à ces relations publiques une dimension internationale. Évidemment, dans ce domaine, les États-Unis pouvaient représenter un modèle. Mais je pense à d'autres nations européennes telles que l'Espagne qui, dans les années 1980, se lançait dans ce type d'études et s'ouvrait à nos partenaires européens, je pense à la Belgique avec les milieux de l'OTAN, et je pense également à tout ce qui se fait à Strasbourg, ville phare en ce qui concerne ce type d'ouvertures. Il s'agissait de former une communauté d'enseignants, de chercheurs, ouverts sur l'administration. Cela s'est réalisé à travers ces journées d'études annuelles qu'évoquait le général Rhenter. Le document que mettait au point chaque année ma mission, sur la situation des enseignements et des études de défense en France, avait au moins l'avantage de dire à tout le monde qui faisait quoi et où, mentionnait des numéros de téléphone et des adresses, évitait que les militaires ne parlent aux universitaires dans leur langage à eux, suivant ce qu'ils croient être la voie hiérarchique, en écrivant à un président d'université qui ne fera jamais suivre.

(1) « Les fusées sont à l'Est, mais les pacifistes sont à l'Ouest... »

Un troisième point concerne les débouchés pour les étudiants. Nous avons un certain nombre de DEA de défense, une demi-douzaine au moins ayant une option défense dans leur contenu, et un DESS à Paris-II. A ma connaissance, Yves Boyer et un jeune homme que j'avais recruté comme collaborateur de ma mission sont les deux seuls étudiants, – c'est-à-dire des gens qui n'étaient pas déjà dans une carrière – qui aient trouvé un débouché grâce à cette filière. Il y a donc réellement un problème dans ce domaine.

Nous disposions de trois types de crédits : des crédits de frais de mission, des crédits qui permettaient de payer des heures complémentaires d'enseignement supérieur et de faire démarrer des enseignements ici ou là, et puis nous avons quelques crédits pour des contrats de recherche. Finalement, ce n'était pas tellement le SGDN qui accordait ces contrats que l'on faisait signer par d'autres administrations, mais il en facilitait l'obtention. Nous avons entendu un exposé assez critique concernant ces contrats. Je crois la critique fondée, mais il convient de la tempérer : après tout, pour une équipe de recherche, ces quelques sommes demeurent tout de même appréciables.

J'évoquerai pour terminer quelques problèmes d'avenir. Je m'interrogeais précédemment sur le fléchissement d'intérêt pour les questions de défense. Jusqu'à l'année dernière, pour cinquante places disponibles dans mon option d'histoire à Paris-IV, j'avais 80 inscrits. Aujourd'hui, ces 50 places ne sont pas toutes occupées. Ce changement s'est fait en un an, avec la suppression du service national : la question du lien armée-nation se pose réellement. Deuxième considération : Christian Schmidt posait la question de l'utilité d'une coordination telle que celle réalisée par le SGDN. Je pense que, dans l'intérêt de la communauté des enseignants-chercheurs et en ce qui concerne l'ouverture réciproque des administrations au monde de l'université, il est utile qu'il y ait des moyens de coordination. Demeure un point qui n'a pas été évoqué : il est évident que tout ce qui a été fait à cette époque, compte tenu de ce que sont les carrières universitaires, tous ces enseignements de défense auraient dû, à terme, déboucher sur la constitution d'une section ou d'une sous-section transverse dans les instances de gestion des carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche, comportant aussi bien des historiens que des économistes et autres qui auraient pu former une communauté de pairs. Si une telle section avait été ouverte, au CNRS et au conseil national des universités, elle aurait permis d'enraciner les enseignements de défense et d'offrir des débouchés pour les carrières des enseignants, et donc des étudiants.

PHILIPPE-HENRI MECHE

Lorsqu'on m'a proposé d'apporter mon témoignage, je me suis demandé si j'allais le faire en tant qu'ancien étudiant, en tant que président d'association, en tant qu'ancien officier de marine ou en tant qu'ancien intervenant d'une part dans le DEA de Paris-I, dans le cours de Jean Klein, et d'autre part à Marne-la-Vallée, dans le DESS de maîtrise des armements, au moment où j'étais chargé de la renégociation du traité limitant les forces conventionnelles en Europe à l'état-major des armées. J'ai eu la chance de vivre cette période faste de l'enseignement de défense située entre 1972 et 2002. Je suis en effet arrivé peu avant le départ de Pierre Dabiez de la Sorbonne où j'ai pu bénéficier de sa verve et de son charisme. Il a rappelé qu'il n'y avait pas d'études si elles ne passionnent pas ceux qui les écoutent. Mais je tiens à souligner qu'il n'y a pas non plus d'études s'il n'y a pas des passionnés pour transmettre la connaissance. Je n'ai pas fait ce DEA en tant qu'officier de marine, je l'ai fait à titre personnel, en plus de mon activité professionnelle. La marine, en effet, a considéré jusqu'à ces dernières années – mais j'en suis parti depuis quatre ans – que les relations internationales étaient faites sur le vif et ne nécessitaient pas, en tout cas pour les opérationnels, de formation fondamentale stratégique, de réflexion poussée telles qu'enseignées à l'université.

Revenons aux utilisateurs que sont les étudiants. Quand on regarde l'ensemble des étudiants – je parle de la période 1993-1998, celle sur laquelle j'ai eu un regard plus précis à travers le DEA de Paris-I – force est de constater qu'on trouvait de tout. Il y avait quelques motivés qui, manifestement, souhaitaient faire de ce domaine leur vie professionnelle. Mais il y avait aussi un grand nombre d'étudiants, y compris français, qui venaient là uniquement pour avoir un DEA En général, les questions internationales les intéressaient, mais pas nécessairement. Beaucoup se disaient, au moment du choix du DEA : « Pourquoi pas la défense ? ». Ils se disaient que cela leur permettrait d'avoir un œil sur un sujet méconnu pour lequel ils n'avaient pas d'attrait particulier et dont ils n'entendraient peut-être jamais plus parler après. Et puis il y avait un nombre non négligeable d'étudiants qui venaient suivre ce DEA, d'abord parce que c'était Paris, et qu'ensuite c'était la Sorbonne – l'image de marque de cette université était encore bonne. Cela suffisait manifestement à les satisfaire. Ceux qui éprouvaient un attrait plus direct et préalable pour les questions de défense connaissaient en général l'histoire de la France, forgée par les armes et pour laquelle les problèmes de défense ont toujours eu, jusqu'à présent, une grande importance. Cette diversité des motivations n'est pas un défaut, car il me semble qu'il est extrêmement positif qu'une population aussi diverse puisse pendant un an s'ouvrir à ces questions importantes. Cela participe de la vitalité du lien armée-nation.

En arrivant dans cette université, moi qui étais d'une formation de grande école – donc avec une culture quelque peu différente – j'ai été assez stupéfait du caractère individualiste à la fois des étudiants et du corps enseignant. J'ai donc souhaité créer une association des anciens du DEA, ouverte par la suite aux étudiants. Son objectif n'était pas de réunir des anciens pour regarder le passé mais de travailler pour le présent et l'avenir. En quelque sorte « constituer un levier ».

Un levier qui aurait pu servir à la Sorbonne par exemple à développer un réseau international, grâce au nombre d'étudiants étrangers qui suivent ce DEA et dont certains sont devenus professeurs dans leurs pays. Un levier aussi pour stimuler la réflexion grâce au réseau des anciens étudiants qui pouvaient être demeurés dans le secteur des relations internationales et de la défense. Mais je suis au regret de constater que cette entreprise, qui dure depuis six ans, va se terminer. La première raison en est que, pour porter un tel projet, il faut un noyau de personnes motivées qui y consacrent du temps, de l'énergie, voire de l'argent. Depuis six ans, cette association est animée par la même équipe et le même bureau. Même si celui-ci existe de façon parfaitement démocratique, il ne me paraît pas sain qu'il soit toujours composé par les mêmes personnes. On avait demandé, au cours de la dernière assemblée générale de l'association, à des étudiants et des anciens du DEA de relever le défi. Mais force est de constater qu'ils sont, d'une part, très individualistes et, d'autre part, ils sont devenus, comme beaucoup de citoyens, des consommateurs, ravis de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'outils développés par l'association, mais difficilement mobilisables comme acteurs. Pourtant, quelques réalisations existaient déjà. Nous avons par exemple édité deux annuaires des anciens étudiants du DEA de Paris-I, un en 1996 et un en 1998. Ce qui nous intéressait, c'était de savoir ce qu'étaient devenus les anciens, où ils travaillaient, quelles étaient les thèses en cours. Nous sommes remontés jusqu'en 1986-1987, ce qui, au vu de l'état des archives de Paris-I, représente un travail de titan et de bénédictin.

De cette aventure qui s'achève, je tire un certain nombre de conclusions. L'institution universitaire française, en matière d'enseignement de défense, se compose d'une mosaïque d'acteurs complètement dispersés, pris dans des logiques individuelles. Les enseignants sont dans des logiques de carrière, et les chercheurs, après avoir été créés par l'État (par les filières universitaires), se trouvent finalement laissés à eux-mêmes. On ne peut le leur reprocher, mais la conséquence en est l'absence de synergie, de dynamisme, et la fonction transversale des enseignements de défense a du mal à se pérenniser.

Que peut-on faire pour améliorer les choses ? Travaillant aujourd'hui à la réforme de l'État, je suis assez méfiant devant la perspective d'un *big-bang* qui résulterait de grandes réorganisations institutionnelles ou administratives. En même temps, je crois que, dans notre pays, qu'on le veuille ou non, il est difficile de trouver une solution sans que l'État n'en soit l'instigateur ou le facilitateur. Idéalement, il faudrait donc trouver une solution qui laisse une liberté entière aux chercheurs – ce qui est impératif –, qui assure des financements adaptés mais contrôlés (dès lors qu'il y a des financements publics, il faut travailler sur une logique d'objectifs, puis de résultats). Il faudrait d'autre part trouver une solution qui soit durable et qui ne soit pas tributaire des aléas politiques. A titre d'exemple, j'avais mal pour la France de voir ces organismes (la FEDN, la FED...) dont les tribulations faisaient rire les étrangers qui n'y entendaient rien. Au-delà de cette première interrogation, j'en arrive à une autre, plus politiquement incorrecte peut-être : celle qui consiste à me demander si cette ère – ce bouillonnement, comme disait Pierre Dabozis – ne serait pas derrière nous et si nous ne serions pas en train d'écrire la chronique d'une mort annoncée : celle des enseignements de défense. Ce qui justifierait la tenue de ce colloque, puisque nous nous plaçons

dans une perspective historique. Non que la matière n'existe plus – je demeure persuadé qu'elle est là et plus que jamais nécessaire. Si la matière existe, pourquoi cette conviction de mort proche ? Simplement parce que, pour qu'il y ait un enseignement de défense, encore faut-il que la défense demeure un sujet. Or, à la veille de l'élection du chef des armées, je suis assourdi par le silence sur les enjeux de défense. Nous sommes certes en cohabitation, ce qui raidit beaucoup les choses, dans ce domaine particulièrement. Mais, dès lors que les élites politiques ne mettent pas ces enjeux en débat, comment voulez-vous conserver une réflexion stratégique et des objectifs ? Il n'y a plus d'objectifs affichés. Il n'y a donc plus de recherche de cohérence de l'outil de défense par rapport à des objectifs. Et la perte de cohérence des moyens dont on dispose encore est également d'ordre « interne ». En effet, le montant du budget affecté à la défense et plus spécialement à l'équipement est tel que, sans même considérer d'objectif particulier, les types et nombre d'équipements encore existants n'ont plus de cohérence propre. S'en tenir à des raisonnements fondés uniquement sur le pourcentage du PIB est en général ridicule, mais, en-dessous d'un certain seuil budgétaire, cela devient pertinent : cela met en exergue la mort prochaine de l'outil de défense. Donc, sans défense, sans débat sur la défense, la défense devient un non-sujet et c'est la mort annoncée des enseignements de défense. On ne peut pas se retrancher derrière le fait qu'il n'y aurait plus d'étudiants intéressés.

JEAN-FRANÇOIS PERNOT

La France s'est créée à partir de l'impôt reconduit tacitement chaque année, événement qui remonte à Charles VII et lui permettant d'avoir en permanence une armée réglée composée d'artillerie – nouveauté de l'époque – et des « Compagnies de l'ordonnance », lesquelles seront le fer de lance de la libération du territoire national. Ce fut la base et l'armature de ma thèse : « Le rôle de l'armée et des ingénieurs militaires dans la construction de l'appareil de l'État XVI^e-XVIII^e siècle » (sous la direction d'André Corvisier, Paris IV, 1981). Cette réalité, il nous faut l'assumer. On a marginalisé depuis quelques années les historiens de diverses instances de réflexion et de décision parce qu'ils avaient cette capacité précise de faire de réelles explications de texte et de replacer faits, actes, et écrits dans leurs contexte et perspectives. Depuis 32 ans que j'enseigne comme disciple de Fernand Braudel dans les diverses écoles militaires et ayant commencé volontairement par la base, de Strasbourg à l'IHEDN, je ne peux m'empêcher de poser la question : « en matière de défense, doit-on penser, et alors comment ? »

Pour illustrer cette interrogation, je prendrai deux exemples. D'abord dans cette maison, le ministère de la défense. Malgré la lourde défaite de 1870-71, le général Séré de Rivières a conçu, en « composant avec ses collègues », en un an, un système de défense (1873-1874). Après avoir, en cinq ans, réalisé un volume de travaux comparable à ce que Vauban avait établi dans les conditions d'alors sur la durée totale du long règne de Louis XIV, en 1880 donc, par rancune et esprit de système, l'un de ses camarades de promotion de l'X, devenu ministre, l'a « éliminé en pleine action ». Pourtant, à l'époque, il existait justement un lien entre les concepteurs de la IV^e direction, c'est-à-dire le Génie, et les députés de la commission de défense, lesquels étaient presque tous de ces généraux vaincus de 1870 ayant repris du service dans l'armée de Versailles, mais qui avait tiré des leçons des échecs, en particulier d'une armée de métier et d'une stratégie statique. La difficulté bien française réside dans la continuité. Entre 1872 et 1880, il y eut cohésion certaine, malgré des avis et choix divergents. Par la suite, les généraux se sont divisés avec la crise des nouveaux explosifs, tant en options stratégique-tactiques qu'en moyens selon des optiques fractionnées ou personnelles. Le résultat fut celui d'août et du début septembre 1914, parce que l'on avait décidé de ne plus tenir compte de l'outil que Séré de Rivières avait réalisé (au 1/10^e des crédits allemands) où manœuvres et fortifications permanentes s'impliquaient réciproquement.

Seconde remarque : lorsque je devins chef de la MEED (1996), le quatrième tome de *L'histoire militaire de la France* par André Martel venait de paraître. J'ai rencontré des responsables d'études, en particulier au CID, et leur ai montré le volume. En réponse, il me fut demandé : « Quel contenu ? » Et non « comment pouvons-nous l'utiliser ? » Cette publication était inconnue, alors que le volume venait de sortir aux PUF. Pour ce texte réaliste, rédigé avant le changement de posture, achevé avant la chute du Mur de Berlin, il ne lui fut point donné les moyens, ni de se faire connaître, ni de se poursuivre en synthèse car il est impossible de suivre individuellement l'ensemble de la production sur les situations immédiates actuelles découlant de la nouvelle donne.

La vraie interrogation est donc de définir ce qu'est « l'esprit de défense » car cela ne concerne-t-il qu'un club fermé ou l'ensemble des citoyens ? Avec le monde d'Internet, la démarche de référence doit-elle être la seule « session nationale » ? Décider ce choix est contraire dès l'origine à la démarche de Castex. Aussi je me range rigoureusement derrière lui : la défense relève du Premier ministre, du civil ayant comme outils les différentes composantes de la nation, dont les moyens militaires. Il est certain que le maelström des réformes intervenues depuis 1995 en France n'a pas clarifié, ni développé parmi des citoyens, avides de récolter les dividendes de la paix, « l'esprit de défense ». Il conviendrait de toute façon de parler du lien de « la nation avec son armée », et non pas du lien « arméénation ». Il faut se souvenir que, depuis 1791, nous ne sommes plus dans l'armée royale seulement liée à la personne du souverain. Ce dernier est devenu le peuple des citoyens. De plus, depuis 1990, s'il a été de bon ton de dire « que la marine ne servait qu'à faire des ronds dans l'eau », même si l'on peut toujours discuter, ajuster les problèmes de la dissuasion nucléaire, le fait d'avoir des sous-marins lanceurs d'engins nous permet d'agir dans « la cour des grands ». L'enjeu est de décider si nous voulons continuer à y être présent avec notre liberté et non celle restreinte du Royaume Uni.

C'est pourquoi j'ai toujours proposé l'ajustement de l'ordonnance de 1959 : « tout ne doit pas concourir seulement à la défense nationale », mais d'une manière plus systématique – pour défendre nos intérêts supérieurs, nos productions, notre approche culturelle et donc notre équilibre social avec un chômage minimum – « tout doit concourir à la présence de la France dans le monde ». En fin de compte, le problème n'est pas simplement de regarder ce que l'on a fait, mais de se donner les moyens pour continuer à jouer un rôle actif, non de simple figurant ou d'auxiliaire d'appoint.

Le passage du rattachement de la mission du SGDN à l'IHEDN correspondait à une bonne intuition (unir les universitaires, donc chercheurs, avec les futurs responsables de la politique internationale, donc économique tant fonctionnaires que privés) mais le choix est devenu pervers. La MEED devenait la chèvre de monsieur Seguin, car possédant un budget et une autonomie de décision. Ayant proposé des évolutions et des transformations durant l'année 1996, dans le cadre de la mutation de l'IHEDN en établissement public, ce réseau d'enseignements décentralisé devenait le troisième des Curiaces face aux Horaces : que voulez-vous qu'il fit ? C'était une mort annoncée. Ayant reçu un patrimoine de compétences constitué depuis près de vingt ans, celui-ci demandait une souplesse d'emploi. J'ai œuvré (parce que le sapeur est toujours le premier puis le dernier sur le terrain) pour l'ajuster dans l'esprit des origines. Le résultat de la disparition de la Mission n'est pas le fait du seul ministère de la défense : ce qui fut en cause est une analyse puis des décisions plus globales. Pour des raisons tant de personnes que structurelles, il n'y a pas eu véritablement de renouvellement du lien, même avec l'éducation nationale. Le système des trinômes n'a pas assez évolué, devenant une structure si rodée que l'on peut se demander si elle ne fonctionne pas que pour ses animateurs. Ainsi, les relais vers la jeunesse, les enseignants, dans le contexte actuel, ne sont peut-être pas au niveau de formation et d'informations nécessaires pour répondre à leurs missions. Ne sommes-nous que des individualités juxtaposées, comme certains de nos éminents collègues ? La recherche réside dans le dialogue

et le travail en équipe. Effectivement, les journées de septembre « université-défense » n'étaient pas parfaites, elles avaient un aspect « grand messe » formelle, mais ces rencontres permettaient une fois l'an à la communauté des personnes concernées par la défense, la recherche fondamentale et la production de systèmes d'armes, de se retrouver et de débattre très librement, et parfois avec passion durant deux demi-journées, ce qui était positif. Depuis vingt ans, par le dialogue, j'y ai fait la connaissance de collègues d'autres domaines disciplinaires, enrichissement indispensable à mes propres réflexions et interventions. Ce fut l'une des raisons pour lesquelles il fut fait appel à moi pour continuer l'effort. Le général Norlin, alors directeur de l'IHEDN, comprenait et appréciait la présence à ses côtés d'un électron appartenant au Collège de France et ayant capacité de quelques initiatives. Par la suite, la structure d'un état-major opérationnel fut celle qui fut choisie. Il y avait alors hiérarchie et administration, et non plus créativité et ouverture. Plus de Mission, mais seulement un rouage pour acheminer des courriers, et absence d'initiatives dans les contenus, lesquels étaient décidés hors du réseau universitaire existant. Or, dans un séminaire académique type Hautes Études/Collège de France, lorsque nous sommes réunis autour d'une table, le responsable de la formation est à égalité avec ses auditeurs et toutes les questions peuvent et même doivent être posées. Le professeur, directeur d'un laboratoire, pour progresser, demande en insistant les objections et les avis des personnes participantes à l'équipe. En notre domaine, la « méthode », pour reprendre Descartes, est alors de savoir si les enseignements de défense, pour développer l'esprit de défense, doivent maintenir des structures et des modes d'action qui relèvent des temps de l'ancienne ORTF. Si le ministre et les états-majors sont « la voix de la France », pour que le niveau de compétence de la recherche et de la formation soit toujours maximum et que l'attention, « la veille » soit toujours efficace, il doit être maintenu des lieux en réseau pour l'expression d'une liberté de pensée. Les universitaires seuls ne peuvent pas tout, il faut parfois/souvent les « canaliser » pour obtenir des résultats, mais ceci avec doigté et discernement respectueux des démarches. Il faut reconnaître que tout ne doit pas être dans le moule d'un rédacteur d'une chaîne unique. Aux instances politiques, ainsi pourvues de dossiers de différentes origines, de trier et mettre au net des décisions éclairées avec un lien venu des citoyens, et, en particulier, ceux qui enseignent en ces domaines.

La proposition était de développer dans d'autres universités ce qui avait été réalisé à l'université d'Avignon, où, dès le premier cycle, il y existait, ouvertes à tous, des UV optionnelles traitant des problèmes de défense et de polémologie sous la responsabilité conjointe – et il faut le souligner, car c'est très rare – des doyens des lettres et de droit. La difficulté vint du fait que nous sommes arrivés au moment de la fin de la conscription et du passage à une structure d'établissement public, mais conçue comme un poste de commandement. Il fallait d'autre part faire passer absolument la réforme de la professionnalisation avec le minimum de discussions. Contrairement au SGDN, qui laissait les instances universitaires maîtresses des enseignements dans les différentes facultés, dans l'IHEDN restructuré, le blocage existait car un certain nombre d'officiers de réserve participaient à ces enseignements et, ceux-ci ayant connu la conscription, ils pouvaient poser quelques problèmes à leur hiérarchie. Aussi fut-il alors décidé, sous couvert de redistribution de crédits, qu'il était préférable de détruire le réseau, fonctionnant

avec Montpellier I et III, Sciences Po. d'Aix , Lille II, Grenoble, Nice, Lyon, Paris II, etc., pour n'en garder qu'un carnet d'adresses pour le seul usage de l'IHEDN. Le choix fut non de développer des enseignements locaux, mais d'agrandir seulement certains cercles parisiens. Membre depuis plus de 25 ans de l'enseignement supérieur, je connaissais personnellement nombre d'enseignants et de démarches, et cela dans toute la France. La confiance devait être la règle, comme lors des mandats de mes prédécesseurs ; le jugement ne devait porter que sur les objectifs définis, et non sur des résultats immédiats, car on ne met pas en place une équipe de III^e cycle comme un lancement marchand, et les étudiants sont plus souvent difficiles à convaincre que de simples consommateurs. Depuis octobre 1997, la nouvelle direction ne m'a jamais laissé contacter directement les recteurs ou les vice-présidents responsables des conseils scientifiques des universités, ceux par qui devaient et pouvaient passer les messages à propos des enseignements de défense et de sauvegarde du patrimoine scientifique en liaison avec le haut-fonctionnaire défense de la Recherche. Tout devait maintenant rester dans le cadre d'une hiérarchie ne distribuant que des messages officiels. Il était alors totalement hors de question qu'un universitaire puisse disposer d'une marge de manœuvre, d'une possibilité d'organisation de sessions et, au nom de la rentabilité, les différents stages furent distribués à différentes personnes, cassant ainsi l'outil synthétique qu'était la MEED. Ainsi fut abandonné le secteur des IRA, où la sensibilisation à la défense et à la sécurité était pourtant un élément de formation et un besoin réel. Les choix portèrent aussi sur deux créations parallèles. A l'origine, l'APD (devenue JAPD) avait été conçue sur une semaine avec des conférences et activités diversifiées, se terminant avec quelques éléments à même de la valoriser, comme la possibilité d'obtenir un diplôme de secouriste. Mais cela coûtait et il fallait du personnel qualifié. Il y avait beaucoup de différence entre de simples tests lors des « Trois jours » et l'animation d'un véritable stage. Ce projet sur une semaine entraînait également en collision avec la création des séminaires-jeunes de l'IHEDN, prévus pour une semaine mais pour un public restreint. Le budget MEED fut donc destiné pour l'IH-jeunes et la JAPD ne fut programmée que pour une seule journée afin de ne pas avoir à former nombre de cadres militaires et civils. Le choix fut celui de la sensibilisation d'un petit groupe restreint et ciblé, alors que l'on pouvait toucher l'ensemble des classes d'âge, filles et garçons. Dans la tribune du Sénat, le jour de la discussion, j'entends encore l'amiral de Gaulle affirmant que les femmes n'avaient pas à être initiées à la défense et qu'il fallait prendre la voie anglaise. Le général de l'appel de 1940 dut sursauter dans son repos éternel en écoutant les propos de son fils.

La problématique de base est-elle de savoir si on a le droit ou non d'être iconoclaste ? En 1872, lorsque furent réformées la France et son armée après la défaite et la crise sociale de 1871, on avait eu le courage d'en parler au grand jour, dans la presse et à l'Assemblée, avec un libre débat face à l'Allemagne unie et belliciste qui occupait encore le territoire national. A partir de 1995 et la professionnalisation, certaines opinions ne devaient pas être exprimées. Ce qui signifie, du point de vue de l'historien : à quel public s'adresse-t-on ? Donc, à quoi peuvent servir les enseignements de défense ? Ce fut l'objection majeure pour me reprendre les crédits d'heures d'enseignements, ces formations ne débouchant pas immédiatement sur un métier précis. Il était dans le contexte d'alors difficile de

faire percevoir que ces conférences servaient à former des citoyens et, dans une carrière militaire, à offrir un « plus » par un DEA ou DESS ciblé, ou une ouverture, ou des éléments de synthèse qui donnaient de nouvelles clés par association et non par démarche unique. L'intelligence, dans ses différents sens, se joue toujours à la marge et tout cadre ou même tout citoyen mieux formé agit mieux au service de la collectivité qu'une simple section d'appelés ancienne formule passés par la compagnie d'instruction ! Il est capital, indispensable de créer en France une démarche en profondeur, *une intelligence du renseignement, une intelligence économique et culturelle* si l'on veut maîtriser une capacité stratégique. La faiblesse réside aussi dans l'absence abyssale d'un enseignement cohérent triple « économique historico-culturel et institutionnel » sur l'Europe. En France, vieux pays souverain, on ne veut pas en parler. Si l'on doit faire l'Europe, que cela soit fait en catimini, d'autant qu'il existe l'autre grave sujet de division, l'OTAN, avec les rapports envers l'Amérique. Évoquer l'Europe, pour nombre de Français non formés, la structure même de notre État national est alors contestée et les enjeux de l'indépendance contre le fédéralisme cachent mal les évolutions des structures économiques qui dépassent les frontières. Rien n'est changé depuis le traumatisme de Pavie (1525).

Mon rapport rédigé en 1988 sur l'Europe via la MEED a été enterré rue de Grenelle. L'idée était de transformer la classe de première (avant le Bac, portant sur la France, puisqu'ensuite, des prépas aux grands concours, tout portait sur la fin du XX^e siècle) pour réaliser un véritable enseignement pluridisciplinaire sur la « longue durée braudélienne » concernant l'ensemble des quinze nations européennes. Effectivement, ce qui est important désormais, ce n'est pas de savoir tout dans le détail concernant la composition de notre hexagone, mais comment fonctionnent, avec leurs méthodes et leurs concepts implicites, nos quatorze partenaires européens. Tant qu'on n'aura pas relevé ce défi intellectuel, les Français seront perçus comme des autoritaires méconnaissant l'histoire des autres Européens. Les enjeux se situent d'abord au niveau du secondaire avant des approfondissements dans le supérieur. Cela demanderait des ajustements et, là comme ailleurs, pour faire évoluer les programmes... Au jury de l'EMSST, l'expérience fut la même, le général Berlaud s'en souvient. La question d'histoire était dramatiquement perçue parce que le jury s'inscrivait dans la perspective de leurs études futures, en particulier à Sciences Po. Pour nous, les candidats ne devaient pas se contenter de réciter des paragraphes préfabriqués, mais démontrer leurs capacités personnelles. Mais alors existent des risques. D'où l'enjeu : doit-on se contenter comme autrefois de la Revue verte, pour entrer à l'ESG ? Ou doit-on véritablement répondre à la question de Foch : « de quoi s'agit-il ? » Une chose m'étonne de plus en plus, depuis 36 ans d'enseignement : les Français sont atteints de schizophrénie. Ils sont écartelés entre des principes qui figurent sur le fronton de leurs monuments publics, et une pratique réelle digne du « père Goriot », alors qu'existe des manuels, des enseignements et des exemples de grands Résistants.

Je souhaiterais bien que Jules Ferry revienne parmi nous, car sur mon école primaire depuis 1881 était gravé : « de l'instruction naît la grandeur des nations », cela m'a permis de poursuivre mon métier choisi à la suite de ceux qui ont dit non en 1940.

LES PERSPECTIVES

JACQUES ABEN

Tracer les perspectives des enseignements et études d'économie de la défense s'apparente à la lecture dans le marc de café. Aussi faut-il prendre le problème d'une autre manière en considérant que cette question n'a vraiment d'intérêt que sur la base d'une posture normative et interventionniste, et du point de vue d'une institution tutélaire susceptible d'influencer le cours des choses. Il s'ensuit deux questions : quel diagnostic peut-on porter sur cette sous-discipline au terme de la période de trente ans couverte par le programme du colloque ? Est-il souhaitable d'agir – et comment ? – pour orienter le cours des choses vers une image idéale du domaine ?

Pour répondre à ces questions il est certes concevable de s'appuyer sur sa propre expérience, mais il paraît préférable de sonder l'expérience de celles et ceux qui, depuis vingt à trente ans, ont développé les enseignements et recherches sur l'économie de la défense en France. Une telle enquête a été commandée par la direction des études de l'IHEDN en 2001, et ce sont ses résultats qui seront présentés dans ce qui suit.

Mais, avant d'y venir, il est bon de parler un peu de méthode. Au vu de la brièveté des délais impartis, il a fallu procéder par entretiens téléphoniques sur un échantillon constitué de personnes connues pour leur intérêt à l'égard de l'économie de la défense. Cette notoriété est évidemment subjective, mais elle s'objective au travers des bibliographies, des programmes d'enseignement et de la base de données de l'IHEDN. Toutes les personnes visées n'ont pu être jointes, de sorte que l'enquête n'est pas exhaustive, mais elle n'en est pas loin car il s'avère que les personnes « en place » dans la discipline ne sont pas très nombreuses, et pour l'essentiel se connaissent toutes. En revanche, beaucoup d'interventions ponctuelles peuvent se produire ici ou là, dont aucune trace n'apparaît nulle part, notamment lorsqu'elles sont le fait de professionnels (ingénieurs de l'armement, contrôleurs des armées...). Il eut fallu alors beaucoup plus de temps et de moyens pour une recension complète.

Les questions qui ont été discutées avec les divers interlocuteurs avaient pour objet de cerner à la fois ce qu'est aujourd'hui le contenu de l'économie de la défense telle qu'elle est pratiquée par ceux qui s'en réclament, et la manière dont ces derniers ressentent leur positionnement dans cette sous-discipline et par rapport au reste de la discipline économique. Elles se décomposent en quatre thèmes : nature des enseignements délivrés et public bénéficiaire ; thématique de l'activité de recherche et supports choisis ; problèmes rencontrés et imputables au choix de la matière ; préconisations de politique publique.

L'enquêteur, malgré sa connaissance personnelle du sujet et de la plupart des personnes enquêtées, a tenté d'interférer le moins possible avec les témoignages qu'il recevait. En conséquence ce sont bien les contenus d'enseignement, thèmes de recherche, difficultés, exprimés par les personnes interrogées, qui apparaissent dans ce qui suit.

1. – LES ENSEIGNEMENTS D'ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE.

Le premier constat est celui d'une rareté certaine : l'économie de la défense, à la différence de l'économie de la santé ou de celle des transports, ou même de celle

de l'éducation, n'a pas réussi à s'implanter véritablement dans les cursus universitaires. On ne la retrouve de manière explicite que dans certaines formations de troisième cycle ou, pour les enseignants les plus chanceux, comme option dans certaines filières généralistes. Beaucoup d'enseignements ne sont pas enregistrés officiellement comme « économie de la défense », mais reçoivent un tel contenu du fait des orientations de recherche de leur responsable (annexe 2).

Les raisons perceptibles ou invoquées pour une telle situation sont autant l'ostracisme des collègues, qu'il soit tactique ou idéologique, que l'autocensure des intéressés qui, par timidité ou honnêteté intellectuelle, ne cherchent pas à imposer leur point de vue à une communauté qui n'est pas demandeuse *a priori*.

On peut déjà s'étonner que, dans les formations spécialisées, DEA et DESS de défense, il ne se trouve pas plus d'enseignements d'économie. Cela peut tenir à l'étanchéité du compartimentage disciplinaire des universités et à la faible pluridisciplinarité de beaucoup de diplômés, mais aussi à la rareté relative de l'offre d'enseignement dans le domaine : les responsables de diplômés qui souhaitent insérer de l'économie de la défense sont parfois obligés de s'adresser à des collègues d'autres universités, ce qui, en province, veut dire le plus souvent : d'autres villes.

Il est sans doute moins étonnant de n'en pas trouver dans les filières traditionnelles des enseignements d'économie ou de gestion, même si, bien souvent, la présence de tels enseignements n'aurait rien de choquant : les filières d'économie publique sont une niche évidente, mais aussi celles de relations internationales... Cela étant, la réserve formulée plus haut sur la relative cécité de l'enquêteur valent encore ici.

Pour l'essentiel, les cours cités explicitement comme d'économie de la défense représentent en général des volumes égaux ou supérieurs à vingt heures, ce qui paraît raisonnable. Quant aux insertions d'économie de la défense dans les cours généraux, elles sont évidemment de longueur très variable, allant d'épsilon à la dizaine d'heures.

Si l'on veut synthétiser le contenu de l'enseignement pratiqué aujourd'hui en France, et rattachable à l'économie de la défense, il apparaît deux grandes tendances. Tout d'abord, un nombre assez important (relativement) d'enseignements généraux, intitulés effectivement « économie de la défense ». Cela signifie évidemment toutes les déclinaisons possibles, en fonction du nombre d'heures disponibles. Il n'est pas possible ici d'en donner un contenu exhaustif, mais les thèmes apparemment les plus « courus » sont :

- la notion de dépense militaire, avec toutes les déclinaisons sur les questions budgétaires ;
- la course aux armements ;
- la théorie des alliances ;
- la base industrielle de la défense ;
- les exportations d'armes ;
- le recrutement et la gestion du travail de défense.

Il paraît clair, du point de vue de l'économiste universitaire, que c'est cet enseignement-là qu'il faudrait pouvoir généraliser. C'est en effet celui qui permet

l'application de l'ensemble des outils de l'analyse économique à une activité particulière. C'est aussi celui qui permet de « parler » de défense à des étudiants de sciences économiques, qui ne sont pas les mieux disposés ⁽¹⁾, avec un minimum de légitimité. Cela concerne aussi bien les élèves des écoles militaires, mais là, apparemment, les responsables sont déjà convaincus.

Certains de ces mêmes thèmes se retrouvent dans des cours plus spécialisés, affichant directement leur contenu :

- l'industrie de l'armement, stratégie des firmes et politique industrielle ;
- technologie de l'armement et R&D de défense ;
- les exportations d'armes.

Il est remarquable que seuls, ou à peu près, les enseignants de la section 06 du Conseil national des universités (gestion) s'intéressent à la défense économique, en tout cas dans l'acception moderne de cette expression : défense du patrimoine technologique ; intelligence économique. Pourtant, il serait grand temps que les filières d'économie internationale, d'économie industrielle, de gestion des entreprises, d'administration... inscrivent dans leur cursus une préoccupation sur la sécurité de l'économie.

Finalement, il existe bien un fonds d'enseignements d'économie de la défense, mais force est de reconnaître qu'il ne se désigne pas par sa prospérité.

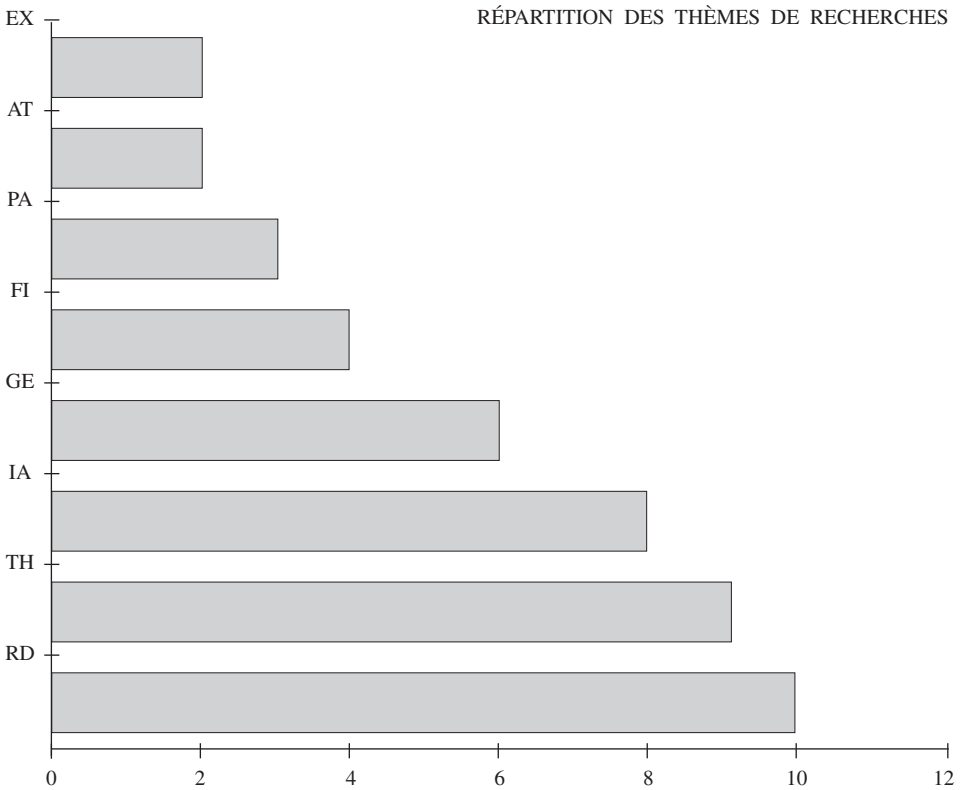
2. – LA RECHERCHE EN ÉCONOMIE DE LA DÉFENSE.

Les personnes interrogées affirment toutes avoir une activité de recherche en matière d'économie de la défense, ce qui, en soi, est normal puisque c'est à ce titre qu'elles sont connues dans la communauté scientifique. Il est parfaitement compréhensible aussi que certaines, qui déclaraient n'avoir aucun enseignement, affirment néanmoins conduire une recherche.

Il existe au moins deux raisons à cette différence. La première tient au fait que certains sont des chercheurs professionnels qui conduisent leur recherche au sein de laboratoires spécialisés. Ceux-ci ne doivent pas d'activité d'enseignement et, s'ils en ont, c'est un peu au hasard des situations. La seconde raison renvoie au point précédent car ceux qui doivent un service d'enseignement, et qui sont reconnus comme spécialistes d'économie de la défense, sont souvent dans l'incapacité de mettre ce service d'enseignement en phase avec leur activité de recherche : à l'université, on cherche à peu près ce que l'on veut (surtout lorsqu'on n'a plus de souci de carrière), mais on enseigne ce que l'on peut !

Cela acquis, les thèmes de recherche sont évidemment très variés, même si des convergences fortes apparaissent (annexe 2).

(1) Voir, à ce propos : « Adéquation de l'offre à la demande de travail militaire : le cas du concours des commissariats des armées », par J. Aben, J.-J. Enrich et S.-D. Faucon, in *Droit et Défense* n° 3/96, 1996, pp. 28-38, qui montre la spécificité des étudiants en sciences économiques.



Ce graphique de modeste ambition montre la répartition des réponses formulées à la question : « quels sont vos thèmes de recherche ? » Naturellement, les formulations sont aussi diverses que possibles. Leur classification nécessitait une nomenclature suffisamment large pour avoir un quelconque intérêt (voir la légende de l'annexe 2). En tout cas, si l'on met de côté la classe TH, qui sert un peu de fourre-tout, il est évident que ce sont les travaux concernant la recherche (RD) et l'industrie (IA) qui sont de loin les plus nombreux. Cela n'est pas que l'effet du hasard, puisque les institutions officielles (OED, FRS, CHEAr) ont ces thèmes à la fois dans leur propre orientation et dans celle qu'elles impriment via leurs commandes. La fréquence honorable du thème GE (pour géo-économie et guerre économique) témoigne d'un intérêt pour les questions d'économie internationale couplées avec celles de sécurité économique.

Les finances publiques (FI) sont toujours présentes, mais leur score est relativement modeste parmi les chercheurs « installés ». Pourtant, une expérience récente montre qu'un appel à communications sur ce thème peut provoquer un notable intérêt parmi les jeunes chercheurs (2).

(2) Colloque « Défense et finances publiques », Montpellier, 8 et 9 juin 2000.

Les questions de transferts d'armement (EX), si elles ont un beau passé, semblent aujourd'hui ne former qu'un sujet mineur. C'est à la fois compréhensible et paradoxal, au moment où la France se lance dans une politique notable de communication sur ce thème⁽³⁾. C'est compréhensible parce que les publications officielles ont pour effet d'inhiber un peu les chercheurs universitaires, qui disposent forcément de données moins détaillées et fiables ; c'est néanmoins paradoxal car les publications en question pourraient provoquer l'intérêt méthodologique des universitaires, domaine dans lequel ils ne sont pas si mal placés.

Le thème RH, pour ressources humaines, tout aussi peu présent, pose un problème d'une autre nature. Il se trouve que cette question est « administrée » aujourd'hui, pour l'essentiel, par le Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD) dont les travaux et les commandes ont un contenu nettement sociopolitique. Ce sont donc des sociologues et des politistes que l'on retrouve plus volontiers sur ce créneau. Certes, ce positionnement est parfaitement logique pour bon nombre de sujets, mais l'étude économique du marché du travail militaire (ici la vision étroite s'impose) pourrait ouvrir bien des perspectives intéressantes.

On remarquera de la même manière, pour terminer, la faible inclination de la communauté questionnée pour les questions d'aménagement du territoire (AT). Certes, on les retrouve comme « produit fatal voisin » des études sur la conversion, mais très peu comme objet d'étude principal. Une expérience du même type que celle citée plus haut pour les finances, confirme ce constat ; un appel à communications sur ce sujet draine pour l'essentiel des propositions concernant les restructurations militaires et de l'armement⁽⁴⁾.

Liée à la question de la recherche est naturellement celle de publications. Les économistes de défense publient indiscutablement, et sur tout type de support : ouvrages individuels et collectifs, articles de revues (avec ou sans comité de lecture), rapports et littérature « grise » (annexe 4). Il est néanmoins remarquable que sur 56 revues citées (par 17 personnes), seules huit font l'objet de plusieurs apparitions : *Defence and Peace Economics* – ou *Defence economics* pour des textes plus anciens – (6 fois) ; *Défense nationale* (4 fois) ; *Défense* (3 fois) ; *Cahiers d'études stratégiques*, *Cahiers de l'OED*, *L'Armement*, et *Revue française de gestion* (2 fois chacune). Cela peut témoigner de ce que les économistes de défense français n'ont pas véritablement une revue dans laquelle ils se reconnaissent. Pourtant, il en existe une qui pourrait prétendre à ce statut, avec l'avantage complémentaire d'être internationale : *Defence and Peace Economics*, mais il est alors possible que les travaux réalisés ne soient pas jugés (par les auteurs autant que par le comité de lecture) au niveau scientifique exigé.

Si maintenant on considère les supports « nobles », c'est-à-dire ceux qui « font » les carrières universitaires françaises dans la discipline « sciences économiques et de gestion », et qui sont par définition des revues à spectre large, force est de constater que les thèmes d'économie de la défense n'y font guère recette. Que l'on prenne la *Revue d'économie politique* ou la *Revue économique*, une lecture rapide des sommaires sur cinq ans ne fait apparaître aucun titre référant de

(3) Avec la publication du Rapport de la DGA sur les exportations de la France.

(4) Colloque « Défense et aménagement du territoire », Montpellier, 4 et 5 décembre 1997.

près ou de loin à l'économie de la défense. A part peut être une « Dynamique des guerres commerciales » parue en 1995 dans la revue économique, mais dont les auteurs⁽⁵⁾ seraient sans doute très étonnés d'une assimilation à l'économie de la défense. A l'inverse, l'économie de la santé ou l'économie de l'éducation – dont on ne voit pas ce qu'elles auraient intrinsèquement de plus que l'économie de la défense – sont très présentes dans lesdits sommaires.

Bien sûr il y a *Défense nationale*, qui affiche dans ses sommaires annuels une section « Problèmes économiques et sociaux ». Et il y existe bien des articles traitant de problèmes économiques : évolution des industries d'armement, nouvelle économie et défense, débat autour du concept de guerre économique... Mais, outre le fait que tout cela ne fait vraiment pas beaucoup, les auteurs repérés sont très rarement des universitaires, et les articles qui paraissent ne sont qu'exceptionnellement de ceux qui passeraient le filtre du comité de lecture d'une revue académique.

Alors que faut-il conclure ? Que la pratique de l'économie de la défense finit par isoler par rapport au *main stream* de la pensée économique ? Que ce courant attache plus d'importance à des méthodes qu'à leur application, ce qui serait le contraire de la tendance des économistes de défense, plus intéressés par le domaine de la politique de défense, que par les dernières avancées du paradigme néo-classique ? En tout cas, les entretiens réalisés révèlent certainement une auto-censure. Les chercheurs pensent que ce type de sujet n'a aucune chance ; certains avouent avoir sondé les comités de rédaction – ce qui témoigne d'une inquiétude – qui, évidemment, répondent qu'ils n'ont aucune exclusive.

À tout cela, on peut opposer un événement assez révélateur. Le ministère de la défense a lancé un appel d'offres (très restreint) auprès de laboratoires économiques réputés, dont un seul (semble-t-il) s'était intéressé jusque-là à la défense (puisqu'il se trouve dans une école militaire). L'essentiel des thèmes traités porte sur l'industrie militaire, l'innovation, la gestion des ressources humaines, l'externalisation du service public... Il sera intéressant de vérifier au cours des mois à venir, si des articles tirés de ces études paraissent dans des revues académiques. S'il n'en était rien, c'est que le *main stream* ne s'intéresserait à la défense que pour l'argent qu'elle peut lui apporter⁽⁶⁾ (mais si cela est utile à l'institution, il n'y a rien là de choquant).

3. – PROBLÈMES ET SOLUTIONS.

Ce titre un peu excessif, prétend regrouper les réponses à deux questions distinctes. La première était : « Avez-vous rencontré un quelconque problème, depuis le regard d'un collègue jusqu'à un retard de carrière, en passant par un manque de sources que vous pourriez imputer à votre intérêt pour l'économie de la défense ? » On ne s'étonnera pas que les expériences soient aussi diverses que les personnes rencontrées.

(5) Montet C. et Laussel D., numéro de mai.

(6) Mais un séminaire « Défense et régulation » a vu le jour il y a peu, autour de l'un des bénéficiaires de contrats.

S'agissant des problèmes, on peut les regrouper sous les mentions faites plus haut. L'accès aux données est évidemment un problème que tout chercheur a rencontré dans sa vie, et dont on imagine qu'il est plus grave encore pour les études de défense. Plusieurs chercheurs reconnaissent avoir souffert de cette difficulté, notamment pour ceux qui s'intéressent à l'industrie de l'armement. Mais, en même temps, la plupart ont l'honnêteté de poser que ce serait peut être la même chose dans d'autres domaines (secret statistique, secret bancaire...). La question des données s'étend d'ailleurs à la documentation bibliographique : certains se plaignent de ce que les revues spécialisées (et onéreuses) comme *Peace and Defence Economics*, ne sont présentes que dans de rares endroits du territoire.

La question du « regard » des autres n'est évidemment pas qu'anecdotique, même si l'on pourrait raconter quelques anecdotes. Elle concerne l'attitude que la communauté scientifique peut adopter à l'égard de ceux qui décident d'entrer durablement dans la « case » économie de la défense. Les témoignages négatifs sur ce sujet sont nombreux, allant de l'auditoire d'un colloque qui ne semble pas voir l'intérêt d'une telle contribution dans un tel colloque, à un jury de concours qui n'avait jamais entendu parler d'un tel sujet. Cela peut aller jusqu'au classement idéologique décidé par les collègues, à partir de quoi on peut aisément se retrouver à l'index, sauf à donner des gages par ailleurs.

La conséquence la plus extrême du problème précédent est évidemment celle du retard de carrière, à quoi il faut associer les vicissitudes de la vie quotidienne. Le fait est que ce genre de plainte existe, de même que les soupçons formés par des tiers. Tous les « passages » sont concernés, de la maîtrise de conférence à la classe exceptionnelle des professeurs, via la répartition des enseignements, la distribution des allocations de recherche et bien sûr l'accès aux revues nobles. Mais, dans le même temps, plusieurs contributeurs se disent parfaitement « heureux », reconnus qu'ils sont par leurs pairs, par les comités de lecture... et par l'administration de la défense.

C'est indiscutablement un sujet extrêmement sensible (et pas nouveau ⁽⁷⁾ !!) parce qu'il touche à l'essentiel et qu'en même temps l'observateur ne dispose d'aucun moyen de tester l'affirmation du « plaignant » contre une référence absolue. Tout les éléments précédents se retrouvent ici : si le choix de travailler en économie de la défense conduit inévitablement à s'éloigner des types de travaux reconnus par la communauté scientifique à laquelle on est administrativement lié ; si, par là, on se trouve écarté des revues reconnues ; si de surcroît on est considéré comme étranger par les collègues qui forment les commissions de recrutement ou de promotion ; alors, en effet, tous les déterminants d'une difficulté de carrière sont réunis. Et ce n'est évidemment pas l'opacité des procédures qui risque de lever le soupçon.

Mais, à tout cela, on peut opposer que l'intérêt pour la défense, surtout s'il n'est pas monomaniacal, ne saurait interdire à ceux qui veulent faire carrière, de se soumettre à la loi commune en matière de canons (?) scientifiques, et par là de rester plus un économiste qu'un « défensologue ».

(7) Aben J. « Études de défense et problèmes de carrière », contribution aux journées d'études du SGDN : « Défense et Recherche universitaire » Paris, 19-10 septembre 1984.

Il devient maintenant possible de se retourner vers l'institution tutélaire, pour lui présenter les attentes ou préconisations des personnes interrogées, ce qui pourra constituer la conclusion de ce rapport.

Une première opposition se manifeste déjà sur la question même de la légitimité d'une telle tutelle. Certains collègues souhaiteraient justement, parce qu'ils se pensent « capables », que les institutions en charge de la défense évitent de s'investir dans le champ des études et enseignements de défense. Ils estiment que, si intervention il doit y avoir, ce doit être seulement pour que les institutions « civiles » (Commissariat général du plan, CNRS, ministère de l'Éducation nationale...) se substituent aux institutions de défense et reconnaissent l'intérêt de ce champ scientifique dans leur pratique de structuration de la recherche autant que de l'enseignement.

Pour les autres, rien n'est possible si la défense elle-même (quelle que soit l'institution représentative) n'aide pas ceux qui acceptent de s'intéresser à elle. Cela passe évidemment par un catalogage de compétences, de manière que la communauté s'identifie (annuaire ? base de données ?) ; vient ensuite la facilitation de l'accès aux données, qu'il s'agisse de la constitution de bases bibliographiques ou l'accréditation des chercheurs auprès des détenteurs d'informations ; mais il n'y aurait pas de véritable structuration d'une communauté scientifique sans financement : la pratique de l'appel d'offres ouvert et transparent mais aussi du mécénat semble être attendue par tous.

Nombreux sont ceux qui ont l'impression que beaucoup a été dit depuis vingt ans sur le retard de la France en matière de travaux d'économie de la défense, évidemment sur les pays anglo-saxons, mais que finalement peu a été fait. Certains s'étonnent de ce que la sociologie et l'histoire ont été « servies » par la mise en place de deux centres d'études dirigés par des universitaires, alors que l'économie n'a droit qu'à un « observatoire » qui semble avoir été phagocyté par l'administration.

Annexe 1
Enseignement d'économie de la défense

TITRE	FORMATION
La mention ED signifie application au domaine de la défense ou de l'économie ; PM signifie que l'enseignement a disparu récemment.	
Alliance entre firmes (ED)	École de commerce
Économie (ED)	DESS communication
Économie changement techno (ED)	DEA écho recherche et innovation
Économie de l'armement	DESS analyse des syst. stratégiques
Économie de l'innovation (ED)	DEA économie de l'innovation
Économie de la défense	Écoles militaires (3 citations)
Économie de la défense	DEA défense et sécurité internationale
Économie de la défense	DESS défense
Économie de la défense	DEUG sciences éco. (option)
Économie de la défense (PM)	Maîtrise sciences économiques (PM)
Économie de la paix	Licence, maîtrise (optionnel)
Économie et sécurité	DEA relations et sécurité internationale
Économie industrielle de la défense	École militaire
Économie publique (ED)	Maîtrise économie publique
Européanisation ind. armement	DEA études comparatives développement
Évaluation dans le secteur défense	DEA évaluation stratégique
Géoéconomie	DESS défense
Géoéconomie (ED)	Licence professionnelle (IUP)
Industrie de l'armement	DESS défense
Industrie militaire navale	DEA économie et politique maritime
Intelligence économique	École de commerce (plusieurs citations)
Manag. stratég. des organis. (ED)	Écoles militaires
Management public (ED)	Licence professionnelle
Modélisation budgétaire	École militaire
Techniques de négociation (ED)	DESS commerce international
Technologies militaires (ED)	DESS analyse syst. stratégiques

Annexe 2
Thématique de la recherche en économie de la défense

CODE	THÈMES CITÉS EXPLICITEMENT
AT	Conversion et aménagement du territoire
AT	Défense et aménagement du territoire
EX	Exportations d'armes
EX	Transferts d'armements
FI	Financement de la recherche de défense
FI	Économie des contrats appliqués à la défense
FI	Analyse financière de la défense
FI	Défense et finances publiques
GE	Relations internationales et guerre économique
GE	Géoéconomie
GE	Problèmes économique-stratégiques méditerranéens
GE	Les armes économiques
GE	Intelligence économique
GE	Industries d'armement et mondialisation
IA	Économie industrielle de la défense
IA	Stratégies des firmes d'armement
IA	Industries de l'armement
IA	Stratégies des firmes du secteur de l'armement
IA	Europe de l'armement
IA	Politique industrielle et défense
IA	Base industrielle de la défense
IA	Gestion et stratégie des grands groupes d'armement
PA	Conversion des industries militaires
PA	Conversion des industries militaires (cas de la Russie)
PA	Conversion des industries militaires
RD	Économie de l'innovation appliquée à la défense
RD	Recherche et développement dans le domaine de la défense
RD	Impact industriel de la R&D militaire

CODE	THÈMES CITÉS EXPLICITEMENT
RD	Contraintes environnementales en matière de R&D militaire
RD	Économie de l'innovation
RD	Politique technologique et industrielle
RD	Économie de l'innovation
RD	Technologie militaire et retombées industrielles
RD	Recherche et développement de défense
RD	Innovations technologiques militaires
RH	Gestion des ressources humaines
RH	Recrutement militaire
TH	Défense et puissance
TH	Base industrielle de la défense
TH	Histoire de la pensée économique en matière de défense
TH	Analyse économique de la course aux armements
TH	Les technologies duales
TH	Base industrielle de la défense
TH	Défense et régulation
TH	Fin de la guerre froide et politique d'armement
TH	Retombées économiques de la production de défense
<p>Les codes sont très empiriques, voire arbitraires ; ils ont simplement permis de regrouper par affinités apparentes les thèmes proposés par les personnes enquêtées (TH : théorie ; RH : ressources humaines ; RD : recherche et développement ; PA : économie de la paix ; IA : industries d'armement ; GE : guerre économique ; FI : finances publiques ; EX : exportations d'armes ; AT : aménagement du territoire).</p>	

JEAN KLEIN

Lorsque Jean-Christophe Romer m'a demandé de participer à une table ronde sur les enseignements de défense en France trente ans après la création presque concomitante de la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN) et de la mission de liaison avec l'université du Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN), j'ai accepté d'emblée son invitation. En effet, j'ai été associé dès l'origine aux enseignements dispensés dans le cadre du DEA des « Politiques de défense » que le professeur Pierre Dabezies avait fait habilitier au département de science politique de la Sorbonne vers le milieu des années 1970, et j'ai adhéré à la même époque à l'association des universitaires de la défense dont Raymond Aron était le président d'honneur. Ultérieurement, ce DEA s'est mué en un DEA de relations internationales et, depuis le départ à la retraite de Pierre Dabezies, je co-dirige cette formation avec mon collègue Charles Zorgbibe. Comme j'arrive au terme de mon parcours universitaire et que je ne tarderai pas à me retirer à mon tour, il eût été plus convenable de me faire intervenir dans le débat sur le bilan des études de défense. Malheureusement, mes obligations professionnelles ne m'ont pas permis d'être des vôtres pendant la première journée et je suis donc condamné à faire de la prospective, exercice auquel je ne suis pas rompu et qui risque par conséquent de vous décevoir. Je vais toutefois m'y essayer en me fondant sur mon expérience d'enseignant-chercheur et en tenant compte des débats qui se sont instaurés au cours des dernières années sous l'égide de l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN).

Ma première observation porte sur la nécessité proclamée par certains de conférer aux études de défense un statut particulier, de manière à consolider leur position dans le système universitaire français. Je ne partage pas ce point de vue et je me suis exprimé clairement sur ce sujet en réponse à un questionnaire diffusé par le professeur Jean-Jacques Roche en vue de la préparation d'un rapport sur « l'enseignement et les études de défense du 3^e cycle universitaire » ; ce rapport a été discuté le 13 juin 2001 lors d'une journée de réflexion organisée par l'IHEDN et le SGDN. Je persiste à penser qu'il n'y a pas de spécificité des études de défense dans la discipline des « sciences sociales et politiques » et qu'il serait inopportun de donner le label « études stratégiques » ou « politiques de sécurité et de défense » à des travaux universitaires portant sur les aspects militaires des relations internationales. A l'université de Paris-I, nous ne cédon pas à ce penchant et notre DEA est un diplôme de relations internationales, étant entendu qu'elles sont abordées par le double biais de la stratégie et de la diplomatie. Tout en étant favorable à ce que « les études de défense » acquièrent droit de cité à l'université ou qu'elles y consolident leur position, j'estime donc qu'il ne faut pas revendiquer pour elles le statut d'une discipline particulière. Au demeurant, une telle prétention ne ferait que compliquer les relations avec nos collègues politologues qui ne sont que trop enclins à prendre leurs distances par rapport aux affaires militaires et nourrissent parfois à leur égard les préjugés de Monsieur Bergeret et de l'abbé Coignard, ces figures emblématiques du pacifisme bourgeois immortalisées par Anatole France.

En revanche, je pense que les études stratégiques comme sous-discipline des relations internationales peuvent s'affirmer au sein de l'université si elles bénéficient

de l'appui des pouvoirs publics et sont reconnues par les instances universitaires selon des modalités dont il faudrait débattre. Certes, il est de bon ton d'être sceptique lorsqu'on aborde ces questions, et j'ai souvent entendu dire que le chercheur qui oserait braver les préjugés ambiants et s'atteler à une thèse de science politique sur des problèmes militaires aurait peu de chances de faire une carrière universitaire normale. J'ai en la matière une attitude moins tranchée, car des docteurs issus du DEA de l'université de Paris-I ont été recrutés comme maîtres de conférence. Ainsi, Thomas Lindemann, qui est intervenu hier dans le cadre de la deuxième table ronde, a préparé sous ma direction une thèse de doctorat sur « l'idéologie *völkisch* et la crise de juillet 1914 » ; il enseigne depuis plusieurs années à l'université de Toulouse et l'intérêt qu'il porte aux études stratégiques ne semble pas l'avoir desservi. Par ailleurs, de nombreux thésards étrangers ont pu obtenir des postes de professeurs dans des universités de leur pays d'origine en se prévalant du titre de « docteur en science politique de la Sorbonne ». Toutefois, il serait abusif d'extrapoler à partir de cas d'espèce et il est clair que la question des débouchés offerts aux diplômés de défense est cruciale. Il est donc indispensable d'informer les étudiants de troisième cycle sur les possibilités d'emploi existant en dehors de l'université.

Des progrès ont été accomplis dans ce sens et j'ai relevé avec intérêt les initiatives prises à cet égard par l'IHEDN. En effet, lors de la journée « Études et enseignements de défense » du 13 juin 2001, des représentants d'employeurs publics (DAS, DGSE, DRM) et d'entreprises liées aux activités de défense (Dassault Aviation, Thalès, COGEMA) ont indiqué qu'ils s'intéressaient aux « ressources humaines » que représentaient les diplômés de défense et ils ont précisé le type de postes auxquels ils pouvaient prétendre, les parcours professionnels envisageables et les attentes des employeurs publics et privés vis-à-vis des formations de troisième cycle. Il serait souhaitable que cette ouverture du monde professionnel se traduise par la création d'une bourse des emplois, et l'on pourrait imaginer que les associations des anciens élèves des DEA et des DESS servent de relais pour la diffusion de l'information. Cette mission pourrait également être assumée par l'association des responsables des formations universitaires de défense que préside le professeur Jean-Jacques Roche, dans la mesure où elle « s'assigne notamment pour objectifs d'être l'interlocuteur des acteurs publics et privés concernés par les activités d'enseignement et de recherche » (article 2 des statuts).

Je voudrais conclure mon propos par deux considérations. L'une a trait aux liens entre l'université et l'institution militaire ; l'autre concerne la recherche universitaire.

Sur le premier point, il faut souligner l'intérêt des sessions organisées depuis quelques années par l'IHEDN au bénéfice des étudiants de troisième cycle pour les familiariser avec les problèmes concrets des politiques de défense et les mettre en contact avec des représentants de la corporation militaire. Tous mes étudiants qui ont participé à ces sessions ont exprimé leur satisfaction et j'espère que cette pratique se perpétuera à l'avenir. Il y a deux ans, l'ingénieur général de l'armement Alain Crémieux a tenté une expérience analogue sous l'égide du CHEAr au bénéfice des étudiants du DEA de l'université de Paris-I. Il s'agissait de les sensibiliser aux problèmes de l'armement et de compenser dans une certaine mesure

la disparition du séminaire « Stratégie et technologie » qu'il avait assuré pendant de nombreuses années. Toutefois, les résultats ont été décevants, trop peu d'étudiants ayant répondu à l'invitation sans doute parce que la journée de réflexion à laquelle ils avaient été conviés coïncidait avec une période de préparation des examens.

Par ailleurs, les enseignements de défense peuvent jouer un rôle important dans le maintien et le renforcement des liens entre l'armée et la société civile et, à cet égard, je partage l'opinion de mon collègue Jean-François Guilhaudis qui rejoint à certains égards celle qu'avait exprimée le contrôleur général François Cailleteau lors d'un colloque sur la politique de défense de la France, organisé en 1997 par le Centre de relations internationales et de stratégie (CRIS) de l'université de Paris- I⁽¹⁾. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que les acquis des années 1970 et 1980 ont subi une forte érosion et que les liens entre les militaires et les universitaires se sont distendus. Cela se traduit notamment par le fait que, faute de crédits, les praticiens – officiers et ingénieurs de l'armement – ne sont plus guère associés à l'enseignement dans les DEA et que le nombre des militaires inscrits dans les formations de troisième cycle a diminué.

Enfin, il y aurait beaucoup à dire sur la recherche universitaire, qu'il s'agisse des thèses qui requièrent un investissement intellectuel lourd et du fonctionnement des centres de recherche universitaires. Ces questions ont été évoquées lors de la réunion d'information organisée par Monsieur Pierre Conesa le 11 mai 2001 en vue de valoriser le site de l'École militaire et de rapprocher la recherche universitaire de l'enseignement militaire supérieur. On y a notamment déploré le penchant des universitaires à constituer des « communautés éclatées », ce qui ne faciliterait pas la tâche de l'administration lorsqu'elle est en quête de spécialistes dans un domaine déterminé. Cette affirmation surprend quelque peu quand on sait que les administrations (défense, affaires étrangères) s'adressent généralement à des institutions qui ont pignon sur rue pour faire procéder à des recherches, et que celles-ci ont la possibilité de sous-traiter avec les « experts » qui sont dans leur mouvance. En outre, les principaux cocontractants de l'administration ne sont pas des centres universitaires qui évoluent dans un autre univers, ne disposent que de moyens modestes et atteignent rarement la dimension optimale pour répondre aux demandes d'organes officiels comme la DAS ou le CAP. Lorsqu'ils s'engagent dans la réalisation de projets d'une certaine envergure et bénéficient à cet effet de l'appui des pouvoirs publics, ils sont souvent entravés dans leur action par des procédures tatillonnes et ne tirent que des gratifications douteuses de l'effort qu'ils ont consenti. L'IHEDN peut-elle remédier à ces carences en jouant le rôle de coordinateur entre l'université et les ministères intéressés par les recherches effectuées en son sein ? J'en doute, car c'est surtout le fonctionnement de l'université qui est en cause, et sa réforme est une entreprise de longue haleine dont on a peine à imaginer l'aboutissement rapide eu égard aux résistances auxquelles elle se heurte⁽²⁾.

(1) Voir « La réforme de la politique française de défense », (Sous la direction de Pierre Dabezies et Jean Klein), Paris, Economica (collection « Hautes études stratégiques »), 1998.

(2) On peut lire, à ce propos, l'essai mordant de Jean-Pierre Colin, professeur de droit public à l'université de Reims : *Rituels pour un massacre. Le système universitaire en question*, Genève, Georg, 2001.

Quant aux recherches en vue d'une thèse de doctorat, elles s'inscrivent dans le cadre des écoles doctorales des différentes universités. Certains ont suggéré récemment d'unifier le système en créant une « école doctorale nationale », mais il n'est pas évident qu'une telle mutation favorise la cristallisation des recherches dans le domaine de la défense et permette de les orienter dans un sens correspondant à la demande des pouvoirs publics. En revanche, j'estime que l'IHEDN pourrait organiser l'affichage des domaines qui restent en friche et inciter les chercheurs à choisir des sujets de thèse qui répondent aux préoccupations des organismes et des établissements susceptibles de leur offrir des emplois.

Telles sont les brèves remarques que m'inspire l'état actuel des études de défense. Il s'agit moins d'ouvrir de vastes perspectives que d'attirer l'attention sur des questions récurrentes et de suggérer des mesures modestes pour remédier aux carences diagnostiquées. Cette approche est sans doute trop timorée, mais il appartient aux nouvelles générations de faire preuve d'une plus grande audace pour ancrer les études de défense dans l'université et promouvoir « l'expertise française » dans le domaine des relations internationales.

PIERRE MELANDRI

La première caractéristique de l'enseignement de défense à l'université de Paris-III, université de langues, littérature et civilisation, est de s'inscrire dans l'approche pluridisciplinaire de l'école doctorale dans laquelle il est intégré, école intitulée : « Espaces européens contemporains. Politiques, économies, sociétés, cultures », dirigée par Élisabeth du Réau. Cette école se consacre à l'étude des réalités politiques, économiques, sociales, culturelles des pays d'Europe et de leur histoire depuis le début XIX^e siècle, dans une perspective qui se veut comparatiste, puisqu'elle rassemble des spécialistes de nombre de ces pays ; pluridisciplinaire, puisqu'elle associe des spécialistes des différentes sciences sociales et humaines à ceux des langues et littératures ; transnationale et à référence communautaire enfin parce qu'elle met l'accent, dans ses travaux, sur les convergences et les divergences qui caractérisent l'espace européen et qui détermineront l'avenir de la construction européenne. Cette école s'articule autour de quatre pôles : études européennes, études germaniques, études anglo-saxonnes, études hongroises. L'enseignement en matière de défense se situe essentiellement dans le premier pôle, celui des études européennes, mais sans exclure des coopérations avec les trois autres.

L'enseignement résulte de l'étroite collaboration entre trois entités principales. La première est constituée par un DEA intitulé : « Politiques nationales et politiques européennes des États de l'Union européenne », dirigé par Jean-Marc Delaunay, dont l'objectif est d'étudier et d'expliquer, toujours dans la perspective comparatiste et transnationale évoquée plus haut, la formation et le fonctionnement de l'Europe communautaire. L'enseignement est organisé autour de trois thèmes majeurs : économie, droit et société, éducation, culture. Mais figure aussi le thème : relations internationales, politiques extérieures, sécurité et stabilité de l'espace européen en voie d'élargissement, en particulier à travers un séminaire intitulé « Sécurité et défense de l'Europe dans le nouvel environnement international. Vers une identité européenne de défense ? » où sont abordées trois questions : l'évolution du concept de sécurité européenne des temps de la guerre froide aux perspectives ouvertes après 1989 ; l'Alliance atlantique et son évolution récente depuis la crise du Kosovo, le partenariat pour la paix, le rôle de l'UEO et de l'UE dans la définition de l'identité européenne de défense ; enfin, les politiques nationales d'armement et de coopération européenne. La seconde des entités impliquée dans les enseignements de défense, c'est l'équipe d'accueil intitulée « Intégration et coopération dans l'espace européen », également placée sous la direction d'Élisabeth du Réau, équipe qui associe des historiens spécialistes des relations internationales, des économistes et des juristes, avec divers thèmes et champs de recherche et, en particulier dans l'optique qui est la nôtre aujourd'hui, « Relations internationales dans l'espace euro-méditerranéen et transatlantique au XX^e siècle ». Enfin, troisième et dernière entité : il s'agit du centre de recherche « Défense et diplomatie dans le monde contemporain », formation qui appartient au groupe de recherche d'histoire des relations internationales créé par le CNRS en 1984. Ce centre constitue un lieu de rencontres et d'échanges sur les questions posées par la conception, la conduite et la gestion des politiques extérieures et des relations de défense, avec pour champ principal d'intérêt géopolitique l'Europe, y compris ses relations historiques avec d'autres espaces et États particuliers, notamment le Maroc, l'Afrique sub-saharienne, la Corée, le Canada.

Sur quoi débouche, ou pourra déboucher concrètement cet enseignement ? En ce qui concerne le DEA, une quarantaine d'étudiants y sont d'inscrits chaque année, dont environ une vingtaine travaillent sur les questions de sécurité et de défense. Parmi eux, certains ont pu bénéficier d'un stage pour jeunes chercheurs à l'IHEDN. Pour les thèses, sur cent sujets déposés dans le cadre de l'école doctorale, une quinzaine relèvent des études de sécurité et de défense. Enfin, une des activités principales de cet ensemble est la tenue de colloques dont les actes ont été publiés. Parmi eux, outre divers colloques organisés dans le cadre du groupe de recherche « Identités européennes », dans lequel Élisabeth du Réau dirige, en collaboration avec notre collègue britannique Ann Dayton, la partie sécurité de l'Europe, outre le colloque organisé dans le cadre de la revue *Relations internationales*, « Les politiques extérieures de la France durant la Deuxième Guerre mondiale », il convient de citer ceux réalisés plus spécifiquement par l'équipe d'accueil : « L'élargissement de l'Union européenne. Quels enjeux ? Quels défis ? » publié en 2001 ; celui qui s'est tenu à Budapest, organisé par Élisabeth du Réau avec nos collègues hongrois, Tibor Palenkaï et Ferenc Gazdag : « Quelle sécurité pour la Hongrie dans le nouveau contexte régional et international ? » dont les actes ont été publiés par l'Institut d'études stratégiques de défense de Budapest sous le titre *La Sécurité de la Hongrie dans le nouveau contexte régional et international* ; un colloque qui s'est tenu cet automne à Zadar en Croatie sur « Le fait militaire dans les États et les sociétés du Sud-Est européen, XVIII^e-XX^e », en cours de publication. Enfin, dans le cadre des Journées d'études de la Sorbonne de la saison culturelle hongroise, une séance a été consacrée en décembre dernier aux « Enjeux de sécurité et dimensions extérieures dans les relations franco-hongroises ». Les colloques à venir seront dans le même esprit et se situeront toujours dans cette perspective pluridisciplinaire.

JEAN-JACQUES ROCHE

Une réflexion sur les perspectives d'avenir des enseignements de défense peut débiter par un double constat, qui constitue en même temps un double paradoxe. Le premier paradoxe est celui d'un champ disciplinaire qui fonctionne, de bric et de broc, certes, mais qui fonctionne plutôt bien. D'après les chiffres fournis l'année dernière par Franck Bournois – alors en charge des enseignements de défense à l'IHEDN – mille étudiants sont formés tous les ans dans les vingt-quatre DEA ou DESS spécialisés recensés par cette institution. C'est dire que, avec les moyens qui sont les nôtres, nous arrivons à faire vivre cette discipline. Le second paradoxe est que nous vivons pourtant quasiment inaperçus au sein de notre institution et vis-à-vis de l'extérieur. Vis-à-vis des institutions universitaires et de recherche, le problème n'est pas de savoir s'il faut créer une section autonome au sein du CNU, au CNRS ou ailleurs. Au carrefour d'une discipline déjà interdisciplinaire (les relations internationales), les études de défense se présentent comme une niche ignorée, comme en témoignent le nombre insignifiant d'allocations et le budget dérisoires des centres de recherche universitaire. La faible visibilité institutionnelle se vérifie également à l'égard de ceux que l'on peut appeler les utilisateurs finaux de nos diplômés. En reprenant le chiffre de mille étudiants fournis l'année dernière lors de la journée consacrée aux débouchés de nos formations et en calculant très large (en considérant par exemple qu'un diplôme de Sciences-Po constitue un diplôme de formation spécialisée, ce qui n'est à l'évidence pas le cas), on arrive à vingt-cinq recrutements annuels dans les organismes de défense. Si l'on s'en tient aux seuls diplômés de troisième cycle, on atteint laborieusement le chiffre de cinq à six recrutements par an. Notre discipline fonctionne donc plutôt bien, mais elle n'est pas véritablement reconnue à l'extérieur.

Comment peut-on réagir ? Plutôt que de céder à l'habituel pessimisme quand ces questions sont abordées, je souhaiterais ici évoquer trois initiatives qui œuvrent pour une meilleure reconnaissance des enseignements de défense et qui sont autant de raisons de laisser place à l'optimisme.

L'ANNUAIRE FRANÇAIS DE RELATIONS INTERNATIONALES.

La première de ces initiatives réside dans la création de *L'Annuaire français de relations internationales*, une publication lancée, il n'est pas inutile de le rappeler, avec des moyens très modestes sur un coin de bureau à l'université Panthéon-Assas. A partir d'une aide indispensable – mais au demeurant fort modeste fournie par l'université Paris-II : une secrétaire de rédaction à mi-temps, quatre mois par an – l'aventure fut lancée avec des idées nouvelles :

- celle d'associer la province à Paris, (un souhait sans cesse répété, mais qui se concrétise habituellement plutôt mal) ;
- l'idée selon laquelle on ne peut plus faire des relations internationales en restant entre Français. Ont ainsi été sollicitées les universités de Louvain, l'ULB, l'université de Genève et, bien sûr, des Québécois. Le professeur Charles-Philippe David, de l'UQAM, avec son équipe et toute sa chaire, participe activement à ce projet ;

- il est également apparu important de combiner recherche et expertise. Les experts travaillent en effet avec des préoccupations beaucoup plus immédiates et ont des exigences vis-à-vis des contrats qu'ils reçoivent, que ne connaît pas le milieu académique. Ces deux milieux doivent pourtant se nourrir les uns les autres puisqu'on ne peut fabriquer une « usine à concepts » (sur le mode de ce qui existe aux États-Unis) en s'appuyant uniquement sur l'expertise. Dans le même temps, livrés à eux-mêmes, les universitaires inventent de beaux concepts, malheureusement peu opérationnels ;
- une dernière remarque concerne l'individualisme supposé de notre profession. Collaborent ainsi activement à cet Annuaire, Jean-François Guilhaudis, qui y tient une rubrique récurrente, ou encore Bertrand Warusfel, qui représente l'université Paris-V et la revue *Droit et défense*. Deux revues importantes, mais confidentielles, *Droit et défense* et *Arès*, participent ainsi à l'Annuaire qui est considéré comme la vitrine de leurs recherches. Cet Annuaire montre ainsi que les centres de taille modeste peuvent s'investir dans un projet fédérateur qui accroît leur visibilité extérieure et qui améliore la diffusion de leurs travaux.

Les universitaires sont souvent portés à l'auto-dénigrement sous prétexte qu'ils ne disposent que de petites équipes avec de faibles moyens. Or cette publication, qui en est à sa quatrième édition ⁽¹⁾, montre que, même avec des moyens modestes, les universitaires peuvent être à la fois des concepteurs de projets et des managers d'équipe.

L'ASSOCIATION DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES DE DÉFENSE, DE RELATIONS INTERNATIONALES ET DE SÉCURITÉ (AFUDRIS) ⁽²⁾.

Une deuxième initiative repose sur l'idée d'associer les formations universitaires de défense, suggérée l'année dernière lors de la journée déjà mentionnée de l'IHEDN. A l'issue de cette journée, un certain nombre de responsables de ces formations se sont réunis (CEDISE de Grenoble-II, CLESID de Lyon-III, ISAD de Paris-II) et ont rédigé un document qui dressait un long constat de l'état de lieux de nos formations :

- la première constatation concernait la multiplication de ces journées : pour la seule année 2001, trois journées réservées aux enseignements de défense et à l'avenir des diplômés de défense avaient ainsi été organisées par des institutions diverses (IHEDN, SGDN, FRS) ;
- deuxième observation : la marginalisation des universitaires qui sont souvent « spa » – sans projet d'avenir. Les centres de recherche universitaire partent le plus souvent d'un projet individuel qui, du fait de

(1) À la date où cet article est mis sous presse, le quatrième volume de cet Annuaire vient d'être publié : *Annuaire Français de Relations Internationales*, 2003, vol. 4, Bruxelles, Bruylant, 1 035 pages.

(2) Siège social : Espace Europe – université de Grenoble 2 – Faculté de droit – 38040 Grenoble Cedex (jjroche@noos.fr).

l'évolution des carrières (départ à la retraite entre autres) tendent à s'étioler avec le départ de leur fondateur ;

- marginalisation vis-à-vis des décideurs et des pouvoirs publics : l'université est souvent la cinquième roue du carrosse puisque ses recherches sont totalement ignorées par l'administration. Le fait qu'à cette époque il était quasiment impossible à un centre universitaire de postuler sur un contrat de la DAS (la liste des thématiques n'était pas divulguée) en témoignait ⁽³⁾ ;
- contradiction entre ce que l'université peut offrir et ce qu'on lui demande : aujourd'hui, en matière d'enseignement de sécurité, un étudiant désireux de devenir universitaire à intérêt à se spécialiser sur les *théories critiques* car le marché des emplois universitaires (qui est désormais européen) privilégie aujourd'hui les études constructivistes ou réflexivistes. Or, il est peu probable que ce type de travaux – qui s'intéresse davantage à la construction du discours en récusant toute approche *problem solving* – puisse correspondre aux attentes des états-majors et des décideurs politiques ;
- dans la mesure où les questions internationales et de sécurité sont étudiées au niveau européen dans le cadre du *Standing Group* de relations internationales du Consortium européen de recherche politique (ECPR) qui exerce une influence déterminante dans le choix des problématiques des PCRD, cette association permettait de constituer une tête de réseau dans le cadre *Networks of Excellence* souhaités par Bruxelles ;
- enfin, cette absence de considération extérieure suscite chez les universitaires spécialisés un réflexe de type corporatiste. Si l'on prend l'exemple des États-Unis, qui intègrent la réflexion intellectuelle dans la mesure même de leur puissance (la *soft power* de Nye ou la *puissance structurelle* de Strange) et où le concept est un vecteur stratégique, des universitaires peuvent devenir responsables de la sécurité du président ou secrétaire d'État. Cette situation est, à l'évidence en France, impensable.

Ce réflexe corporatiste a donc été à l'origine de la création de cette association, lancée le 29 janvier 2002. Huit centres sur les vingt-quatre alors recensés dans la base de données de l'IHEDN étaient représentés, neuf autres centres ayant fait connaître leur intention de participer à cette association. Les statuts ayant été déposés en janvier 2003 à la Préfecture de l'Isère, cette association qui rassemble désormais vingt-deux centres fait désormais partie du paysage de la recherche.

LE CAMPUS DE DÉFENSE.

Je terminerai par un troisième point : le projet de Campus de défense que j'exposerai avec la « double casquette » d'universitaire et de chargé de mission

(3) La situation a aujourd'hui changé puisque, sous l'impulsion de M^{me} Lépine, les thèmes de recherche de la DAS sont aujourd'hui sur le site du ministère de la Défense.

« recherche et relations avec les universitaires » auprès de ce campus. Pour lever toute ambiguïté vis-à-vis de mes collègues universitaires, je souhaite rappeler que, lorsque le projet a été lancé, il n'était pas question pour moi de me charger d'une quelconque mission dans ce domaine. Si le contrôleur général Hervouët m'a proposé de piloter le pôle recherche, c'est parce que Frank Bournois, qui devait être en charge de cette mission, en a été empêché pour des raisons administratives et de comptabilité publique. Pour des raisons déontologiques, cette proposition de cumul de « casquettes » fut soumise à l'AFUDRIS qui considéra alors que cette participation au projet Campus permettrait une meilleure insertion du réseau constitué par l'association auprès des instances de décision. Contrairement à ce qu'évoquait Yves Boyer à l'instant, le milieu académique se montre donc tout à fait enthousiaste à l'idée de voir apparaître dans le paysage de la recherche un centre permettant une meilleure collaboration entre le monde de la recherche, le monde de l'expertise et celui de la décision. Les universitaires perçoivent ainsi deux avantages majeurs dans ce projet :

- d'une part, le fait qu'ils soient – pour une fois – associés au concept en cours d'élaboration. Cette participation active de l'université est ainsi perçue comme le moyen de sortir d'une tour d'ivoire (plutôt délabrée, il faut bien le dire) ;
- d'autre part, en termes de moyens, l'idée d'ouvrir des antennes régionales de ce Campus de défense, comme la perspective à terme de constituer une pépinière de jeunes talents (toujours rattachés à l'université, mais bénéficiant d'un cadre favorable à leur insertion professionnelle) constituent une forme de reconnaissance institutionnelle de l'apport de l'université au traitement des questions de défense et de sécurité.

En conclusion, donc, ces trois champs nouveaux montrent que nous nous trouvons aujourd'hui à une période charnière. Le temps de la dispersion des moyens, de l'éparpillement et de l'isolement des centres, du désintérêt pour les travaux académiques n'est sans doute pas totalement révolu. Pourtant, ces initiatives montrent que, sans revenir sur l'éternelle question des moyens qui font défaut, des solutions pragmatiques peuvent permettre – à budget constant – de tirer un meilleur parti des efforts que la nation consacre à cette réflexion relative à sa sécurité et sa défense.

MAURICE VAÏSSE

Je tiens à préciser tout de suite que je vais utiliser un rapport qui a été réalisé par la direction scientifique de Sciences-Po et que mon propos sera plus un état des lieux prospectif qu'une étude sur les perspectives proprement dites. Je voudrais rappeler que Sciences-Po se caractérise à la fois par sa pluridisciplinarité et par une spécificité du personnel : il existe un personnel permanent, en petit nombre, et un personnel de vacataires beaucoup plus nombreux, ce qui permet de faire appel à un grand nombre de spécialistes des problèmes de défense. Mon propos suivra un plan tout à fait classique : enseignement et formation continue, recherche et centres de recherche, manifestations scientifiques, ressources documentaires et publications. Sans vouloir être exhaustif, je donnerai quelques exemples qui témoigneront à la fois du foisonnement et de l'éparpillement de ces enseignements et de ces recherches.

En ce qui concerne l'enseignement, plusieurs d'entre eux portent sur les questions de sécurité et de défense et sont inscrits dans les programmes des différents cycles d'études de Sciences-Po. On peut en recenser une douzaine. À titre d'exemple celui, programmé pour plusieurs années, de Jean-Claude Casanova et de Pierre Hassner sur « Économie et politique dans les relations internationales. La guerre et le monde moderne » ; ou celui de Jean-Louis Gergorin sur « Défense, diplomatie et technologie ». Un officier général de l'état-major des armées et un directeur du ministère de la défense organisent, depuis le second semestre, un séminaire sur les « Aspects financiers des problèmes de défense ». Moi-même, j'étudie cette année, à la fois les « Armes et théâtres de la guerre froide » et « Les études sur la défense européenne » dans deux séminaires différents. Il y a des enseignements portant plus largement sur l'environnement des questions de sécurité et de défense, qui traitent des aires culturelles, de l'Islam en particulier, comme les cours de Gilles Kepel sur les mouvements islamistes, ou les enseignements de quatrième et cinquième année portant sur « L'espace mondial ». Il existe également une formation continue pour des officiers admis à l'EMSST qui choisissent de suivre la scolarité du diplôme de Sciences-Po. En ce qui concerne la recherche, les questions de sécurité et de défense sont également très présentes dans les travaux de recherche des doctorants et dans les programmes de recherche des laboratoires de cet institut. Parmi les thèses en cours, je pourrais citer, en histoire, des travaux sur le BCRA, sur le général Beaufre, sur les transferts technologiques entre 1944 et 1954 ; en sociologie, une thèse intitulée : « Analyse sociologique du management des ressources humaines, le cas de la défense nationale » ; ou en science politique proprement dite : « La politique de défense de la France depuis les élections présidentielles de 1995 ». En ce qui concerne les centres de recherche, il existe des études centrées sur les questions de sécurité et de défense, conduites par des équipes des laboratoires de Sciences-Po avec des contrats de recherche ou des conventions – DAS, DGA, SGA. En particulier, le Centre d'études et de relations internationales travaille sur « L'action des forces armées dans les opérations de maintien de la paix ». Le CEVIPOF (centre de la vie politique française) mène une recherche sur « La transformation des politiques industrielles de défense en Europe au cours des années 1990 », et l'OFCE (l'Observatoire français des conjonctures économiques) sur « Les logiques de changement social dans les armées depuis 1960 ».

Les manifestations scientifiques sont à l'image de ces différents centres. En témoigne la série de journées d'étude organisées par le CERI sur « Les guerres civiles et les systèmes de guerre » ou par le Centre d'histoire de l'Europe du XX^e siècle, qui, profitant des archives mises à la disposition de la Fondation nationale des sciences politiques, a organisé très récemment un colloque sur « Michel Debré, chef de gouvernement ». On pourrait également citer une étude portant précisément sur la politique de défense, ainsi qu'il y a deux ans un travail sur la première période de la présidence de François Mitterrand, de 1981 à 1984.

La documentation et les publications sont au cœur des missions assignées à la Fondation nationale des sciences politiques. Les services de documentation de Sciences-Po et les Presses de Sciences-Po offrent de nombreuses ressources pour tout ce qui concerne les questions de sécurité et de défense. Un parcours rapide du fond documentaire montre que la bibliothèque est abonnée à 22 périodiques sur la défense et que, en ce qui concerne les publications, les Presses de Sciences-Po jouent un rôle de vulgarisation de haut niveau, avec par exemple la publication de la thèse de Pascal Vennesson ou l'édition de revues. Six revues, la *Revue française de Sciences politiques*, la *Revue de l'OFCE*, *Critique Internationale et Vingtième Siècle* publient régulièrement des articles sur des sujets de défense et de sécurité. Sans compter la littérature grise, comme, par exemple, les études du CERI (Centre d'études des relations internationales). Je mentionnerai particulièrement le travail de Thérèse Delpech sur la non-prolifération nucléaire. Tout cela témoigne du foisonnement des enseignements et des recherches en matière de défense et de sécurité, fait qui n'a pas échappé à la direction de Sciences-Po. Celle-ci mène depuis l'an dernier une réflexion sur la façon de synthétiser, de restructurer ces enseignements et ces recherches.

GÉNÉRAL ANDRÉ BACH

J'ai décidé, dans cette partie du colloque qui se veut prospective, de jouer un peu un rôle provocateur. Dans ce but, je vais m'appuyer sur quelques considérations historiques. Elles sont particulièrement nécessaires en notre temps où nous avons constaté que nous étions en panne idéologique et en panne d'idées tout court.

Pour réagir, il faut donc se tourner vers la prospective. Dans ce cas, le minimum de prudence à observer est de se raccrocher au slogan « pas de prospective sans rétrospective ». Plus l'avenir paraît brumeux ou bouché, et plus il faut privilégier l'étude du temps long en histoire. À ce titre, j'aurais tendance à comparer la période actuelle à celle qui a succédé en France à 1870, et à dire que nous sommes en train de sortir de cette longue période. Comme après les années 1870, nous sommes dans une période de défi de la modernité. À l'époque, il s'agissait d'implanter définitivement un nouveau régime, alors peu présent en Europe, tandis que des inquiétudes se faisaient jour sur le comportement du monde ouvrier en train d'apparaître. Un voisin menaçant ne cachait pas son intention de développer sa nouvelle puissance industrielle et à se servir éventuellement de son outil militaire pour établir ce nouveau rapport de force. La crainte était forte car l'armée allemande était sans conteste à ce moment la meilleure des armées occidentales et se trouvait à notre frontière. Il a fallu attendre la grande épreuve de 1914-1918 pour s'apercevoir que le régime républicain s'était définitivement bien implanté, lui qui était issu d'une défaite. J'oserai donc dire qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation plus proche de l'après-1870 que de l'après-1945. À cette époque, nous n'avions plus d'alliés, les chefs politiques comme Gambetta avaient signé l'appel de Belleville de 1869, qui appelait à la disparition des armées permanentes. Personne n'imaginait alors que, quarante ans plus tard, nous nous présenterions avec une armée technologiquement au niveau de l'allemande, entouré d'alliés aussi différents que l'empire russe et le Royaume-Uni. Tout cela ne s'est pas fait tout seul et a donné lieu à d'incessants débats. La situation d'aujourd'hui n'a pas le caractère dramatique de l'après-1870, mais on se trouve comme à cette époque dans une situation aussi insolite.

On parle de monde bipolaire depuis 1945, mais, pour la France, dans les mentalités, la bipolarité a été inventée après la défaite de 1870. Dès ce moment, pas une réflexion qui n'ait ignoré dans les critères à prendre en compte celui qu'impliquait l'existence de « la ligne bleue des Vosges », ligne d'où il était potentiellement possible de voir surgir à tout moment la *Reichswehr* puis la *Wehrmacht*, enfin l'Armée rouge. Ainsi, de 1870 à 1989, les Français ont vécu dans un monde noir et blanc. Nous étions le bon camp et en face se trouvait le mauvais camp.

Nos mentalités sont encore engourdies et imprégnées de ce mode de raisonnement vieux il est vrai de 120 ans. L'ennui est que tout ce schéma ne peut plus fonctionner. Nous sommes réellement à une période de rupture comme on n'en a rarement connue.

Une belle période de rupture avait été la Restauration, période pendant laquelle, en quelques années, on avait fait disparaître les armées de la Révolution

et de l'Empire. Ne justifiant leur présence que par l'état de guerre permanente dans laquelle se trouvait la France, ces armées étaient supprimées et, par le biais des lois Gouvion-Saint-Cyr puis Soult, émergeait un nouveau type d'armée radicalement différent, voué au maintien de l'ordre et encouragé à se concevoir comme une institution sociale de temps de paix, par le biais en particulier de sa fonctionnarisation. Il reste beaucoup de cela dans l'armée de Terre française d'aujourd'hui.

La réponse à la menace allemande a été la mise au jour du concept sacralisé de nation. L'essor du nationalisme a fait accepter celui d'État-nation, mot incestueux parce qu'on veut mettre du pouvoir dans ce qui n'est qu'un artefact. Aujourd'hui, le problème est de décrocher de cela, parce l'Europe est en face de nous. C'est fini. Il va falloir inventer autre chose, tout en sachant que ce sont les clercs qui ont justifié le nationalisme et les historiens qui ont fabriqué la Nation. Si les Français ont abordé 1914 comme ils l'ont fait, s'ils ont réussi à contrebattre les idées socialistes, anarchistes, et si les Français sont toujours là, c'est en partie parce qu'ils ont adhéré aux concepts élaborés par les historiens : « Nos ancêtres les Gaulois... », etc. De Clovis à Gambetta, en passant par Jeanne d'Arc. C'est le monde universitaire qui a donné au politique son armature intellectuelle. Je reviens à la période post-1870. Il faut lire Zeev Sternhell : il y avait défi de modernité, une république libérale se mettait en place, contrebalancée par les anarchistes, les socialistes, les nationalistes, les monarchistes. En 1870, la France était un laboratoire d'idées politiques. Quel était le fait majeur après 1870 ? Devant l'humiliation et le drame qu'avait représenté l'attaque allemande et le traité de Francfort, les Français acceptaient ce qu'ils avaient toujours contesté : la conscription permanente et universelle. Cette acceptation, fait politique nouveau et de première grandeur, donnait à l'armée française une spécificité particulière : celle d'être, outre un outil de défense contre l'agression, un outil politique, un lieu géométrique de la politique. L'armée française d'après 1870 a été fabriquée comme outil politique. Il ne faut donc pas s'étonner que, par la suite, pendant un siècle, elle ait joué un rôle politique, puisque, lors de chaque crise, elle était inévitablement au cœur du débat.

Tout cela a fonctionné dans le cadre d'une République française qui se pensait comme autonome, maîtresse de ses choix, soutenue par ses citoyens chatouilleux sur la notion d'indépendance et d'autonomie de pensée pour leur nation.

Que va-t-il se passer ? Dans les cinquante ans qui viennent, on devrait soit réussir, soit faire échouer l'Europe, mais il n'existe pas, à mon sens, d'autre sortie que l'Europe. Cela implique de sortir du blocage intellectuel sur lequel nous fonctionnons depuis 1870 : État-nation, nationalisme, conscription, persuasion de l'excellence de notre constitution. Cette Europe va se construire avec un élément nouveau et important : elle ne se fera qu'avec des démocraties. Le problème sera de faire cohabiter des individus, de Bordeaux à Varsovie, comme cohabitent des New-Yorkais et des habitants de Los Angeles. Le problème qui se pose actuellement aux historiens est : quelle armature intellectuelle créer ? En effet, on ne peut continuer à raisonner sur les vieilles lunes. Les historiens ont mis des décennies à justifier les modèles des États-nations. Il faut absolument qu'ils réfléchissent à de nouveaux concepts tout en gardant à l'esprit la responsabilité qu'ils portent lorsqu'ils donnent un vernis intellectuel aux passions populaires.

Le problème qui est devant nous et qui est vraiment le problème de défense, c'est que le mot « démocratie » est une construction intellectuelle, tout comme celui de nation : je ne les ai jamais rencontrés. En revanche, la violence, je l'ai rencontrée... Et la violence demeure le problème majeur des démocraties, non des régimes autoritaires. Dans ces derniers, on tue des gens, on les met en prison et la répression fait partie du mode de fonctionnement de ces régimes. La démocratie part du raisonnement individuel, elle part de Rousseau, de Kant, du fait que l'homme est bon. La réussite de la démocratie, sa supériorité sur les régimes autoritaires, c'est qu'elle admet que les citoyens aient des points de vue différents pouvant mener au conflit mais qu'elle se comporte pour que ces points de vue puissent être arbitrés de manière argumentée. Tous les quatre à cinq ans, on vote. Celui qui a 51 % prend le pouvoir et représente tout le monde en attendant que, quelques années après, il soit reconduit ou non par le vote, tout cela sans drame. La démocratie accepte les syndicats, la grève, mais pas la violence gratuite, les morts, la guerre civile. Ces phénomènes déplaisent aux démocraties et ces dernières font tout, sinon pour les éviter du moins pour les occulter. Les démocraties n'aiment pas regarder dans les yeux la face de Gorgone.

Mais la démocratie est aussi par elle-même dangereuse parce qu'elle est jusqu'au-boutiste, comme la violence. On a pu constater que, lorsque les démocraties se mettent en place, elles vont jusqu'au bout. Elles n'acceptent pas, lorsqu'une guerre a vraiment démarré, de s'arrêter en route, et il faut qu'elle s'achève avec un vaincu à genoux, qui demande pardon et qui sera jugé. C'est le fait nouveau représenté par la guerre de 1914 : tout le potentiel d'un pays se mobilise, on pleure la mort et les blessures de millions de concitoyens, mais on va jusqu'au bout. Ce sont des phénomènes de croisade. Une fois que l'opinion a été mise en route, la démocratie est plus dure que les pays autoritaires parce qu'elle n'est pas dans la *realpolitik* : la guerre ne peut se terminer que par la condamnation du vaincu qui doit dire pourquoi il a été vaincu avant d'être exécuté.

Il faut que, dans chaque pays européen, les historiens, les sociologues, creusent effectivement ce siècle et demi pour mieux l'explicitier et le comprendre. Parce que les mots ne veulent pas dire les mêmes choses. Qu'est ce qu'un Danois ou un Allemand entendent par « intérêts vitaux » ? Le terme est spécifiquement français. Comment évoquer le nucléaire lorsqu'en France on parle de dissuasion, en Grande-Bretagne de Deterrent et en Allemagne de Abschreckung : les mots ne recouvrent pas les mêmes notions. Le piège intellectuel, c'est que le nucléaire a permis aux Français cartésiens de « s'éclater » – c'est du langage virtuel : on s'est fait peur avec quelque chose de propre. Les socialistes ont pu prendre le nucléaire de face puisqu'il n'y avait pas de morts. Nous étions dans le domaine virtuel, et dans le cartésianisme. C'était rassurant parce que cohérent : cela n'a plus aucun rapport avec la réalité. Mais aujourd'hui, la violence est devant nous : il y a des morts en Afghanistan, au Kosovo. Nous entrons à nouveau dans la violence totale.

Un chantier s'ouvre devant nous : dans ce monde en recomposition politique, qui se résumera de moins en moins à la péninsule européenne, agité de soubresauts de violence, protéiforme, peut-on avancer en réflexion sur le problème que poseront à la future démocratie européenne au sein du concert mondial les explosions de violence prévisibles, à une période où le discours dissuasif sur l'atome

risque de rejoindre celui sur l'État-nation ? Comment passer d'une armée française, fondée après 1870 sur des présupposés politiques, à une armée européenne qui devra fondre en son sein des types d'armées qui sont le parfait reflet des sociétés qui les ont engendrées ?

Vastes questions ! On ne voit pas pour l'instant poindre de réponses. Autrement dit : si l'on accepte ma présupposition selon laquelle il y a quelque analogie actuellement avec la situation d'après 1870, période de « panne » devant la modernité, devons-nous de même en passer par la case 1914-1918 ?

BERNARD BOËNE

J'interviens ici comme acteur du champ de la sociologie militaire, mais aussi comme directeur général de l'enseignement et de la recherche à Saint-Cyr. J'articulerai mon propos en deux points. Je ferai part de l'optimisme qui est le mien quant aux perspectives d'avenir des études de défense ; j'évoquerai ensuite les conditions auxquelles il faut répondre pour que cet optimisme raisonné se justifie.

Si je compare la situation qui est la nôtre aujourd'hui avec celle qui régnait il y a 25 ans, lorsque j'ai commencé, j'ai le sentiment très fort que nous avons changé d'univers. A la fin des années 1970, l'armée et la défense symbolisaient tout ce à quoi la société tournait le dos depuis une bonne décennie : un ordre institutionnel marqué par la hiérarchie, l'autorité, la discipline, le primat de l'intérêt collectif sur les aspirations individuelles, l'usage de la force. S'intéresser à ces sujets, dont le milieu universitaire se détournait (ou auxquels il ne semblait pouvoir porter attention que pour les dénoncer), c'était au mieux vaguement « ringard », au pire plus que suspect... C'était aussi s'exposer, plus ou moins, à l'ostracisme de ses pairs. Si je peux me permettre quelques souvenirs personnels, j'ai conservé une mémoire cuisante de colloques auxquels j'ai participé à cette époque. J'en citerai un, qui eut lieu à l'École normale supérieure, rue d'Ulm, en 1983 ou 1984 : lorsque je suis arrivé, dûment inscrit à l'avance, que j'ai dit qui j'étais et d'où je venais (de Saint-Cyr), tout le monde m'a tourné le dos avec un bel ensemble, et je me suis retrouvé pour le reste de la journée dans une situation extrêmement déplaisante.

Le changement était sensible dix ans plus tard, et il a dépassé, de très loin, les espoirs que nous pouvions nourrir. Les sondages commandités tous les ans par la DiCOD sur l'image de l'armée en France montrent une très nette amélioration de longue période. Le phénomène dépasse d'ailleurs le cadre national : l'*Eurobaromètre* de novembre 2000 fait apparaître que, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, l'institution militaire est aujourd'hui l'institution publique la plus respectée...

Je ne peux entrer ici dans les raisons d'un tel changement. Le point important est son impact sur l'attitude des universitaires à l'égard de notre objet d'étude. J'en sais quelque chose, puisque mon destin personnel en a été affecté. Pour un aperçu complet de la petite histoire, la réception qui a suivi ma soutenance de thèse d'État eut également lieu à l'ENS de la rue d'Ulm, sans que personne ne s'en scandalise. Moi qui me pensais bloqué à vie dans une école militaire, voilà que je suis élu peu après comme professeur par une commission de spécialistes dans une grande ville universitaire de province... Quand on sait que le centre de gravité politique de cette université est assez loin à gauche, côté qui longtemps a montré des préventions fortes à l'égard des questions qui nous occupent, et que mon profil de sociologue « militaire » est sans équivoque aucune, on mesure l'ampleur du changement auquel je fais allusion.

Si je dépasse mon cas personnel, je note que le nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs qui s'intéressent aux questions militaires dans le sens le plus large est en forte progression. J'ai été frappé, il y a quinze jours, lors des ren-

contres « Sciences sociales et défense » organisées par notre estimé collègue Pascal Vennesson et le C2SD, par une densité de travaux sensiblement plus élevée qu'il y a deux ans, et sans commune mesure avec ce qu'on avait connu auparavant. Il existe donc plus d'enseignements, plus d'étudiants impliqués, plus d'enseignants-chercheurs qui se préoccupent des problèmes de défense. Pour ce qui est de ma discipline, je m'interrogeais, il y a encore cinq ou six ans, sur l'avenir de la sociologie militaire en France. J'étais le benjamin du champ il y a 25 ans, et je l'étais encore il y a dix ans : ce n'est plus le cas aujourd'hui. J'ai réussi à recruter un certain nombre d'étudiants et d'étudiantes pour des DEA et des thèses, et je ne suis pas le seul. Mieux encore, à en juger par les travaux accomplis, la qualité est très souvent au rendez-vous, et il y a lieu de s'en féliciter.

Si la société et l'université ont fait des pas de géant en direction de son armée, celle-ci, surtout à cause de la professionnalisation, accomplit une démarche symétrique. On fait davantage appel à des enseignants-chercheurs de sciences sociales et politiques dans les grandes écoles militaires. Certaines, telle l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), sous-traitent à l'université (en l'occurrence, celle de Paris-II) la partie académique de la formation qu'elle dispensent ; d'autres (c'est le cas de Saint-Cyr, l'École Navale et l'École de l'Air) recrutent directement dans les viviers jeunes de nos disciplines pour leurs besoins propres.

Des débouchés nouveaux s'offrent à nos étudiants de 2^e ou 3^e Cycle, auxquels les carrières d'officier s'ouvrent plus largement, ou de façon moins marginale qu'autrefois. Dès cette année, les grandes écoles militaires vont recruter des étudiants de niveau bac + 5, et à partir de l'année prochaine bac + 4. Même si l'on commence doucement (22 sont admis cette année à Saint-Cyr), il n'est pas impossible qu'on atteigne les chiffres de 30 voire 50 dans les années à venir.

Par ailleurs, les centres de recherche se multiplient et s'étoffent au sein des armées. Ils ont souvent la particularité d'être à géométrie variable : à partir d'un noyau stable d'enseignants-chercheurs résidents, ils recrutent ponctuellement des étudiants ou des enseignants-chercheurs des universités en fonction des projets à réaliser.

Dans le même ordre d'idées, il faut faire mention du rôle extrêmement important de *clearing house*, c'est-à-dire d'interface entre l'offre et la demande de recherche, d'institutions comme le C2SD, dont l'action pour faire connaître l'institution militaire et ses besoins dans le milieu qui est le nôtre est exemplaire.

Enfin, le souci des décideurs d'éduquer leur jugement en pratiquant la littérature scientifique dans notre domaine semble se manifester plus souvent que ce n'a longtemps été le cas. J'en veux pour preuve l'habilitation à diriger les recherches sollicitée, quelques années après une thèse de doctorat qui n'était pas passée inaperçue, par un haut fonctionnaire ayant exercé des responsabilités au plus haut niveau de l'État.

Nous sommes donc en présence d'une industrie de croissance. Et la coexistence au sein de ces activités de civils et de militaires ayant reçu une formation en sciences sociales et politiques est une garantie de réalisme d'un côté, d'ouverture de l'autre.

La seule ombre au tableau est que les armées n'ont pas encore vraiment pris en compte de manière systématique et claire, pour l'organisation des trajectoires de carrière, les diplômés qui existent en leur sein, titulaires de DEA, de DESS, voire d'un doctorat dans les disciplines et sur les questions qui nous intéressent. Actuellement, pour un officier, faire un DEA ou un doctorat n'est pas d'une grande utilité (sinon, assez souvent, à servir de voie de rattrapage pour ceux qui ont échoué au concours du CID, ce qui est totalement dysfonctionnel), car il n'a aucune garantie d'être employé dans sa spécialité. Mais le phénomène devient suffisamment fréquent pour qu'on puisse espérer un changement à échéance rapprochée sur ce point.

Les besoins et l'offre de recherche sont en hausse. Les acteurs et les décideurs en voient mieux l'utilité. Nos collègues en apprécient mieux la légitimité. Notre optimisme n'est donc pas sans raisons.

Toutefois, tout n'est pas acquis d'avance : beaucoup dépendra de notre capacité à saisir la chance qui s'offre de développer nos études, de faire en sorte qu'elles répondent aux besoins qui s'expriment, et de nous hisser au niveau atteint par nombre de nos voisins.

Quelles sont donc les conditions à remplir ? Quelqu'un disait tout à l'heure, et je l'approuve totalement, qu'il ne fallait pas que les études de défense aient un statut institutionnel particulier. Ce serait en effet le meilleur moyen de les isoler et de les marginaliser.

Pourtant, et c'est là que se situe une partie du problème, il existe bien une spécificité substantielle de nos études, inhérente à la nature du sujet. En sociologie militaire, par exemple, il est difficile de faire sien l'axiome fondamental de Michel Crozier selon lequel les acteurs sociaux recherchent l'autonomie maximale eu égard aux contraintes du système : lorsque les obus tombent et les balles sifflent, on a plutôt tendance à chercher la solidarité de ceux qui sont à droite et à gauche que le maximum d'autonomie à leur égard. En économie de la défense, il existe aussi une spécificité. Il me semble que, dans le champ militaire de cette discipline, nombre de concepts centraux de l'économie politique « générale » sont pris à contre-pied : qu'est ce que la productivité en matière militaire ? Est-ce que la destructivité est assimilable à la productivité ? Je me souviens de ce qu'écrivait il y a une dizaine d'années Jacques Fontanel lorsqu'il avouait l'impuissance des économistes à analyser la conscription sous l'angle de son coût réel (au-delà de son seul coût budgétaire). La science politique présente un cas différent, celui d'une discipline dont l'axiomatique tend à présupposer la conflictualité, la recherche du pouvoir et de la puissance sans référence au contexte : en toutes circonstances, ce qui ne correspond guère aux réalités observables (où alternent hostilité et accalmie ou entente, intérêts particularistes et souci d'un intérêt général supérieur). Il serait plus sage, à mon sens, pour aborder les questions militaires, de renoncer à cet hyper-réalisme de principe, de considérer avec Max Weber que la question des fins est toujours ouverte, et de s'intéresser de manière plus précise aux contextes de l'action.

Il existe donc une spécificité, mais une spécificité essentiellement fluctuante selon les endroits où l'on se trouve dans l'institution et en fonction des

circonstances historiques. Fluctuante aussi selon les disciplines : il en est – la sociologie par exemple – pour lesquelles c’est plus net que pour d’autres.

J’en tire la conclusion qu’il faut tenter de professionnaliser le champ, sans l’isoler. *Professionaliser* : il s’agit de mettre un terme définitif à l’amateurisme dont ont longtemps souffert les études de défense en France, par défaut de fidélisation d’acteurs capables d’être les porteurs d’une capitalisation de la connaissance. Combien de fois a-t-on vu des gens de valeur faire trois petits tours dans le champ, puis s’en aller, sans que leurs successeurs tiennent compte de leurs écrits pour parvenir à une certaine cumulativité de la recherche, et à l’indispensable continuité conceptuelle sans laquelle elle ne peut prendre racine. En disant cela, je ne méconnais pas l’intérêt de changements créatifs de paradigmes lorsqu’ils se justifient en raison : je fais seulement remarquer que l’absence de continuité nous amène trop souvent à réinventer la roue... Alors, bien sûr, on me fera observer que ce n’est pas vrai des historiens, par exemple, et que par conséquent ce n’est pas le cas de toutes les disciplines. Mais si je prends celui des sociologues, je constate que les typologies concernant le personnel non officier abondent, qu’elles disent toutes en gros la même chose, mais que faute d’avoir pris en compte la littérature des décennies précédentes (la typologie pourtant classique de J.-P. Thomas), le vocabulaire varie de l’une à l’autre, pour la plus grande confusion des lecteurs et utilisateurs de ces précieux outils.

Sans *s’isoler* : il me semble que nous avons intérêt à former nos étudiants en leur disant qu’il est important d’être aussi des généralistes, et de se faire reconnaître comme tels à l’extérieur, au sein de leur propre discipline. Des spécialistes étroits de la chose militaire ont peu de chances d’être pris au sérieux dans le milieu universitaire, et d’y faire accepter la légitimité scientifique du champ. A l’inverse, nous avons un autre public : celui des militaires et des hauts fonctionnaires de la défense, public auprès duquel il importe d’être crédible. La seule façon d’y parvenir est de répondre au mieux aux exigences de notre sujet, en prenant en compte ce qu’il recèle de spécifique, sans hypertrophier gratuitement cette part de spécificité relative et fluctuante. Entre ne pas banaliser et ne pas hypertrophier les traits de la res militaris, la ligne de crête est étroite et instable, mais c’est celle que nous devons tenir.

Il restera ensuite à donner au champ, des institutions solides mais souples. La France est l’un des derniers pays occidentaux à ne pas s’être doté d’un dispositif satisfaisant. C’est ce qu’on ne peut s’empêcher de ressentir lorsqu’on côtoie des universitaires et des militaires des pays voisins et alliés. Nous oscillons depuis des décennies entre la simple juxtaposition sans synergies entre centres ou instituts de recherche, et des tentatives de centralisation, soucieuses de supprimer les doublons éventuels, mais qui courent le risque d’engendrer une pensée unique. Ce risque est d’autant plus fort que les « professionnels » universitaires du champ militaire, ceux qui y ont fait des contributions scientifiques reconnues, sont tenus à l’écart des instances de décision et de répartition des moyens mis à disposition par la défense. Ce point est important. Les universitaires du champ, qu’ils soient au sein de l’appareil de défense, dans les universités ou les grands établissements de recherche, ne doivent pas être traités en simples clients : ils doivent être associés à l’affectation des ressources, pour favoriser la fidélisation des jeunes chercheurs

avec le maximum de chances de réussite, et prendre en compte les intérêts de long terme du champ. Faute de quoi, nous succomberons à l'amateurisme pour longtemps encore. La meilleure solution me semble encore être celle d'une confédération souple, susceptible de préserver les autonomies tout en suscitant échanges et synergies.

Il est alors une autre condition : échanges et synergies supposent qu'on parle le même langage, et qu'on partage au moins en partie les mêmes références. Ces références communes, si nous voulons être crédibles et rayonner à l'extérieur – avoir prise sur ce qui s'y fait –, ne peuvent être que la littérature scientifique internationale. Un effort est nécessaire, inégal selon les disciplines (les historiens, là encore, sont moins déficients à cet égard que la plupart des représentants des autres disciplines), pour cesser de fonctionner en circuit fermé franco-français... Il est indispensable d'obliger nos étudiants à lire (pour l'essentiel en anglais) les classiques de cette littérature.

Pour conclure ce rapide propos : il y a lieu de se réjouir d'une conjoncture historique exceptionnellement favorable au développement des études de défense, justifiant l'optimisme qui s'est exprimé ici. Mais il convient de ne pas laisser passer cette chance exceptionnelle. Affirmer les traits originaux de notre sujet sans perdre de vue notre insertion dans le *mainstream* de nos disciplines, professionnaliser sans se fermer, institutionnaliser sans contraindre ni stériliser, s'ouvrir à l'étranger : telles sont les tâches qu'il nous faut assumer si nous voulons être à la hauteur de cette situation. Sous peine de mériter les reproches que nos successeurs ne manqueraient pas de nous adresser un jour.

PATRICK HETZEL

Je diviserai mon intervention en deux parties. Je commencerai par un rapide constat en reprenant les termes de « foisonnement » et d'« éparpillement » employés par le professeur Vaïsse.

Je me permets de considérer que mon regard est encore un peu neuf puisque je n'ai pris mes fonctions à l'IHEDN que depuis quelques mois seulement. On peut constater qu'il existe en effet un foisonnement assez intense en ce qui concerne à la fois l'enseignement et la recherche en matière de défense. Cela peut s'interpréter autant positivement que négativement dans la mesure où ce foisonnement côtoie parfois un éparpillement. Il s'agit d'une dialectique difficile dans la mesure où le foisonnement peut être directement lié à l'existence de cet éparpillement des lieux où les idées se développent. Ce qui est effectivement perceptible, c'est qu'un nombre certain de diplômés en DESS et DEA sont formés tous les ans (environ un millier) ce qui représente un flux constant et stable. On peut également relever un certain nombre d'initiatives fédératrices. Les professeurs Lecoq et Roche ont ainsi développé une association regroupant les principaux protagonistes intéressés par les questions de défense et les responsables de diplômés : c'est une manière de construire un lien en dehors de l'IHEDN. Parce que l'institution, y compris l'IHEDN, a du mal à intégrer le fait universitaire dans sa diversité. Je plaide en faveur du développement de cette association parce qu'elle constituera également un relais à l'intérieur de l'IHEDN pour montrer que les enseignements de défense ont une existence réelle et qu'ils sont crédibles. Je pense aux journées du mois de juin organisées précisément à l'IHEDN, toujours à l'initiative du contrôleur général des armées Hervouët. Plus récemment, la FRS a organisé une manifestation pour faire le lien avec les jeunes chercheurs. Pour établir des liens réels entre le monde universitaire et celui de la défense, il faudrait amener un certain nombre de militaires à travailler avec les universitaires parce qu'on a l'impression que les choses fonctionnent plutôt en sens inverse. Je vais établir un parallèle avec les sciences de gestion, qui sont mon domaine : lorsque les universitaires ont voulu développer des relations avec les entreprises, ce que nous avons fait, c'est d'élaborer des écrits communs.

Les militaires et les universitaires écrivent chacun de leur côté et il n'y a pas réellement de travaux communs. Un travail commun n'est pas une juxtaposition d'écrits : il faut qu'il existe une articulation. Pour utiliser un terme lyonnais, il faut faire du « bugne à bugne », c'est-à-dire échanger réellement les idées.

En ce qui concerne les éléments prospectifs, il paraît nécessaire de développer des liens internationaux. Et, pour établir ces liens, il faut constituer un espace capable de fédérer un grand nombre de volontés. Il y a sans doute une opportunité à saisir avec le campus de défense.

J'ai eu l'occasion, ces derniers temps, d'établir un autre constat : la tendance à séparer les questions civiles des questions militaires. Mais on voit se développer un intérêt, notamment chez les jeunes diplômés, de thématiques telles que le passage de la guerre à la paix. Et ces mêmes jeunes diplômés sont également intéressés par tout ce qui touche au civilo-militaire, aux actions humanitaires.

Considérer que les problèmes de défense ne relèvent que des questions militaires est non seulement réducteur mais ne correspond plus du tout à la réalité de ce que l'on constate aujourd'hui auprès de ces jeunes gens qui souhaitent un élargissement du champ. A partir de là, nous ne sommes plus dans une opposition de mondes mais dans un *continuum*. Et cela peut constituer une richesse pour les années à venir.

En ce qui concerne les éléments constitutifs du futur, d'un point de vue pratique, il sera important de rendre l'existant plus visible, à la fois par le développement d'espaces d'échanges – et le campus pourra nous y aider – et en institutionnalisant un certain nombre de productions, non seulement de chercheurs confirmés mais aussi de jeunes chercheurs. À cet égard, nous disposons d'un outil, celui des prix scientifiques de l'IHEDN, qui est une manière de rassembler tout ce qui se fait en matière de DESS, DEA et doctorats. On a beaucoup parlé de *L'Annuaire* de la MEED. *L'Annuaire* a été repris au sein de l'IHEDN. Il fonctionne déjà sur le site Web et il sera complété par un support papier. Et, surtout, il est nécessaire de faire circuler les informations. L'EMA, par exemple, a toujours du mal à le faire en milieu universitaire.

Pour conclure, je reviendrai sur mes propos introductifs : nous sommes dans une situation où le foisonnement est très positif et l'on peut facilement remédier à l'éparpillement à travers des actions telles que la création du campus. Nous avons, dans les mois qui viennent, une opportunité à saisir, à la fois en tant qu'universitaires et en tant qu'institutions pour que ce projet prenne corps et puisse servir l'intérêt général, notion à ne pas oublier. Cet intérêt général est servi autant par le développement des connaissances que par la réalisation d'une certaine transparence au sein de l'univers de la défense, pris au sens large.

TRISTAN LECOQ

Entouré d'universitaires, je vais essayer de traiter le sujet à partir d'un lieu : le Secrétariat général de la Défense nationale. Je tenterai de le faire en réfléchissant, d'une part, sur quelques évolutions majeures qui ont lieu, du point de vue du secrétariat général de la Défense nationale, service du Premier ministre, depuis une trentaine d'années, et, d'autre part, sur les sujets qui nous préoccupent aujourd'hui, et qui constituent un peu la trame de la politique de défense vue du Secrétariat général. J'ajouterai quelques réflexions sur d'éventuels modes d'organisations envisageables. J'évoquerai des sujets qui concernent la politique de défense et la sécurité du pays autant que des questions d'enseignement de défense, mais les deux sont bien sûr intimement liées.

1972 représente le point de départ de votre réflexion. Je me suis interrogé sur cette date. 1972 correspond au *Livre blanc* de Michel Debré. Le *Livre blanc* suivant date de 1994 : il est contemporain de la création du Centre d'études d'histoire de la défense. Les choses sont donc liées. En 1972, point d'équilibre de la Ve République sur les problèmes de la défense, les missions, l'organisation, les moyens de la défense sont largement ceux des années 1960. La menace est militaire, massive, majeure et identifiée. C'est également une époque où l'État traitait directement des activités essentielles à la vie du pays, et pas seulement des activités régaliennes, où l'organisation de la défense reposait pour l'essentiel sur ces deux piliers qui étaient le service militaire et la dissuasion.

Depuis trente ans, on a assisté à trois évolutions majeures qui se sont dessinées dans le champ de la défense *et* de la sécurité. La première de ces évolutions, c'est que la distinction entre défense économique, défense militaire et défense civile est devenue beaucoup moins opératoire aujourd'hui. La deuxième évolution concerne l'État. Il s'est déconcentré, décentralisé, démembré, dénationalisé, déterritorialisé... et de nouveaux acteurs sont apparus, dont la défense doit tenir compte : les collectivités territoriales, les entreprises, les acteurs non-étatiques, l'Europe. Cela complexifie considérablement le champ de la défense et de la sécurité.

La troisième évolution touche aux nouvelles fragilités, et aux nouvelles parades. Pour en citer trois : l'informatisation et la complexité croissante des systèmes et des réseaux ; l'interdépendance et l'atomisation des acteurs, à commencer par ce qu'on appelle les grands opérateurs (des réseaux d'énergie ou de télécommunications, par exemple) ; et puis, d'un terme qui vaut ce qui vaut : les crises « en chaîne ». Raymond Aron, en 1951, avait publié un ouvrage intitulé *Les Guerres en chaîne*. Nous sommes en effet passés des guerres en chaînes aux crises en chaîne qui forment maintenant le contexte quasi permanent de la politique de défense et de sécurité. Le champ classique de la défense et de la sécurité est considérablement renouvelé : ce contexte des crises intérieures et extérieures, en permanence reliées, c'est celui dans lequel l'État, la puissance publique, joue sa crédibilité, face à l'opinion publique, vis-à-vis de ses partenaires et sous le regard de l'Europe.

À partir de ce premier tableau, il faut essayer de dégager dans ce monde fluctuant des lignes de force. J'en distinguerais cinq, qui forment la trame de la

politique de défense et de sécurité de ce pays, vue des services du Premier ministre et du Secrétariat général de la Défense nationale.

Le premier est bien connu : c'est la rupture du milieu des années 1990 et la reconstruction des forces armées qui préoccupent les sociologues, les historiens, les économistes et les spécialistes de sciences politiques. La reconstruction des forces armées, conçue pour l'essentiel à partir de missions extérieures – d'où l'interrogation, en termes de moyens et d'emploi, sur les missions des forces armées, sur les missions sur le territoire national même – constituent le premier grand champ d'interrogations qu'évidemment le 11 septembre a multipliées en intensité.

Le deuxième champ concerne le renseignement : renseignement face aux menaces en matière d'actions terroristes par exemple, mais aussi en matière nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique. Le troisième domaine touche à la protection de ce qu'on appelle les infrastructures « vitales », aux États-Unis, les infrastructures « critiques », et au Canada, les infrastructures « essentielles ». Il s'agit d'un concept un peu nouveau et extrêmement intéressant qui nous renvoie à une approche de la défense globale. Cette protection repose sur une analyse des vulnérabilités croissantes des systèmes, parce qu'aujourd'hui les infrastructures vitales concernent non seulement le fonctionnement normal et régulier des pouvoirs publics, comme on disait dans les années 1960 – et qui, en fait, se réduisait à la fonction régaliennne de l'État – mais bien d'autres domaines, à commencer par les opérateurs : les grands opérateurs d'énergie, comme EDF, les grands opérateurs de télécommunications, comme France Telecom. Tout cela est entièrement nouveau et, lorsqu'on pense à la protection et à la sécurité des installations nucléaires, par exemple, ou à la protection des réseaux souterrains, il est bien évident que nous ne sommes plus seuls, mais c'est pourtant toujours vers l'État qu'on se tourne lors de chaque crise : il y a là un paradoxe de plus. Ces infrastructures vitales concernent non seulement les rouages essentiels de l'appareil d'État, mais aussi la vie économique et sociale. A titre d'exemple : on s'intéresse à la continuité de la chaîne du sang ou à celle de la chaîne des prestations sociales, dont nous considérons aujourd'hui qu'elles font partie des infrastructures vitales qui intéressent par conséquent la défense et la sécurité du pays.

Le champ universitaire s'en trouve évidemment renouvelé parce que tout cela implique une quatrième réflexion qui concerne une nouvelle organisation de l'État. Gouverner par gros temps n'est pas la même chose que barrer par petit temps et les rades abritées ne sont pas très fréquentes à notre époque. On assiste à un changement d'échelle dans la mise en convergence des moyens de l'État et des acteurs qui sont ses partenaires – c'est-à-dire les civils, les militaires, mais aussi l'économie, la santé, les transports... – dont le but essentiel est de couvrir de manière la plus cohérente possible les risques prioritaires. Cela concerne, par exemple, les forces spéciales, la protection NBC, la mobilité sur le territoire, mais aussi quelque chose d'assez nouveau dans notre pays que l'on pourrait appeler « l'interopérabilité interministérielle ». Le terme signifie que, dans les domaines de la défense et de la sécurité, les militaires ne sont pas les seuls à devoir fabriquer des matériels opérables : un certain nombre de civils sont concernés, y compris dans le secteur public ou para-public. Cela ouvre un champ considérable à la réflexion.

Le cinquième point touche à un domaine où rien n'est fait : les nouvelles relations de la défense et de son environnement. La professionnalisation des armées, le passage de la nation armée à la société défendue, ouvre un champ d'études extrêmement important. Nous sommes en train de passer d'un comportement à un autre et cette évolution est loin d'être achevée. L'État, la puissance publique, passe d'un mode de fonctionnement fondé sur la contrainte à un mode de fonctionnement fondé sur le contrat. Un des maîtres de la Sorbonne dans les années 1950, Robert Boutruche, grand professeur d'histoire médiévale, définissait l'État par trois infinitifs définitifs : « ordonner, contraindre et punir ». Nous ne sommes plus dans cette époque : nous entrons dans une ère fondée sur le contrat, sur un partenariat avec les acteurs, ce qui implique d'autres modes d'organisation et d'autres modes de relations, le tout dans un contexte européen, interallié et international qui est loin de faciliter les choses. Et cela a de fortes conséquences sur les enseignements de défense, notamment parce que le champ même de ces enseignements se trouve extraordinairement complexifié.

Je voudrais clore mon propos par trois réflexions sur l'analyse des perspectives vues de la puissance publique, en se souvenant, comme le disait Maurice Blanchot, que la réponse est le malheur de la question. Je crois qu'il y a trois éléments à combiner : le premier, c'est la recherche unitaire de défense ; nous y sommes. Le deuxième, c'est la prospective de défense, et le troisième, c'est l'expertise de défense. Il serait fâcheux, sans confondre les approches, de ne pas imaginer que ces trois domaines puissent se rencontrer.

La deuxième remarque porte sur le respect de ce qu'on pourrait appeler la dialectique des légitimités. Les universitaires sont pauvres mais libres, je le sais l'étant moi-même. Il y a donc les universitaires, d'une part, les militaires, d'autre part, les « experts », et, à l'intérieur et comme l'extérieur de l'institution militaire, les instituts. Il y a là des légitimités différentes qu'il faut respecter et ne surtout pas confondre, même s'il existe des combinatoires possibles.

Et puis, il convient d'éviter les écueils. Le premier a été évoqué par Jean-Jacques Roche : c'est celui de la recherche déconnectée du réel. La prospective qui tourne à vide (grande spécialité française) et l'expertise en vase clos. Il est possible de l'éviter : en témoignent le projet Campus de défense de l'École militaire avec la participation attentive et permanente du Secrétariat général de la Défense nationale, les projets de Sciences-Po, certaines initiatives fédératrices du type associatif, et ces journées du Centre d'études d'histoire de la défense qui apportent la preuve de ce que nous pouvons faire ensemble, à l'instar de Teilhard de Chardin qui disait, si j'ai bonne mémoire, « tout ce qui s'élève converge ».

PASCAL VENNESSON

Les perspectives que je souhaite tracer à l'occasion de cette table-ronde concernent la place de la défense dans l'enseignement supérieur en science politique et en sociologie. Ces pistes de réflexion pourraient peut-être se révéler utiles à d'autres disciplines, ou à d'autres cycles, mais mon propos n'abordera pas cet ensemble plus vaste : les situations sont suffisamment contrastées pour que l'objet soit ainsi circonscrit.

Le point de vue que j'adopte est double : celui de la direction du Centre d'études en sciences sociales de la défense (ministère de la Défense/secrétariat général pour l'Administration) – il s'agit d'un point de vue sur l'état présent de la recherche qui influe (ou devrait influencer) sur les enseignements –, et celui d'un professeur de science politique qui, à l'université Panthéon-Assas Paris-II, assure des enseignements consacrés à la défense (DEA de science politique et de science administrative, DESS de défense).

L'état des lieux concernant les recherches consacrées à la défense en science politique et en sociologie est contrasté. Depuis une dizaine d'années, la recherche sur la défense dans ces disciplines a progressé. Auparavant, les travaux étaient peu nombreux, isolés, peu diffusés, et l'ouverture de l'institution militaire était limitée. Aujourd'hui, politistes et sociologues conduisent régulièrement des recherches nombreuses sur des thèmes diversifiés au sein des armées, directions et services du ministère de la défense. Ces recherches sont presque toujours fondées sur des enquêtes de terrain. Les thèmes abordés sont, notamment : les hommes et les femmes de la défense en Europe, l'adaptation des militaires à l'évolution de leurs missions, les relations armées-société et les politiques publiques de défense. Les résultats de ces travaux sont systématiquement publiés et largement diffusés : depuis 1995, plus de 45 études publiées par le C2SD, diffusées gratuitement entre 800 et 1 000 exemplaires, et disponibles en ligne (www.c2sd.sga.defense.gouv.fr). Un authentique effort d'ouverture aux sciences sociales a donc été réalisé par le ministère de la défense et, globalement, les chercheurs ont répondu présent. Une revue scientifique semestrielle éditée par la Documentation française est consacrée à ces questions, *Les Champs de Mars, Cahiers du Centre d'études en sciences sociales de la Défense* (12 numéros parus). Les résultats de ces recherches commentent aussi, après une longue absence, à trouver leur place dans les revues scientifiques de haut niveau, c'est notamment le cas dans la *Revue française de sociologie*, dans la *Revue française de science politique* et dans *Sociologie du travail*.

Deux indicateurs confirment cette évolution. La multiplication des recherches et leur visibilité croissante ont conduit le C2SD à organiser tous les deux ans les rencontres « sciences sociales et défense ». En partenariat avec les organismes d'étude du ministère de la défense, il est à présent possible d'établir un bilan régulier de l'état des recherches qui sont conduites au sein de ce ministère sur différents aspects des réalités de la défense. Ces rencontres permettent de confirmer et d'amplifier la contribution des sciences sociales en montrant, à l'intérieur du ministère comme à l'extérieur, l'importance et l'intérêt des travaux réalisés.

Enfin, l'existence de jeunes chercheurs, notamment des doctorants, est un facteur clé pour l'avenir. Depuis plusieurs années, le ministère de la Défense, sous

l'égide de la Délégation générale pour l'armement, octroie des bourses de thèse dans le domaine des sciences de l'homme et de la société. Il y en avait jusqu'à présent cinq, il y en a désormais dix. Une campagne de communication importante a pour but la promotion de ces bourses. Pour accompagner ce soutien, le renforcer et l'améliorer, le C2SD a mis en place en 2000 un séminaire « jeunes chercheurs ». Ces doctorants sont, en effet, parfois isolés. En l'absence de spécialiste des enjeux de la défense dans leurs laboratoires, ils ont des difficultés à rencontrer d'autres chercheurs intéressés par ces objets et à rester en prise avec l'abondante littérature internationale. Ils manquent également d'information sur les actions du ministère de la Défense. Interdisciplinaire, le séminaire jeunes chercheurs du C2SD, s'efforce de répondre à leurs besoins.

Si cet état des lieux est positif, ses implications pour l'enseignement de la défense dans l'enseignement supérieur restent incertaines pour deux raisons principales. D'une part, ces évolutions sont progressives et elles commencent à peine à produire leurs effets. La situation reste fragile. La recherche demande du temps, le rythme de l'administration est lent, les publications sous la forme d'articles scientifiques et d'ouvrages sont également lentes, tout comme la rédaction de thèses et l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Or, à l'heure actuelle, pour ce qui concerne la sociologie et la science politique, nous n'avons pas encore atteint la masse critique d'enseignants-chercheurs, soit spécialistes de la défense, soit capables d'intégrer aisément, de manière plus ponctuelle, ces enjeux à leurs enseignements. La situation évolue, mais les enseignants-chercheurs qui seraient aujourd'hui en mesure d'assurer des enseignements rigoureux sur la défense sont peu nombreux.

D'autre part, il faut se garder de l'impression trompeuse qui voudrait que le développement de la recherche et son soutien aient d'ores et déjà atteint une masse critique et que l'on pourrait, à présent, laisser les évolutions se produire d'elles-mêmes. Rien ne serait plus inexact et, potentiellement, plus contre-productif. L'action de soutien à la recherche demeure un effort constant et un travail d'explication et de conviction mené sans relâche, aussi bien vis-à-vis du ministère de la Défense, que vis-à-vis des chercheurs et enseignants-chercheurs. Cette action ne pourrait se concevoir sans l'attention, l'implication et le soutien du conseil scientifique du C2SD et de son président. Elle ne produirait aucun effet sans le suivi rigoureux, attentif et persistant des aspects administratifs et budgétaires par le C2SD.

Ce constat étant posé, quelles perspectives en découlent ?

1. – ARTICULATION RECHERCHE-ENSEIGNEMENT ET REFUS DE L'AMATEURISME.

En science politique comme en sociologie, le développement des enseignements de défense doit être fondé le plus possible sur une forte articulation entre l'enseignement et la recherche. Un enseignement sera d'autant plus solide et efficace qu'il sera assuré en relation avec des enquêtes empiriques et une bonne connaissance de la littérature scientifique. L'enseignant aura ainsi la possibilité

d'alimenter ses cours avec sa connaissance de la littérature scientifique, aussi bien qu'avec son expérience de la recherche. C'est la garantie d'un enseignement problématisé, rigoureux, qui explore avant tout des problèmes de sociologie et de science politique.

2. – UN ENSEIGNEMENT DE SCIENCE POLITIQUE ET DE SOCIOLOGIE AVANT D'ÊTRE UN ENSEIGNEMENT « DE DÉFENSE » : LA NÉCESSAIRE AFFIRMATION DES DISCIPLINES UNIVERSITAIRES.

Deuxième perspective : l'ancrage disciplinaire des enseignements qui portent sur la défense (ou qui incorporent cette dimension) doit être confirmé. Tout d'abord, parce que, si l'interdisciplinarité est possible et souhaitable, elle ne sera substantielle que lorsque des disciplines seront au clair sur leurs méthodes, leurs théories, leurs enquêtes empiriques. Tant que ce stade n'est pas atteint, on ne pourra pas travailler avec les autres, sauf de manière superficielle. Pour l'instant, dans le domaine de la défense en France, ce n'est pas encore le cas en ce qui concerne les disciplines que j'ai évoquées.

Ensuite, parce qu'il serait réducteur et irréaliste d'attendre une spécialisation systématique des politistes et sociologues dans le domaine de la Défense. Un sociologue, par exemple, qui assure un cours d'introduction à la sociologie du travail pourrait parfaitement, parmi les études de cas empiriques qu'il présente à ses étudiants, présenter, outre une entreprise ou une administration, la situation au sein des armées. Il ne s'agit donc pas ici d'un enseignement de défense au sens strict, mais d'un enseignement de sociologie, ou de science politique, qui incorpore naturellement la défense et les armées. Cela favoriserait le désenclavement de la réflexion sur la chose militaire, cela élargirait les possibilités d'aborder les réalités de la défense, cela éviterait l'amalgame entre le fait d'étudier de manière systématique et rigoureuse la défense et une forme d'instruction civique.

3. – MILITAIRE, D'ABORD : LE CONTENU.

Troisième perspective sur les contenus, il me paraît souhaitable que ces enseignements se concentrent sur les aspects militaires de la défense, sur le cœur du métier des armes. Cela comporte notamment les aspects suivants : les militaires, les armées comme organisations, la puissance militaire et les emplois de la force armée, la guerre, les innovations militaires, la stratégie militaire générale (fabrication, mise en œuvre), la planification des opérations, les missions, le commandement aujourd'hui et ses évolutions, les armements et les systèmes d'armes, les budgets dans une perspective de politiques publiques, les relations armées-société et armées-État, etc. Je suis donc plutôt opposée aux thèses à la mode (mais leur caractéristique principale est de se démoder) sur l'élargissement des questions de défense et le passage à une sorte de « gouvernance de la sécurité » qui me paraît destinée à rester dans les livres. Sans même entrer dans une discussion critique, pourtant nécessaire, des notions de « défense » et de « sécurité », c'est aussi l'état présent de la recherche qui guide ce choix. En France, pour ce qui est de

la sociologie et de la science politique, nous sommes encore très loin d'avoir pleinement abordé les réalités militaires en tant que telles, dans leurs différentes dimensions et avec leurs nécessaires articulations avec l'État et la société (pour aller vite). La concentration des efforts sur ces aspects fondamentaux doit rester prioritaire. Un élargissement prématuré dans une situation où les enseignants-chercheurs restent très peu nombreux affaiblirait les actions qui visent à faire des réalités militaires et de défense un objet normal pour la sociologie et pour la science politique. Rappelons que c'est le cas partout, sauf en France.

4. – L'INDISPENSABLE OUVERTURE INTERNATIONALE.

Enfin, quatrième et dernière perspective, les enseignements comme les recherches doivent être conçus et mis en œuvre d'emblée dans une perspective de niveau international. Enseignements et recherches doivent trouver leur place sur le marché international des idées. Cela signifie plusieurs choses : une ouverture comparative, une connaissance de l'état du marché international sur ces questions, une exploration des singularités de la France dans ce contexte, des publications en anglais, des échanges avec les collègues, notamment (mais pas seulement) en Europe et aux États-Unis, etc. Cela signifie également qu'il convient d'exposer très tôt les jeunes chercheurs aux réalités internationales et qu'il convient d'encourager à la mobilité internationale des juniors comme des seniors. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle est cohérente avec plusieurs initiatives du ministère de la Défense et des armées. L'armée de Terre, en particulier, notamment le Commandement de la doctrine et de l'enseignement militaire supérieur, s'efforce, par des publications bilingues français/anglais, de diffuser sa doctrine. Il est dans l'intérêt de tous que les jeunes doctorants français puissent être exposés le plus possible, à la fois au marché international de nos disciplines, et aux réalités internationales de la Défense. En ce domaine, les institutions qui relèvent du Premier ministre et du ministre de la Défense ont un important rôle à jouer.

CONCLUSION

JEAN-CHRISTOPHE ROMER

Il convient maintenant de tenter de tirer quelques conclusions sur ces trois demi-journées. Il est évident que, dans un laps de temps aussi court, il n'a pas été possible de faire le tour de toutes les questions posées par l'ensemble des enseignements de défense depuis trente ans. Mais on peut immédiatement constater qu'il a été possible de rassembler ici toutes les disciplines des sciences sociales et humaines. Or ceci était l'une des choses auxquelles je tenais le plus puisque cette question de la pluridisciplinarité, de la transdisciplinarité, a été mentionnée et revendiquée à de nombreuses reprises. Je partage complètement – et on en avait parlé en tête à tête il y a quelque temps – ce qu'a dit Pascal Vennesson sur l'exigence de travailler avec les autres disciplines tout en préservant l'identité de chacune d'entre elles. Je pense que ces trois demi-journées ont montré non seulement que cela était possible, mais que cela devrait aussi être une nécessité.

La deuxième impression générale de cette table ronde est que, lorsqu'on a fait appel aux fondateurs, aux initiateurs de cette aventure de l'enseignement de défense dans les années 1960 et 1970, on constate qu'au-delà de la qualité des personnes, leur volonté d'action était soutenue par un immense élan qui avait alors suscité un véritable débat national. Or, c'est bien cet élan, ce débat qui, je crois, manquent actuellement. Cela signifie que les continuateurs d'aujourd'hui doivent fournir un effort d'autant plus considérable qu'il n'est pas soutenu par une opinion publique suffisamment intéressée par les questions de défense. Il ne faut surtout pas baisser les bras, au contraire, mais je crois que, peut-être, l'histoire aura eu ce rôle de révélateur en confrontant passé et présent et que ses leçons pourront être tirées pour construire l'avenir.

Le troisième élément revenu à plusieurs reprises au cours de cette table ronde, concerne le vocabulaire. Le mot « défense » a suscité parfois des allergies. Il y a quelques semaines, je relisais, pour un tout autre exercice, *l'Introduction à la stratégie* du général Beaufre. Je suis tombé sur une petite note de bas de page dans laquelle il s'en prenait avec virulence à ce mot de défense « qui ne signifiait strictement rien et qui finalement troublait les esprits ». Dans ces conditions, et outre les choix purement politiques ou conjoncturels, pourquoi un ministère de la Défense plutôt qu'un ministère des Armées, des Forces armées ou de la Guerre ? Il ne nous revient pas de trancher, mais je crois essentielle cette réflexion sur le vocabulaire. C'est bien dans cette perspective que le Centre d'études d'histoire de la défense s'est engagé dans un travail d'ordre méthodologique : « qu'est-ce que l'histoire de la défense ? » Une réponse claire et précise à cette question me paraît indispensable pour poursuivre l'œuvre de dépoussiérage de l'histoire militaire, une œuvre qui a déjà été amorcée par certains depuis quelque temps déjà – je pense notamment à André Martel, ici présent. Mais, outre la question de fond touchant à une stricte définition de « l'histoire de la Défense », se pose aussi la question du vocabulaire. Cette expression est apparue comme étant la moins mauvaise, quoique parfaitement insatisfaisante puisqu'elle occulte la dimension violente, propre à la chose militaire, comme le rappelait le général Bach. Quant à l'expression « histoire militaire », elle paraît marquée par une vision trop descriptive,

trop classique du passé. D'autres formulations, intellectuellement plus heureuses, sont en fait formellement trop longues : « histoire de l'art de la guerre », par exemple.

Dans un domaine plus pratique enfin – et la question a été posée à plusieurs reprises durant ces trois demi-journées – que convient-il de faire pour attirer un plus grand nombre d'étudiants vers ces études ou, tout au moins, vers ces sujets d'étude ? Convient-il de créer de nouveaux diplômes d'études de défense – DEA, DESS, ou mastères – ou bien vaut-il mieux instiller de façon moins lourde mais un peu plus disséminée et dans toutes les formations de sciences humaines et sociales, des éléments touchant aux questions de défense ? C'est effectivement un choix et je ne suis pas sûr qu'il y ait une réponse unique à cette question, déjà posée il y a dix, voire quinze ans.

Il fallait qu'elle soit reposée car elle peut relancer une interrogation – et donc susciter un intérêt renouvelé – sur le devenir des questions de défense.

Voilà quelques-unes des conclusions que je voulais tirer de ces trois demi-journées, en remerciant tous les participants d'avoir accepté de jouer ce jeu et d'être venu échanger leurs idées, leurs réflexions, leurs expériences et leurs projets.

Alors que le monde de la Défense traverse une profonde mutation, notamment dans ses structures, le Centre d'études d'histoire de la Défense a jugé nécessaire de s'interroger sur une aventure qui a pris un véritable essor au début des années soixante-dix et sur son évolution au cours des trente dernières années.

Il y a trente ans était en effet créée la première formation diplômante d'études de défense et le CEHD a voulu rassembler autour d'une table ronde les acteurs de ce qui a constitué l'un des plus puissants moyens de rapprochement des mondes de la Défense et de l'université.

Pour prendre la mesure de cette entreprise et en retracer les étapes, il a été fait appel aux fondateurs, aux anciens étudiants et enseignants. Chacun a pu faire part de ses expériences, des soutiens dont il a pu bénéficier, des obstacles qu'il a dû surmonter, des succès mais aussi des échecs et des rancœurs car il n'a pas été question de s'installer dans l'autosatisfaction.

Mais s'il a été fait appel à l'expérience du passé, c'est aussi pour s'interroger sur la situation actuelle et surtout pour proposer des perspectives de développement de ces études de défense dans un contexte marqué par la construction européenne, la suspension de la conscription et les interrogations multiples sur le renforcement du lien armée - nation. C'est à ces questions qu'a voulu répondre la table ronde du CEHD.